

Mémoire de l'association des CPE de la Vallée des Forts
sur le Projet de loi 124



Crédits :

À Élyse Lebeau, Maryse Dufour, Gisèle Longpré et à toutes celles qui ont fondé l'association des CPE de la Vallée des Forts et qui ont inspiré et construit les fondations du réseau.

À Anne Laporte, Carole Séguin, Joane Bujold, Ghislaine Pion, Ginette Archambault, Marie-Josée Boivin, Paule Laprise et Josianne Charron Deschesne qui ont repris le flambeau et continué de porter la mission de nos centres de la petite enfance.

Aux équipes de gestion qui les ont soutenues et remplacées à de nombreuses occasions pour leur permettre de faire grandir le réseau.

Aux parents qui ont choisi les centres de la petite enfance, qui y ont cru et qui ont apporté leur contribution en siégeant sur nos conseils d'administration.

Aux éducatrices et au personnel de soutien qui ont adhéré à la mission de nos centres de la petite enfance et qui ont contribué par leur travail quotidien auprès de enfants et de leur famille au développement d'un réseau envié de plusieurs.

Aux responsables de garde en milieu familial et à leur famille qui ont accepté de partager leur résidence, leur espace, leur temps pour offrir des services de garde de qualité.

Aux familles et aux proches des directrices, des employées, des membres des conseils d'administration et autres bénévoles qui ont partagé leur mère, leur conjointe.


Description du groupe signataire :

L'association des CPE de la Vallée des Forts est constituée en vertu de la Partie III de la loi sur les compagnies depuis le 19 avril 1990. Elle regroupe onze centres de la petite enfance oeuvrant sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. L'association représente 20 installations de 29 à 80 places au permis, 1472 places en milieu familial, 263 responsables de garde en milieu familial réparties dans les 11 centres, 75 parents bénévoles membres des conseils d'administration....

La mission de l'association est de promouvoir le développement et le maintien des services de garde; de sensibiliser les citoyens de l'importance des services de garde de qualité pour la petite enfance; de représenter les CPE auprès de tout organisme ou gouvernement; d'intervenir auprès de ces organismes afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la condition des CPE de la région; organiser des campagnes de levée de fond en faveur de la corporation; fournir des services de toute nature en relation avec les buts de la corporation.

Parmi les réalisations des dernières années :

Exposant au colloque sur l'économie sociale - Campus du fort St-Jean	2000
Négociation et signature du protocole d'entente CLSC - CPE	2003
Représentation auprès de la municipalité Afin que les CPE soient exonérés des frais exigés pour la vérification des antécédents judiciaires	2003
Expo vente de bricolages d'enfants pour la fondation Opération Enfant Soleil	2004
Récipiendaire du prix Coup de pouce au Gala de l'excellence du RCPEM	2004
Participation à la Planification stratégique de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu Aspect « Vie communautaire et économie sociale »	2004
Conférence de presse sur la qualité et la pérennité des services	2005
Marche tintamarre dans les rues de St-Jean-sur-Richelieu pour un financement adéquat dans les CPE	2005
Un membre de l'association siège au comité sur l'économie sociale du CLD	
Un membre siège sur le comité aviseur pour la Politique familial de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu	
Participation régulière au CEGEP de St-Jean-sur-Richelieu pour la sélection de candidates à la formation, AEC Technique d'éducation à l'enfance	
Promotion des CPE pour la semaine des CPE (publicité annuelle)	



Comment démolir jusqu'aux fondations
pour réparer le toit qui coule...

Introduction

Notre Mémoire fait état de nos préoccupations quant à l'accessibilité, la qualité des services de même que la pérennité de ceux-ci. D'entrée de jeu, nous souhaitons faire 2 précisions :

- 1- Contrairement à ce que laisse entendre la Ministre dans son dépliant promotionnel sur le projet de loi 124, les Centres de la Petite enfance de la Vallée des Forts ont toujours offert des services de qualité en demeurant le plus accessible possible afin de répondre aux besoins des parents et ce, dans la limite des cadres budgétaires imposés par le Ministère.
- 2- Quand on fait l'analyse article par article de ce projet de loi, on réalise rapidement que la plupart des éléments sont déjà présents dans la loi actuellement en vigueur. Notamment tout ce qui concerne le pouvoir d'intervention de la Ministre, qui a déjà le pouvoir d'agir lorsque les règles de saine gestion ne sont pas respectées. Nous nous demandons pourquoi la Ministre a choisi de réécrire la loi, de discréditer l'ensemble des centres de la petite enfance du Québec et leurs efforts des dernières années plutôt que d'intervenir seulement là où c'était nécessaire.

Nous recommandons donc d'emblée que le projet de loi soit retiré et que le Ministre consulte véritablement les intervenants du milieu sur les divers irritants et que des solutions concertées soient mises de l'avant.

1 L'accessibilité

L'accessibilité afin de répondre davantage aux besoins réels des parents et aux réalités du marché du travail par des mesures qui visent la souplesse et la flexibilité (réf. : dépliant promotionnel de la Ministre).

Nous croyons nous aussi qu'il faut offrir des services accessibles et chercher à répondre aux besoins des parents, c'est pour nous une préoccupation constante.

Comment relever le défi de l'accessibilité:

1.1 Temps partiel :

Plusieurs centres offrent la garde à temps partiel, par choix ou pour répondre à la demande de parents en congé prolongé qui choisissent de garder leur enfant avec eux quelques jours par semaine.

Pour améliorer l'accessibilité à temps partiel (1, 2, 3, 4 jours par semaine ou demies journées), il faut:

- ❖ Que le financement ne pénalise pas les CPE pour la cinquième journée non occupée (2 enfants à 2 jours chacun ou un enfant à 4 jours).
- ❖ Que le financement ne pénalise pas les CPE pour les demies journées non occupées (qui amènera son enfant en après-midi pour faire la sieste).
- ❖ Que le financement ne pénalise pas les CPE pour les journées d'inoccupation le temps de trouver un enfant pour compléter la semaine d'un enfant inscrit à temps partiel.
- ❖ Que le financement tienne compte des coûts de gestion plus élevés pour composer les groupes, pour la tenue de plus de dossiers, les communications avec plus de parents.

Il faut cependant considérer que pour l'enfant à temps partiel comme pour les autres enfants du groupe il est plus difficile de s'adapter. Lorsque le groupe est changeant.

La garde à temps partiel pour répondre aux besoins des familles, d'accord, mais qu'en est-il du besoin de l'enfant ?

1.2 Heures élargies :

Pour améliorer l'accessibilité quant au nombre d'heures où les services sont disponibles, il faut :

- ❖ que le financement tienne compte du nombre d'heures d'ouverture. Actuellement le financement est le même pour les installations ouvertes durant 9, 10, 11 ou 12 heures. Le CPE de l'université du Québec à Montréal est ouvert 9 heures par jour, répond aux besoins des parents et reçoit le même financement que l'installation Les p'tits Bouts d'entrain de St-Blaise qui doit être ouverte 12 heures par jour pour répondre aux besoins des parents.
- ❖ que le financement tienne compte de certains coûts supplémentaires relatifs entre autres à la sécurité des personnes et des installations en dehors de l'horaire 9-5.
- ❖ que le financement tienne compte qu'après 18 heures, il faut faire souper les enfants.
- ❖ que le financement tienne compte du temps de gestion pour gérer des horaires de travail plus complexes.

Les syndicats de travailleurs luttent pour des semaines de travail de moins de 40 heures. Que penser des enfants qui passent plus de 55 heures par semaine dans leur service de garde ?

1.3 Clientèles à besoins spéciaux :

Pour maintenir et améliorer l'accessibilité à toutes les clientèles, il faut pouvoir offrir un soutien constant aussi bien aux parents qu'aux éducatrices, tant en installation qu'en milieu familial. Il faut soutenir les plans d'intervention mis de l'avant en collaboration avec les intervenants externes (CLSC, centres jeunesse, centres de réadaptation etc.). Les règlements et règles budgétaires devront nous permettre de continuer à relever le défi des clientèles à besoins spéciaux (humanement et financièrement). Nous désirons continuer de soutenir l'intégration d'enfants qui seraient retirés de leur famille par les centres jeunesse (DPJ) s'ils ne fréquentaient pas un service de garde à temps plein. Nous désirons continuer à soutenir l'intégration d'enfants avec des troubles de comportement ou des retards

légers. Nous considérons qu'il en est de notre mission.

Quant aux clientèles scolaires que le projet de loi permettrait de recevoir (à plein tarif pour le parent) tout comme la loi actuelle d'ailleurs, nous nous questionnons quant à la configuration de nos locaux et de l'aménagement de nos cours extérieures. Nous ne les croyons pour l'instant pas adaptés, voir même dangereux, pour des enfants d'âge scolaire. Nous avons aussi quelques réserves quant à la cohabitation de groupes d'enfants d'âge scolaire avec nos 0-5 ans.

1.4 Accessibilité au moment de l'inscription :

Pour simplifier l'accès aux parents, les listes d'attente centralisées par région nous semblent une solution à explorer. Alors que le projet de loi ne prévoit *qu'un service centralisé d'information sur les services de garde en milieu familial (art.40, 6)*, nous croyons qu'une liste centralisée doit inclure les demandes aussi bien pour les installations que pour le milieu familial. En plus de faciliter l'accès aux parents, elles permettraient de mieux connaître les besoins réels et ainsi améliorer les chances de jumelage.

Un groupe de CPE de la région de St-Hyacinthe a d'ailleurs travaillé à la mise en place d'une liste centralisée*. Ils ont discuté des enjeux, des priorités et besoins de chacun des CPE de leur groupe. Ils se sont entendus sur les modalités de fonctionnement et se sont assurés que la préférence du parent pourrait être respectée. Le groupe a par la suite présenté son projet au RCPEM (regroupement de la Montérégie) qui a accepté de le soutenir dans la recherche de financement. En juillet 2005, le Ministère de la Famille refusait de financer ce projet innovateur issu d'une concertation locale. En octobre de la même année, la Ministre, soucieuse de simplifier l'accès aux parents, propose 130 bureaux coordonnateurs qui devront offrir un service d'information centralisé.

Est-ce cohérent et responsable que la Ministre refuse de tester une nouvelle façon de faire en juillet 2005 alors que cette nouvelle mesure devient obligatoire avec le projet de loi 124 présenté à peine 3 mois plus tard ?

Pourquoi le mur à mur à tout prix dans un contexte de rationalisation de l'appareil de l'état ?

* Projet inscription sur liste d'attente centralisée.

1.5 La garde atypique :

Avant d'offrir la garde atypique, il faut répondre à plusieurs questions:

❖ Les besoins sont-ils réels et suffisants ? Un sondage réalisé en 2001 par le CPE du Haut-Richelieu, offrant ses services prioritairement aux employés de l'Hôpital du Haut Richelieu, a révélé l'existence de besoins à l'horaire non usuels pour les samedis et dimanches et ce, occasionnellement (une fin de semaine sur 2 ou sur 3). De plus, la lecture des rapports des projets-pilote* sur la garde atypique démontre que les parents demandent le service mais y amènent peu leurs enfants. La Ministre a-t-elle pris connaissance des conclusions de ces projets pilotes qu'on avait préalablement autorisés ? Pourquoi la Ministre a-t-elle mis fin à ces projets avant terme et les remet-elle de l'avant avec son projet de loi ?

- Les coûts pour offrir la garde de soir, de nuit et les week-ends seront-ils absorbés par les utilisateurs seuls ?
- Les salaires de deux éducatrices, (ou plus si nécessaire pour le ratio et la sécurité) les coûts relatifs à l'alimentation des enfants et à la sécurité des personnes, des installations seront-ils absorbés un nombre par restreint de familles.

Il faut de plus considérer :

- Qui va absorber les coûts relatifs à la gestion des présences des enfants (ratios, espace, etc.) et à la gestion des horaires des enfants et du personnel?
- Qu'en sera-t-il de la qualité, de la stabilité du personnel et du soutien?

Il faut aussi considérer les besoins des enfants ? Est-il sain de réveiller un enfant au milieu de sa nuit pour rentrer à la maison ? Qu'en est-il de ses besoins de stabilité et de repères ?

En offrant des services de garde mur à mur, il faut surtout éviter d'amener les familles, les communautés et les employeurs à se désengager. On ne doit pas arrêter de chercher (et de trouver) des solutions où l'enfant et le parent sont gagnants.

* Annexe rapport CPE les Calinours, St-Hubert

Nos recommandations :

Considérant que les besoins diffèrent selon la région, la ville et souvent le quartier;

Considérant que l'enfant continue d'exister après son entrée à l'école;

Nous recommandons que les différents intervenants des communautés se concertent pour faire une étude des besoins réels concernant les enfants de 0 à 16 ans, et de la meilleure façon d'y répondre : Services rendus par les centres de la petite enfance, les écoles, les municipalités, les maisons de la famille, échange de gardiennage entre les familles, aménagement des horaires par les employeurs, banque de gardiens avertis +, etc. et que la Ministre soutiennent les projets locaux concertés.

Considérant que l'enfant et son développement sont directement concernés;

Nous recommandons que les solutions proposées et mises en place pour répondre aux besoins des parents tiennent compte des besoins de l'enfant.

Considérant que l'accessibilité passe par la capacité des parents de payer les services;

Considérant que plusieurs CPE ont de la difficulté à percevoir les contributions des parents depuis l'augmentation de 5 à 7 \$;

Nous recommandons que les contributions parentales soient maintenues à 7.00\$.

Considérant que la loi actuelle et la loi de la protection du consommateur régissent déjà la sur-tarification, l'offre de service et les contrats;

Nous recommandons que le ministère prenne ses responsabilités et sévisse contre les CPE et garderies à but lucratif qui vont à l'encontre de la loi et des règlements.

Considérant que plusieurs essais ont été tentés tant au niveau de la garde à temps partiel, de la garde de soir, de nuit et de week-end, tant au niveau de listes d'attentes centralisées et de concertations régionales;

Nous recommandons que toutes les tentatives soient inventoriées et analysées avant de définir de nouvelles règles.

2 La Qualité

*La Qualité afin d'assurer l'amélioration constante des services offerts.
(réf.: dépliant promotionnel de la Ministre)*

Depuis longtemps déjà les centres de la petite enfance offrent des services de qualité.

Comment relever le défi de la qualité ?

Pour relever constamment le défi de la qualité, il faut reconnaître:

- 2.1 Que la qualité passe par la prise en compte des besoins de l'enfant avant ceux de ses parents.
- 2.2 Que la qualité passe par l'engagement des prestataires de service à appliquer un programme éducatif. À notre avis, le programme éducatif conçu par le Ministère, et sur lequel nous nous appuyons depuis 1997, a fait ses preuves et doit demeurer le document de référence. Nous ne voyons pas comment la démarche éducative à laquelle le projet de loi 124 (art. 5) fait référence sera garant de la qualité.
- 2.3 Que la qualité passe par un soutien pédagogique constant et ce tant en installation qu'en milieu familial. Du soutien sur demande, mais aussi une présence physique en période de crise, de l'accompagnement en période de doute, de réflexion, un lien de confiance, un sentiment d'appartenance. Comme le soutient la Ministre, aucun poste d'éducatrice ou de responsable de garde en milieu familial ne sera coupé. Par contre, avec la perte de leurs milieux familiaux et les coupures budgétaires des dernières années, la plupart des CPE devront réduire la taille de leur équipe de gestion, d'encadrement et de soutien. Quant aux bureaux coordonnateurs, leur mandat est d'offrir du soutien sur demande, et non d'être présent, de créer des liens significatifs...(art 40,7).
- 2.4 Que la qualité passe par une présence accrue des parents au sein des conseils d'administration puisqu'ils sont les gardiens de la mission des centres de la petite enfance. Avec les bureaux coordonnateurs, près de 45 % des parents utilisateurs de services de garde perdront le droit d'être représentés puisque aucun article dans le projet de loi ne prévoit la représentation des parents du milieu familial (Art 38).

- 2.5 Que la qualité passe par une formation de base et continue adéquate, pertinente, régulière et suffisante, tant pour les éducatrices que pour les responsables de garde en milieu familial. La formation permet d'acquérir de nouvelles notions, mais aussi d'échanger sur son vécu et de créer des liens. Malheureusement, suite aux coupures budgétaires des dernières années, certains CPE ont dû diminuer leur budget de formation afin de maintenir un équilibre financier.
- 2.6 Que la qualité passe par un ratio enfants/éducatrice mieux adapté aux besoins réels des enfants. Actuellement, en installation, un enfant de moins de 18 mois partage son éducatrice avec 4 autres poupons, alors que dans le groupe des 18 mois le ratio passe subitement à une éducatrice pour 8 enfants. De même, le ratio 1/10 pour les enfants de 4 ans (avant le 30 septembre de l'année de référence) ne répond pas nécessairement aux besoins de tous les enfants de 4 ans et certains enfants ayant atteint 4 ans après le 30 septembre pourraient y trouver leur compte sans problème.
- 2.7 Que la qualité passe par la stabilité auprès des enfants. Advenant l'adoption du projet de loi 124, les bureaux coordonnateurs auraient l'obligation de réévaluer les responsables de garde seulement à tous les 3 ans. À ce moment, s'ils jugent que la responsable ne répond plus aux besoins identifiés (heures d'ouverture, situation géographique), ils pourraient fermer son service pour accréditer une autre responsable qui répondra mieux aux besoins inventoriés par le bureau coordonnateur. Dans ce contexte, les enfants seraient-ils ballottés d'un service à l'autre au gré du bureau coordonnateur.
- 2.8 Que la qualité passe par un contrôle efficace. Actuellement en milieu familial, le règlement prévoit 3 visites de contrôle (visite à l'improviste des milieux) et une réévaluation annuelle. Nous craignons que les intentions de la Ministre soient de réduire le contrôle et la surveillance à 2 visites annuelles. Il semble que les économies que la Ministre espère réaliser avec les bureaux coordonnateurs seraient plutôt en lien avec une diminution du contrôle de la qualité et nous craignons une diminution des services offerts aux responsables de garde.
- 2.9 Que l'amélioration constante de la qualité passe par la planification stratégique, les échanges entre les pairs, la concertation et les échanges avec le milieu. Avec les récentes coupures budgétaires et celles

appréhendées suite à la perte de nos milieux familiaux, nos CPE se verraient dans l'obligation de réduire leur personnel de gestion et de soutien. Les gestionnaires devraient alors s'impliquer d'avantage dans la gestion des opérations courantes et auraient moins de temps à consacrer à la planification, l'organisation, au développement et au contrôle.

2.10 Que la qualité passe par la santé, la forme physique et mentale des personnes qui travaillent directement auprès des enfants. Considérons que les responsables de garde en milieu familial ouvrent déjà 50 heures auprès des enfants par semaine, et ajoutons le temps nécessaire à la planification et à la préparation des repas, à l'entretien des locaux, à la désinfection des jouets et à la planification du programme éducatif. Est-il sage de leur en demander plus ?

Recommandations :

Considérant les résultats de l'enquête Grandir en qualité*, commandée et financée par le Ministère de la Famille, qui reconnaissent une qualité supérieure dans les centres de la petite enfance en installation et en milieu familial (résultats confirmés par plusieurs autres études récentes);

Considérant le grand souci de la Ministre pour la qualité des services offerts;

Nous recommandons que les conseils d'administration soient constitués d'un minimum de deux tiers de parents.

Nous recommandons que la gestion des milieux familiaux demeure sous la gouvernance des centres de la petite enfance.

Nous recommandons que des mécanismes réels de contrôle de la qualité soit mis en place dans les garderies à but lucratif. (3 visites surprises et une réévaluation annuelle).

* Faits saillants de l'enquête Grandir en qualité.

Considérant que l'application d'un programme éducatif reconnu est garant de qualité;

Considérant que le programme éducatif du Ministère de la Famille est déjà connu et utilisé par la plupart des prestataires des services;

Nous recommandons que la loi exige que tous les prestataires de services appuient leurs interventions sur le programme éducatif proposé par le Ministère de la Famille.

Considérant que la qualité passe par la capacité de se remettre en question (planification stratégique) de planifier à moyen et long terme, par l'encadrement, par le soutien, par la formation;

Nous recommandons que le financement soit revu pour permettre aux prestataires de services de ne pas sacrifier la qualité en faveur de l'équilibre budgétaire.

3 Pérennité du réseau

Le maintien à long terme des services, afin que les générations futures puissent aussi se prévaloir des avantages qu'offre le système actuel.

(réf. : dépliant promotionnel de la Ministre)

Comment relever le défi de la pérennité :

3.1 Pour assurer la pérennité du réseau, il faut rechercher, favoriser et valoriser l'engagement.

- ❖ L'engagement des parents en leur faisant le plus de place possible au sein de nos conseils d'administration,
- ❖ L'engagement du personnel en portant haut et fort la mission de nos organisations,
- ❖ L'engagement des responsables de garde en milieu familial par des liens de qualité, par une reconnaissance de leur travail.

À la lecture du projet de loi 124, les parents bénévoles membres des conseils d'administration « entendent » que la Ministre les croit incompetents et inaptes à prendre des décisions concernant la gestion de leur organisation en les obligeant à céder 2 postes à deux membres de la communauté. Dans le Haut-Richelieu, on s'inquiète à savoir comment nous pourrions recruter 22 membres de la communauté pour combler les 2 postes sur chacun des 11 conseils d'administration de nos centres. On s'interroge de l'intérêt des membres de la communauté à siéger bénévolement sur nos conseils d'administration, de leur assiduité aux réunions. Si nous ne parvenons pas à combler les postes ou si leurs absences empêchent la tenue des assemblées du conseil d'administration faute de quorum, les CPE seront-ils mis sous tutelle par la Ministre ?

3.2 Pour assurer la pérennité du réseau, il faut que la qualité y soit prépondérante. La Ministre choisit de répondre aux besoins des employeurs avant de s'intéresser aux besoins des parents et aux besoins des enfants. La Ministre choisit la quantité avant la qualité.

3.3 Pour assurer la pérennité du réseau, il faut que celui-ci soit accessible, que les familles soient capable de se payer les services.

3.4 Pour assurer la pérennité du réseau, il faut que ce réseau des centres de la petite enfance redevienne un projet de société. Il ne doit pas être seulement une réponse aux besoins de garde des familles. Le réseau des centres de la petite enfance ne doit pas porter seul le fardeau de la conciliation famille travail

3.5 Pour assurer la pérennité du réseau, il faut que les travailleurs, les artisans de ce réseau, se sentent respectés et entendus. Depuis 2 ans, les relations entre la Ministre et les représentants du milieu se sont sérieusement détériorées. Il faut réajuster le tir, que les deux parties fassent preuve de transparence, de respect et de bonne foi et reviennent à leur objectif commun: la petite enfance.

Nos recommandations :

Considérant que la directrice générale est porteuse de la mission et des valeurs du CPE;

Considérant que les parents sont les premiers concernés par les besoins de leurs enfants;

Nous recommandons que les conseils d'administration soient composés de 7 parents utilisateurs élus et que la directrice générale y soit membre d'office.

Considérant que le réseau s'est construit grâce à l'engagement de centaines de personnes: parents bénévoles, éducatrices, conseillères pédagogiques et gestionnaires ayant donné leur temps sans compter;

Considérant que les artisans du réseau possèdent une expérience et une connaissance pointue et incontestée en matière de petite enfance;

Nous recommandons que la Ministre use de plus de diplomatie et fasse preuve de plus de transparence dans ses rapports avec les centres de la petite enfance, leurs gestionnaires et les membres de leurs conseils d'administration et leurs représentants.

Considérant que la Ministre a la responsabilité de s'assurer de la saine gestion des fonds dépensés par son Ministère;

Considérant que le Ministère, par la reddition des comptes, connaît déjà ou est en moyen de connaître les centres de la petite enfance et garderies à but lucratif qui ne répondent pas à ses attentes de saine gestion des fonds publics;

Considérant que généralement nous avons de la difficulté à obtenir des réponses claires et rapides de nos conseillers du Ministère;

Nous recommandons que la Ministre prenne ses responsabilités et intervienne avec diligence dans les quelques dossiers douteux, et qu'elle s'assure que les conseillers appelés à soutenir les centres de la petite enfance soient en mesure de le faire.



Les 11 CPE de la MRC du Haut-Richelieu



Centre de la petite enfance Chez Fanfan

Nombre total de places : 215

Directrice générale : Anne Laporte

Siège social

43 rue Frontenac
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2Y3
Téléphone : 450-346-5312
Télécopieur : 450-343-5319
Courriel : cpechezfanfan@qc.aira.com

Première installation

60 places
51 rue Frontenac
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2Y3
Téléphone : 450-346-5312
Télécopieur : 450-343-5319

Deuxième installation

80 places
51 B Frontenac
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2Y3
Téléphone : 450-346-5312
Télécopieur : 450-343-5319

Volet milieu familial

75 places 14 RSG
Adresse: même que le siège social



Centre de la petite enfance de Saint-Luc

Nombre total de places : 340

Directrice générale : Elyse Lebeau

Siège social

1461 rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G1
Téléphone : (450) 348-1031
Télécopieur : (450) 348-9980
Courriel : cpest-luc@videotron.ca

Installation Des mille et une joies

55 places
Directrice d'installation : Annie Villeneuve
240 rue France
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G1
Téléphone : (450) 348-1031
Télécopieur : (450) 348-9980

Installation Du Boisé

80 places
Directrice d'installation : Maude Joyal
1463 rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G1
Téléphone : (450) 348-1031
Télécopieur : (450) 348-9980

Installation Ô Tournesol

55 places
Directrice d'installation : Lise-Andrée Boudreau
1459 rue Bernier
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G1
Téléphone : (450) 348-1031
Télécopieur : (450) 348-9980

Volet milieu familial

Nombre de places: 160 35 RSG
Adresse: même que le siège social



Centre de la petite enfance du Haut-Richelieu

Nombre total de places : 160

Directrice générale : Carole Séguin

Siège social

935 Desaulniers
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2A 1X8
Téléphone : (450)359-9757
Télécopieur (450)359-9967
Courriel : services@cpeduhautrichelieu.qc.ca

Installation 1

50 places
Adresse : même que le siège social

Installation 2

60 places
Directrice pédagogique : Isabelle Lavoie
Adresse : même que le siège social

Volet milieu familial:

55 places 10 RSG
Adresse: même que le siège social



Centre de la petite enfance Joie de vivre

Nombre total de places : 277

Directrice générale : Marie-Josée Boivin

Siège social

433, rue Laurier
St-Jean sur Richelieu (Québec) J3B 6L8
Téléphone : 346-4149, poste 32
Télécopieur : 346-2302
Courriel : mjboivin.cpe@qc.aira.com

Installation Joie de vivre

55 places
Directrice d'installation : Geneviève Larochelle
147, rue Roman
St-Jean sur Richelieu (Québec) J3B 6L8
Téléphone : 358-9834
Télécopieur : 358-5908

Installation Les p'tits bouts d'entrain

62 places
Directrice d'installation : Lucie Martin
870, rue Principale
St-Blaise (Québec) J0J 1W0
Téléphone : 291-4361
Télécopieur : 291-5670

Installation Les amis de la rivière

35 places
Directrice d'installation : Josée Surprenant
Adresse : même que le siège social
Téléphone : 346-4149, poste 28

Volet milieu familial

Directrice: Edith Bellavance
125 places 21 RSG
Adresse: même que le siège social
Téléphone: 346-4149, poste 23



L'ARC-EN-JOIE

Centre de la petite enfance

Centre de la petite enfance l'Arc-En-Joie

Nombre total de places : 295

Directrice générale :

Siège social

201 rue Grenier

St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1P8

Téléphone : (450) 348-4058

Télécopieur : (450) 348-9903

Courriel: arc.line@qc.aira.com

Installation Arc-en-joie

Nombre de places : 45

Directeur d'installation : Christian Castro

Adresse : même que le siège social

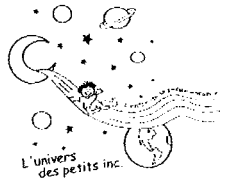
Courriel : arc.christian@qc.aira.com

Volet milieu familial

Nombre de places: 250 41 RSG

Adresse: même que le siège social

Courriel: arc-en-joie@qc.aira.com



Centre de la petite enfance L'Univers des petits

Nombre total de places : 215

Directrice générale : Maryse Dufour

Siège social

970 rue Choquette
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1V6
Téléphone : (450) 349-5522
Télécopieur : (450) 349-0325
Courriel :

Installation l'univers des petits

80 places
Coordonnatrice d'installation Annie Larochelle
970 rue Choquette
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1V6
Téléphone : (450) 349-5522
Télécopieur : (450) 349-0325

Installation La forêt enchantée

60 places
Coordonnatrice d'installation Sophie Leduc
880 2^{ième} rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1V6
Téléphone : (450) 347-5963
Télécopieur : (450) 347-6424
Courriel : laforetenchantee@bellnet.ca

Volet milieu familial

75 places 14 RSG
880 2^{ième} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1V6
Téléphone : (450) 347-6338
Télécopieur : (450) 347-6424

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
LA PETITE CABOCHE



Centre de la petite enfance La P'tite Caboché

Nombre total de places : 217

Directrice générale : Ginette Archambault

Siège social

206, rue Champagnat
Henryville (Québec) J0J 1E0
Téléphone : 450-299-1144
Télécopieur : 450-299-1166
Courriel : cpecaboche@hotmail.com

Installation Iberville

31 places
483, 1^{ère} Avenue
Iberville, (Québec) J2X 2E8
Téléphone: 450-346-3677
Télécopieur: 450-346-3435

Installation Henryville

31 places
206, rue Champagnat
Henryville (Québec) J0J 1E0
Téléphone : 450-299-1144
Télécopieur : 450-299-1166
Courriel : cpecaboche@hotmail.com

Volet milieu familial

155 places 28 RSG
Adresse: Même que le siège social
Téléphone : 450-299-1144
Télécopieur : 450-299-1166

C.P.E.
Le Petit Monde de
CALIMÉRO



Centre de la petite enfance Le petit monde de Caliméro

Nombre total de places : 129

Directrice générale : Ghislaine Pion

Siège social

395 rue Vaudreuil

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 3A6

Téléphone : (450) 346-6626

Télécopieur : (450) 358-9407

Courriel : ghislainepion@qc.aira.com

Installation Le petit monde de Caliméro

29 places

Adresse : même que le siège social

Volet milieu familial

125 places 18 RSG

Adresse: même que le siège social

Centre de la petite enfance
Les champignoles



Centre de la petite enfance Les Champignoles

Nombre total de places : 272

Nom de la directrice générale : Joanne Bujold

Siège social

202 rue Courville
St-jean sur Richelieu (secteur St-Luc)
Téléphone : 450-349-1992
Télécopieur :450-349-5616
Courriel :cpechampignole@qc.aira.com

Installation Les Champignoles

34 places
Adresse: Même que le siège social

Volet milieu familial

Nombre de places:218 places
40 RSG
Adresse: Même que le siège social



Centre de la petite enfance Les Poussineaux

Nombre total de places : 216

Nom de la directrice générale : Paule Laprise

Siège social

101 rue Pierre-Brault
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2Y 1A4
Téléphone : 357-1164
Télécopieur : 357-9948

Installation La Courte Paille

80 places
101, rue Pierre-Brault
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2Y 1A4
Téléphone : 357-1164
Télécopieur : 357-9948

Installation des poussineaux

80 places
1045, Provencale
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7X7
Téléphone : 346-7811
Télécopieur : 346-2524

Volet milieu familial

Nombre de places: 125
21 RSG
Adresse: même que siège social



FAITS SAILLANTS DU PROJET DE LOI

* LES informations concernant la nouvelle loi (projet) sont déjà prévues dans la loi actuelle. Nous précisons l'impact de l'actuelle loi ci-bas

Un titre qui reflète mieux la réalité

- Auparavant : Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance
- Projet : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Le titre de la loi a donc été modifié pour reconnaître l'apport d'égale importance de tous les types de services de garde.

Les dispositions de la loi visent une amélioration constante de la qualité des services offerts aux parents et aux enfants

- Les objectifs de la démarche éducative seront intégrés dans la loi, puisque cette démarche doit être au cœur de l'engagement et des obligations de celles et ceux qui offrent des services de garde éducatifs.
- Les comités de parents des garderies seront davantage consultés, notamment au sujet du traitement des plaintes.
- Les règlements sur la vérification de l'absence d'empêchement et le renforcement des dispositifs sur la sécurité des aires et des équipements de jeux seront maintenus.
- Les services de garde devront conclure une entente de subvention dans le but d'offrir des services plus flexibles en réponse à des besoins particuliers.

Une accessibilité accrue

- Les places excédentaires pourront être utilisées pour recevoir des enfants d'âge scolaire à plein tarif.
- Les garderies, tout comme les CPE, auront la possibilité :
 - d'offrir des services à des enfants d'âge scolaire qui n'ont pas de service de garde à l'école;
 - d'offrir des services de garde autres que réguliers (garde occasionnelle, sur appel, intensive, etc.).
- Les places non développées ou qui demeurent inoccupées pourront être récupérées et réaffectées.
- Un service centralisé d'information sur les services de garde en milieu familial sera mis en place dans chaque territoire.

Pour une plus grande flexibilité, la réglementation à venir prévoirait des modalités pour faciliter :

- la garde à la demi-journée;
- la garde intensive et la garde saisonnière;
- la garde à horaire non usuel.

Une restructuration de la garde en milieu familial

Des bureaux coordonnateurs responsables de la gestion de la garde en milieu familial seront mis sur pied. Ces bureaux veilleront notamment :

- à soutenir la formation et le perfectionnement des RSG;
- à offrir un soutien pédagogique et spécialisé sur demande;
- à accorder les reconnaissances dans le territoire qui leur sera attribué;
- à répartir les places donnant droit à des services de garde subventionnés selon les besoins de garde des parents;

- à surveiller l'application des normes réglementaires concernant ces services de garde;
- à déterminer l'accessibilité des parents à la contribution réduite;
- à transmettre aux RSG les subventions auxquelles elles ont droit;
- à maintenir un service centralisé d'information sur les services de garde en milieu familial.

Des règles qui facilitent la gouvernance

- Une nouvelle composition du conseil d'administration des CPE afin de préserver l'équilibre entre la préoccupation pour l'enfant et celle pour la gestion :
 - les parents demeureront les membres majoritaires;
 - ils seront épaulés par deux membres issus de la communauté qui, par leur expertise, seront en mesure de les soutenir dans leur travail d'administrateurs;
 - s'il y a lieu, la présence de membres du personnel sera limitée à deux.

- Des mesures de contrôle progressives seront instaurées. Elles iront d'un avis de non-conformité à un pouvoir d'enquête élargi.
- Pour s'assurer de la bonne gestion des subventions versées, des pouvoirs accrus seront mis en place, afin, lorsque c'est nécessaire :
 - d'établir un plan de redressement;
 - de donner des directives quant à la gestion des ressources humaines, budgétaires ou matérielles;
 - de désigner une personne au conseil d'administration pour aider à appliquer le plan de redressement ou les directives.
- Les actifs qui ont été acquis avec des subventions seront protégés dans le cas où un CPE mettrait fin à ses activités.

VOIR
RAPPEL des dispositions de
* * LA LOI SUR LA PROTECTION
DU CONSOMMATEUR applicable
aux ententes des services de
garde.

Attributions

Une contribution réduite protégée

Il sera interdit d'exiger :

- une contribution autre que celle fixée par règlement pour les services déterminés;
- des frais d'administration;
- des frais de gestion;
- des frais pour inscrire son enfant sur une liste d'attente.

De plus, l'admission d'un enfant ne pourra être liée à l'obligation de payer un surplus et l'enfant ne pourra être refusé parce que le parent ne paie pas un surplus.

Le projet de loi s'appuie sur des assises solides. Il vise à faire en sorte que, de façon concrète, les services de garde favorisent l'égalité des chances pour les enfants du Québec : égalité dans l'accessibilité des places et égalité dans la qualité des services, peu importe le type de garde choisi. Il vise également, par une plus grande flexibilité des services, à répondre davantage aux besoins des parents et aux réalités du marché du travail en facilitant la conciliation du travail et de la famille.

Des acquis qui demeurent

- Les trois types de services : les centres de la petite enfance, les garderies et les services de garde en milieu familial;
- L'objectif de 200 000 places à contribution réduite;
- La place centrale occupée par les parents dans la gestion des CPE;
- Une démarche éducative qui assure le développement global des enfants et les meilleures chances d'un bon départ dans la vie.

Et surtout...

Les services continueront d'être offerts directement aux parents et aux enfants, par les mêmes éducatrices, par les mêmes responsables de services de garde en milieu familial (RSG), dans les mêmes endroits.

Un cadre légal à ajuster

Le cadre légal doit être ajusté afin de :

- restructurer la coordination de la garde en milieu familial;
- préciser la démarche éducative;
- faciliter l'accessibilité aux places;
- favoriser la flexibilité des services;
- apporter des améliorations aux règles de gouvernance.

Les fondements du projet de loi

Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité et pour assurer le maintien à long terme des services de garde, le projet de loi vise à améliorer les règles de gouvernance de même qu'à offrir aux parents et aux enfants des services de garde plus flexibles et plus accessibles dans l'ensemble des régions du Québec.

Pour obtenir plus de renseignements :
www.mfacf.gouv.qc.ca

Vous y trouverez notamment le texte du projet de loi, le communiqué de presse de même que la version électronique de ce document.

Projet de loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance



Mieux soutenir les parents en prenant soin de leurs enfants

Les services de garde : portrait actuel (au 15 octobre 2005)

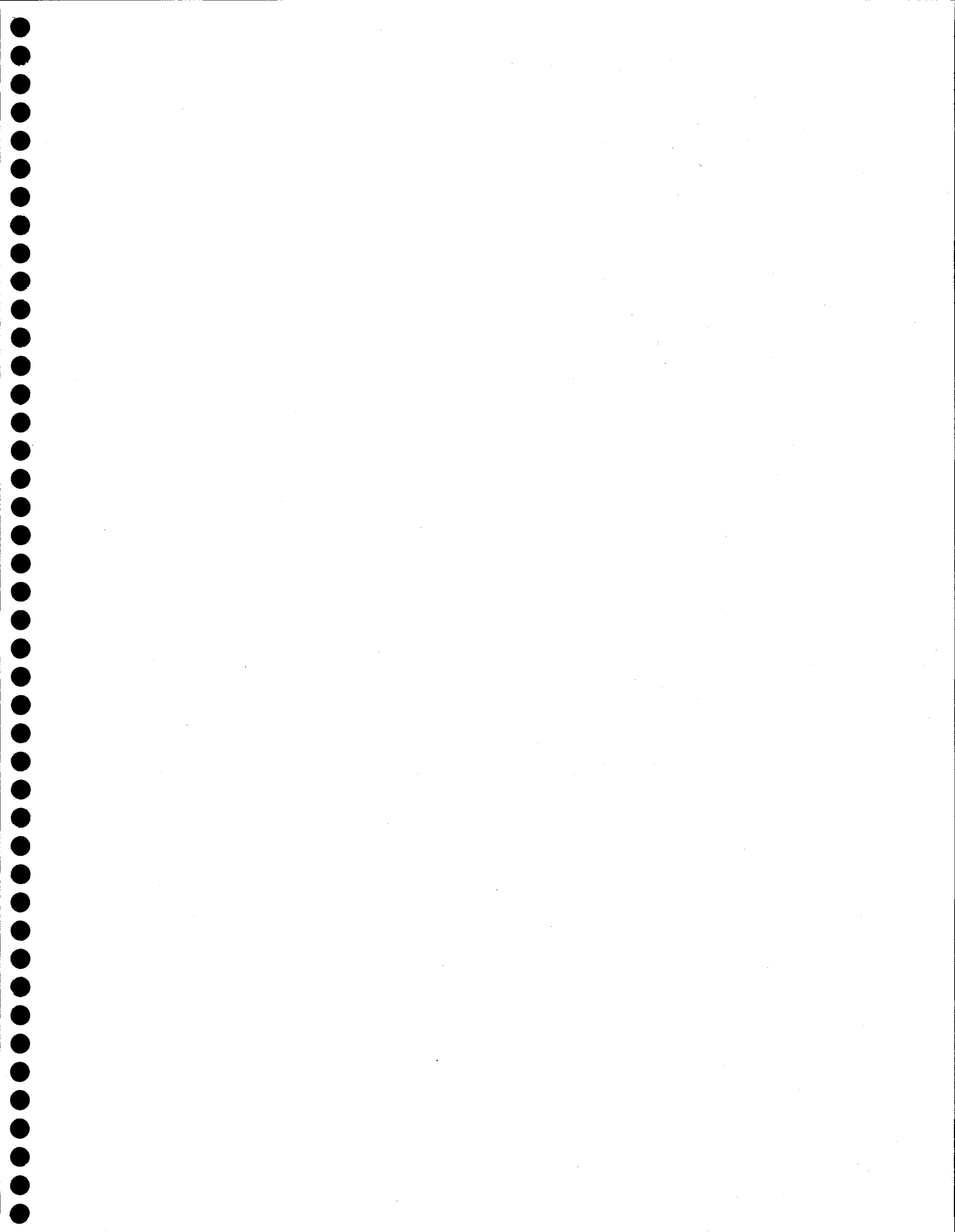
- 1002 centres de la petite enfance (CPE)
- 14 200 services de garde en milieu familial (coordonnés par 884 CPE)
- 512 garderies privées
- 192 853 places financées
- Budget consacré au soutien financier des services de garde : **1,43 MM \$**

Le contexte : trois défis à relever

- L'**accessibilité**, afin de répondre davantage aux besoins réels des parents et aux réalités du marché du travail par des mesures qui visent la souplesse et la flexibilité des services;
- La **qualité**, afin d'assurer l'amélioration constante des services offerts;
- Le **maintien à long terme** des services, afin que les générations futures puissent elles aussi se prévaloir des avantages qu'offre le système actuel.

Les outils pour relever ces défis

- Des changements à la loi;
- Des changements aux règlements;
- Des adaptations aux règles budgétaires;
- La poursuite du Plan d'amélioration continue de la qualité.



REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE

SERVICE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE

CONTEXTE

La Montérégie est une des régions où le développement de places en services de garde a été des plus actifs tant par l'engagement des CPE à se diversifier, à développer d'autres installations que le nombre de places créées. En effet, les services de garde sont passés de places en 1997 à 34 482 places au 30 septembre 2004 et devraient s'élever à 37 954 places au 31 mars 2006.

Malgré cela, les CPE nous assurent que leur liste d'attente sont demeurée fort importante et qu'ils subissent toujours les pressions des parents auxquels ils ne peuvent répondre.

Il devient donc nécessaire que l'on puisse recueillir des renseignements essentiels sur la population des jeunes enfants, sur les besoins des familles en services de garde, sur les clientèles des centres de la petite enfance, sur la correspondance entre l'offre et la demande et enfin que l'on puisse analyser la situation qui prévaut dans la région afin de fournir une égalité des chances à tous les parents d'enfants d'âge préscolaire de fréquenter un service de garde.

PROBLÉMATIQUE

Force nous est de constater qu'à la veille de la fin du développement prévu pour mars 2006, les CPE n'arrivent pas à répondre à la demande et ce, même sur plusieurs années. Les parents désireux d'avoir une place s'inscrivent donc sur la liste d'attente de plusieurs CPE. De plus, cette situation a engendré un sentiment de doute chez plusieurs parents qui ont l'impression que les services de garde font du favoritisme dans le choix des familles accueillies, qu'il faut « connaître quelqu'un » pour avoir accès à une place ou qu'il est peut-être possible de « s'acheter » une place à certains endroits .

De leur côté, les CPE doivent composer avec les demandes des parents qui sont parfois dans des situations déchirantes et auxquelles ils ne peuvent répondre. De plus, ils doivent gérer une liste importante de familles en attente qui exige du temps surtout s'ils tentent de la maintenir à jour. Pourtant, les CPE affirment que lorsqu'ils ont une place qui se libère, ils doivent faire une trentaine d'appels et plus pour la combler. Ce qui exige là encore une forte charge de gestion.

Le RCPEM a voulu connaître le portrait réel de cette situation et a donc réalisé à deux reprises un exercice sur les listes d'attente. Il s'agissait d'obtenir l'ensemble des noms des listes d'attente des CPE d'un territoire donné, de les saisir dans une base de données développée à cet effet, d'identifier les doublons e.i. les enfants qui sont sur la liste de plusieurs CPE. La première réalisée à l'hiver 2003 nous a permis de constater que lorsque nous faisons l'exercice, le nombre d'enfants en attente

diminuait de 30 à 57% selon les territoires. Toutefois, il faut préciser que malgré cette diminution, les listes d'attente de certaines localités pouvaient demeurer trop longues pour penser répondre aux besoins des familles dans des échéances raisonnables à titre d'exemple, dans la sous-région de Saint Jean, la liste passait de plus de 4 923 enfants à un résiduel de 2 105, soit une diminution de 57%.

Plus récemment, soit au printemps dernier, le même exercice a été réalisé dans la sous-région de Saint-Hyacinthe. Alors que selon les prévisions gouvernementales, le développement devrait permettre de couvrir l'ensemble des besoins, le total des listes s'élevait à 5 477 et l'exercice du retrait des doublons révisait ce chiffre à 1 997, Bien que cette diminution soit sensible, il nous faut avoir accès de façon plus efficiente à ces informations afin connaître quels sont les besoins réels et dans quels types de services.

N.B. : Pour cette démarche, le RCPEM s'est inspiré de l'expérience du Bureau d'information Petite Enfance (BIPE) mise en place par la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève en 2002. Il a rencontré les responsables de ce service et a obtenu la documentation fort pertinente dont une partie est en annexe.

REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE SERVICE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE

PROJET PILOTE D'UNE LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE

Le RCPEM souhaite développer un Service d'inscription sur la liste d'attente centralisée pour les CPE de la Montérégie. Ce service accueillera les parents, les informera sur les différents modes de garde et enregistrera leur demande d'inscription pour les CPE de la Montérégie.

Le RCPEM procédera d'abord par le développement un projet pilote dans deux sous-régions soit celle de la MRC des Maskoutains* et d'une autre sous-région afin d'expérimenter les outils et les procédures tant pour le service aux parents que pour celui aux CPE. La nécessité de développer le projet dans deux sous-régions est de pouvoir assurer la pérennité de ce service par une meilleure capacité à financer un tel service.

Objectifs

Le RCPEM croit que la mise en place d'une liste d'attente centralisée pourrait répondre à plusieurs objectifs :

- Une liste d'attente unique
- L'optimisation de la gestion des places en services de garde
 - Soutien :
 - o aux parents dans leurs démarches
 - o aux CPE dans la gestion des places vacantes
 - Régulation :
De l'offre et de la demande de places dans le respect de l'offre de services pour prendre en compte la réalité des familles.
- Outil de mesure et récolte de données :
Améliorer la connaissance des besoins des familles en services éducatifs de garde et valider la capacité des CPE à y répondre.

Avantages

- . Information aux parents des différents services de garde et des modalités pour leur fréquentation
- . Rationalisation de la gestion des demandes de place et de l'offre disponible;
- . Optimisation du taux d'occupation des CPE;
- . Information transparente et cohérente auprès de la population;
- . Maintien de la concertation existante
- . Offre du service par téléphone.

* La MRC des Maskoutains comprend les villes de Saint-Hyacinthe, Saint-Liboire, Saint-Hugues, Saint-Pie, Saint-Damase,.

REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE

SERVICE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE

Orientations

Chaque CPE conserve son autonomie dans la gestion de sa politique. Toutefois, à partir du moment où il doit avoir recours à une liste d'attente externe, il s'engage à faire appel à la liste centralisée mise à la disposition des CPE de la MRC des Maskoutains qui auront signé le protocole d'entente.

La liste d'attente centralisée sera gérée selon l'offre de service actuel de chaque CPE, telles que : la garde de jour, de soir, de fin de semaine, la halte-garderie ou la garde en milieu de travail.

Afin de respecter les besoins spécifiques de chaque famille; le parent pourra exprimer le ou les CPE convoités et le nombre de jours réels de l'entente de service pour son enfant. Par contre, pour le bien-être de celui-ci, un minimum de 2 jours par semaine sera offert aux familles.

Le formulaire d'enregistrement de la liste d'attente centralisée permettra en outre de recueillir diverses informations qui orienteront les CPE lors d'étude régionale des besoins des familles.

Le Service d'inscription sur la liste d'attente centralisée fait connaître les services offerts par les CPE, accueille les parents, les oriente sur les différents modes de garde et enregistre leurs demandes d'inscription pour l'ensemble des CPE de la MRC Maskoutaines. Le service est disponible en après-midi et en soirée. Ce service est un service du RCPEM.

ORGANISATION ET GESTION DU SERVICE

Le Service d'inscription sur la liste d'attente centralisée pourra, à la fin de son déploiement, comporter plusieurs MRC ou sous-régions cependant un comité aviseur sera mis sur pied pour chacune de ses composantes. Ce comité aviseur sera formé de directrices générales et de responsables des inscriptions des CPE. Lorsque le service sera aussi offert aux RSG, des représentantes de ces dernières feront aussi partie du comité aviseur. Le nombre de personnes sur ce comité sera déterminé par la sous-région lors de la mise en place du service et pourra être ajusté selon les CPE participants de la sous-région. Le découpage d'une sous-région sera défini selon l'appartenance naturelle et non seulement géographique.

Le comité aviseur de la MRC ou sous-région définira, en concertation dans leur milieu, les règles quant à l'enregistrement d'une demande, le cheminement de dossiers et les procédures pour la référence des parents aux CPE.

ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE DANS LA MRC DES MASKOUTAINS

Le service enregistre une demande pour

Un enfant de la naissance à 4 ans (conçu ou en processus d'adoption jusqu'à l'âge de la fréquentation de la maternelle). Le parent doit aviser le service lors de la naissance de l'enfant afin d'indiquer la date probable du besoin de service.

Le Service centralisé enregistre une demande par enfant

Lors d'un changement de service de garde.

La demande n'est acceptée que pour un minimum de 2 jours par semaine.

Il n'y a pas d'enregistrement au service externe pour :

- la fratrie,
- un enfant d'un membre du personnel
- un enfant dans le cadre de l'entente cadre CPE/CLSC
- demande de modification de l'horaire de fréquentation de l'enfant à son service de garde
- une inscription pour un accueil ponctuel - dépannage
- la demande ne correspond à aucun critère de l'article x, issu du « Règlement relatif aux conditions pour la contribution réduite ».

puisque ces situations sont gérées directement dans les CPE.

Enregistrement d'une demande d'inscription

Sur appel téléphonique ou lors d'une visite au service, les parents peuvent déposer leur demande pour l'accueil de leur enfant au Service d'inscription sur la liste d'attente centralisée.

Pour ce faire, les parents doivent compléter le formulaire du Service d'inscription sur la liste d'attente centralisée.

La liste est mise à jour régulièrement et annuellement les parents qui n'ont pas eu accès à une place pour leur enfant, devront réactiver leur demande.

CHEMINEMENT DES DOSSIERS ET RÉFÉRENCE DES PARENTS AUX CPE
(dans un premier temps, aux installations des CPE mais à revoir, dans un deuxième temps, pour que le service soit accessible aux RSG*)

Les CPE ne disposent plus de listes d'attente, seule la liste d'attente du Service d'inscription sur la liste d'attente centralisée est valide.

En cours d'année

- a. En tout temps, les CPE informent le service d'une disponibilité
- b. Le service détermine les parents à rejoindre en rapport avec la place d'accueil disponible au CPE selon
 - o âge des enfants
 - o taux de fréquentation
 - o date de l'enregistrement des dossiers.Pour un place cinq jours, elle peut être comblée par un 2 jours et un trois jours – selon la date d'inscription au service.
- c. Le service contacte les parents et leur accorde un délai de 48 heures pour entrer en contact avec le CPE et prendre rendez-vous. Il en informe le CPE.
- d. Le CPE rencontre le parent et finalise l'inscription et informe la central du dossier retenu.
- e. Si un parent n'a pas répondu dans les délais prescrits (48hres), le service fera un deuxième appel pour valider le maintien de sa demande sur la liste d'attente.
- f. Le service enlève de la liste d'attente le dossier retenu sauf si le parent demande de maintenir son dossier ouvert car la place offerte ne répondant pas à son premier choix.

Pour la rentrée de septembre

- a. Chaque année, une date est fixée pour l'envoi de tous les dossiers en fonction du choix prioritaire des parents.
- b. Les responsables des inscriptions des CPE se coordonnent pour le traitement des dossiers
- c. Le service d'enregistrement envoie un courrier négatif aux parents dont le dossier est non retenu et leur demande une réactivation de leur demande et d'exprimer leur nouveau besoin s'il y a lieu. (Mise à jour : courriel – téléphone).

* Pour les RSG – une contribution annuelle pourrait être envisagée.

DÉROULEMENT DU PROJET

Étapes et échéanciers

1^{ère} Partie

- . Mise en place d'un comité d'implantation formé des CPE de la MRC de Maskoutains.
- . Élaboration des procédures et de la structure d'opérationnalisation.
Règles et procédures
Formulaires
- . Évaluation du partage des coûts d'un tel service par les CPE participants
- . Embauche d'une ressource et organisation de son poste de travail
- . Développement des outils informatiques pour une gestion efficace par sous-région et pour cumuler des informations à partir de la banque de données.
- . Contact avec les parents déjà sur les listes d'attente des CPE afin de les informer, valider leurs besoins et assurer leur inscription sur la liste d'attente centralisée.
- . Publiciser le service auprès des diverses ressources en contact avec les parents de jeunes enfants, par un plan de communication et de tout autre manière
- . Opération de mise en commun des demandes pour septembre – mai ou juin 2005.

2^e Partie

- . Mise en place d'un comité d'implantation formé des CPE de la sous-région de x - Mai 2005
- . Prise en charge des listes d'attente des CPE et liens avec les parents.
Septembre 2005

3^e Partie

- . Mise en place d'un comité d'implantation formé des CPE de la sous-région de x - Octobre 2005
- . Prise en charge des listes d'attente des CPE et liens avec les parents.
Janvier 2006

BUDGET PRÉVISIONNEL – ANNÉE D'IMPLANTATION
28 février 2005 au 31 mars 2006

Revenus

Contribution des CPE	44 000 \$
1 ^{er} groupe : 1 500 \$ X 11 : 16 500 \$	
2 ^e groupe : 1 000 \$ X 15 (pour 2005-2006) 15 000 \$	
3 ^e groupe : 500 \$ X 25 (pour 2006-2007) 12 500 \$	
Subvention du MESSF	40 000 \$
CLD Les Maskoutains	15 000 \$
CLD	15 000 \$
CLD	15 000 \$
RCPEM	10 000 \$
TOTAL	149 000 \$

Dépenses

1 Agente d'information (35 heures/semaine) (28 février 2005 au 31 mars 2006) 20\$/h + 20% (57 sem.)	47 880 \$
1 Préposé(e) (35 heures /semaine) (12 septembre 2005 au 31 mars 2006) 17\$/h + 20% (29 sem.)	20 706 \$
Développement d'outils informatiques	20 000 \$
Matériel informatique	6 000 \$
Accès internet (500 \$/mois)	6 500 \$
Numéro téléphonique sans frais (1) ((8\$/ms + 0.08\$/min.)	2 080 \$
Ligne téléphonique régulière (45\$/ms) + inst. 150\$	735 \$
Téléphones – casques d'écoute (500 \$/unité)	1 000 \$
Numéro télécopieur sans frais (1) (8\$/ms + 0.08\$/min.)	624 \$
Locaux (1 bureau 13 mois + 1 bureau 7 mois) 350 - 150	5 550 \$
Equipement	1 500 \$
Papeterie et impression publicité	7 000 \$
PTT	5 000 \$
Divers	2 000 \$
Gestion du projet	
TOTAL	145 560 \$

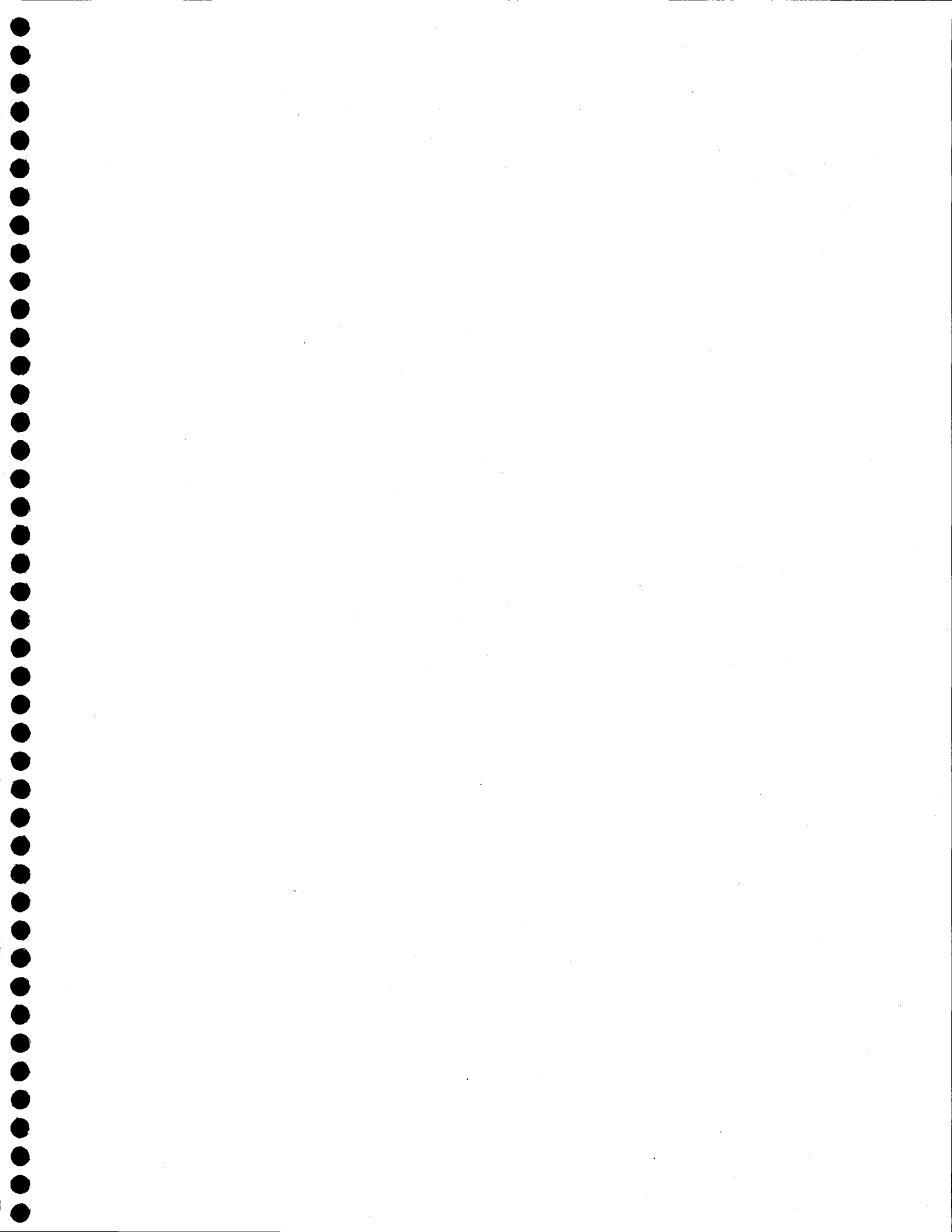
**SERVICE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

LISTE DES CPE PARTICIPANTS

CPE Alakazoum
CPE L'Amibulle
CPE Les Amis Gators
CPE Les Coquelicots
CPE Doux Réveil
CPE Enfant Lumière
CPE Les Jardins d'Honorine
CPE MaFAMlgarde
CPE Les P'tites Pies
CPE Le Temps d'un rêve
CPE Carrefour des Chanterelles

MEMBRES DU COMITÉ D'IMPLANTATION

Diane Delisle, CPE L'Amibulle, St-Hyacinthe
Myriam Paquette, CPE Les Jardins d'Honorine
Chantal Pelletier, CPE Mafamigarde
Lisane Phaneuf, CPE Enfant-Lumière, St-Hugues
Ghislaine Plamondon, CPE Les Coquelicots
Christine Poirier, attachée politique du député
Marc Beausoleil, CLD des Maskoutainss
Pour l'implantation : Claudette Pitre-Robin, RCPEM



Évaluation des projets-pilotes
de garde à horaires non usuels

(EXTRAIT)

BR-209 (04-2003)

Avril 2002

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS-PILOTES DE GARDE À HORAIRES NON USUELS

Avant de passer à la présentation des résultats obtenus, il importe de circonscrire, du moins dans ses grandes lignes, chacun de ces dix projets-pilotes qui étaient soumis à l'évaluation. C'est ce que nous présentons dans les quelques pages qui suivent.

Les services de garde à horaires non usuels qui étaient offerts dans le cadre des projets-pilotes étaient diversifiés et concernaient, soit de la garde de soir, soit de la garde de nuit ou de la garde de fin de semaine. Huit des neuf projets en garde collective étaient menés par des centres de la petite enfance (CPE) dans leur composante installation⁴, l'autre en garderie (à but lucratif). Un dernier projet-pilote proposait pour sa part des services de garde au domicile des parents, le soir, la nuit et la fin de semaine.

CPE Au pays des anges

Le CPE Au pays des anges est situé à Hull. Il s'agit d'un service de garde en milieu de travail qui, durant la période du projet-pilote, desservait exclusivement les employés du casino de Hull. La garde à horaires non usuels a débuté le 24 janvier 2001, au moment même de l'ouverture du CPE. Les enfants visés par l'offre de service sont âgés de moins de 5 ans.

Les services de garde du CPE Au pays des anges sont offerts 24 heures sur 24, sept jours par semaine, 365 jours par année. En matière de garde à horaires non usuels, on y trouve donc de la garde après 18h30 et de la garde de nuit à tous les jours de la semaine, de même que de la garde de jour la fin de semaine.

CPE Les casinours

Le CPE Les casinours est situé à Montréal, à proximité du casino de Montréal. Il s'agit également d'un service de garde en milieu de travail, les employés du casino de Montréal en constituant la clientèle exclusive. La garde à horaires non usuels a débuté le 4 octobre 2000, en même temps que le CPE ouvrait ses portes. L'âge des enfants accueillis au CPE est de moins de 5 ans.

Le CPE Les casinours offre des services de garde 24 heures sur 24, sept jours par semaine, 365 jours par année. Les services de garde à horaires non usuels offerts sont, comme au CPE Au pays des anges, la garde après 18h30 et la garde de nuit à tous les jours de la semaine, ainsi que la garde de jour la fin de semaine.

⁴ Les centres de la petite enfance (CPE), institutions créées en 1997 lors de l'adoption des « Nouvelles dispositions de la politique familiale du Québec », ont deux composantes : 1) la garde en installation, terme qui équivaut, au sens couramment admis, à de la garde en garderie (sans but lucratif) et 2) la garde en milieu familial.

quatre mois au CPE Au pays des anges, deux fois par année au CPE Les casinours) requiert de revoir à la même fréquence tout le fonctionnement (constitution des groupes, etc.). De plus, dans ces services de garde et dans d'autres, certains parents ne connaissent leur horaire de travail que peu de temps à l'avance (une semaine, quelques jours, quelques heures); d'autres parents encore connaissent leur horaire, mais cet horaire étant variable d'une semaine à l'autre (quart de travail rotatif, cycle long, etc.), ils n'ont pas toujours besoin de services cinq fois par semaine.

L'irrégularité de la fréquentation de la clientèle est certes une dimension, et peut-être la plus importante, qui a contribué à augmenter et à complexifier la tâche des gestionnaires au cours des projets-pilotes. La garde de jour la fin de semaine semble à cet égard plus concernée que la garde de soir ou de nuit : c'est du moins l'avis des gestionnaires de trois CPE qui offraient ces deux types de garde. Ainsi, l'une d'elles mentionnait que plusieurs parents n'utilisaient le service qu'une fin de semaine sur deux ou une fin de semaine sur trois. Les deux autres relevaient le fait que la fin de semaine, les parents, pouvant plus facilement avoir une ressource familiale, avaient tendance à amener leurs enfants au CPE de façon moins régulière.

4.2.2.1- Caractéristiques particulières de gestion

La nouveauté des services de garde à horaires non usuels, l'irrégularité de la fréquentation, une fréquentation plus souvent à temps partiel, ces trois éléments ont eu diverses conséquences du point de vue de la gestion de la demande. Les gestionnaires d'une majorité de projets-pilotes ont ainsi mentionné que la garde à horaires non usuels avait généré un grand nombre d'appels téléphoniques de la part des parents : pour prendre des informations, pour réserver une place, etc. Une gestionnaire estimait à ce propos que, depuis qu'elle offrait la garde de jour la fin de semaine, le téléphone sonnait deux fois plus souvent à son bureau.

L'irrégularité de la fréquentation, de même que la fréquentation à temps partiel ont entraîné par ailleurs un plus grand nombre d'inscriptions d'enfants et, de ce fait, une charge de travail accrue en terme d'ouverture et de fermeture de dossiers. Comme le mentionnait une gestionnaire : dans la garde à horaires non usuels, il y a beaucoup d'inscriptions pour peu de fréquentations. Ailleurs, une gestionnaire faisait valoir que le contrôle du paiement des frais de garde est plus problématique dans un contexte, où disait-elle, on voit peu les parents : son CPE avait ainsi choisi de poster les états de compte aux parents, ce qui représentait un travail additionnel comparativement aux parents en garde de jour à qui on remet directement la facture. Un autre CPE, dans le même contexte et pour éviter les mauvaises créances, faisait payer les parents après chaque utilisation : la solution adoptée dans ce cas impliquait que les éducatrices étaient chargées de collecter l'argent auprès des parents quand ils venaient chercher leur enfant et d'en assurer la comptabilisation dans un cahier à cet effet.

Dans la garde à horaires non usuels, il faut faire une gestion de détail davantage qu'une gestion d'ensemble : cette réflexion d'une gestionnaire semble refléter aussi l'expérience de certains autres. Par exemple, les CPE offrant la garde de nuit doivent comptabiliser et facturer les heures de garde de chaque enfant individuellement (parce que la plupart d'entre eux vont passer plus de dix heures au service de garde), de même que les repas supplémentaires s'il y a lieu. Une autre gestionnaire mentionnait également la nécessité d'une facturation aux parents au cas par cas, mais pour une autre raison : pour leurs

enfants accueillis le jour en fin de semaine en effet, certains parents pouvaient se prévaloir de la garde à contribution réduite (5 \$), d'autres étaient exemptés de contribution, d'autres encore avaient à payer le tarif complet.

La gestion des demandes de dernière minute est sans doute une composante spécifique de la garde à horaires non usuels. Pour la garde de jour en semaine, les groupes sont complets, ce qui n'est souvent pas le cas de la garde à horaires non usuels. La gestion ponctuelle des demandes de service de la part des parents constitue dès lors une tâche qui s'ajoute à la gestion à plus long terme pratiquée également par la plupart des services de garde à l'endroit de leur clientèle de la garde à horaires non usuels (gestion mensuelle, hebdomadaire, 48 heures avant le recours au service). Ajoutons qu'à cet égard, la garde de soir peut comporter une dimension additionnelle : répondre à la demande des parents qui, pour une raison ou une autre, ont besoin momentanément de faire garder leur enfant plus tôt qu'à partir de l'heure « officielle » du début de la garde de soir. Certains services offrent en effet cette possibilité à leurs clients dans la mesure où des places en garde de jour sont disponibles en raison de l'absence de certains enfants. Cependant, cette pratique semble se faire avec parcimonie si l'on se fie aux propos de cette gestionnaire : « La gestion est une gymnastique qui demande beaucoup d'implication : il faut donner aux parents la possibilité de s'organiser, mais il faut aussi mettre des limites. »

4.2.2.2- Besoins de garde des parents et pertinence d'offrir le service

S'agissant dans la majorité des cas d'un nouveau service qui était offert, la mise en place de la garde à horaires non usuels a nécessité d'en faire la promotion auprès de clientèles potentielles. Exception faite des CPE Au pays des anges et Les casinours⁴⁰, la plupart des gestionnaires des autres services de garde ont ainsi déployé divers mécanismes afin de recruter de la clientèle : encarts ou publi-reportages dans les journaux, affiches promotionnelles distribuées dans des endroits stratégiques, démarches ciblées auprès de personnes, d'organismes ou de milieux de travail. Néanmoins, certains gestionnaires ont souligné que la transmission de bouche à oreille leur apparaissait le mode de recrutement le plus efficace.

En ce qui concerne la garde de jour, les longues listes d'attente témoignent sans équivoque des besoins et de la pertinence d'offrir le service. Il en va autrement pour la garde à horaires non usuels. Dans certains cas, les démarches promotionnelles entreprises ont donné les résultats escomptés assez rapidement, dans d'autres, il a fallu plus de patience; dans quelques projets, la fréquentation du service n'a pour ainsi dire jamais pris son envol. Au cours de la période des projets-pilotes, certains CPE ont ainsi été confrontés à la pertinence de continuer ou non d'offrir des services de garde à horaires non usuels. Face à une demande des parents qui ne semblait pas devoir se confirmer, certains services ont modifié leur offre de service en cours de route, d'autres ont persisté durant toute la période des projets-pilotes.

Le démarrage plutôt lent de la fréquentation dans certains projets-pilotes tend à illustrer ce que plusieurs gestionnaires ont mentionné, à savoir que la constitution d'une clientèle

⁴⁰ Dans les CPE des employés des deux casinos, soit le CPE Au pays des anges et le CPE Les casinours, la garde à horaires non usuels a débuté en même temps que les CPE ouvraient leur porte. Comme il s'agit dans les deux cas de services de garde en milieu de travail, toute la promotion du service, à horaires non usuels ou non, a été assurée par le Service des ressources humaines de chaque casino.

demande un certain temps. Mais combien de temps faut-il attendre? Par ailleurs, une gestionnaire faisait ainsi la distinction entre la demande et l'offre : des besoins de garde bien réels chez certains parents ne signifient pas nécessairement qu'il soit pertinent d'offrir le service, notamment si le volume de la clientèle demeure bien en dessous de tout seuil de rentabilité. Ces décisions à prendre constituent également une autre facette de la gestion que requiert la garde à horaires non usuels.

4.2.3- GESTION DU PERSONNEL DE GARDE

La gestion du personnel de garde regroupe divers éléments, notamment l'établissement des horaires des éducatrices, leur encadrement, leur remplacement en cas de maladie ou de congé, leur recrutement, toutes tâches que requiert aussi, bien que différemment, la garde régulière. Une dimension de gestion, que nous croyons spécifique à l'offre de garde à horaires non usuels, est enfin présentée, soit celle de la coexistence, intégrée ou juxtaposée selon les cas, d'équipes de travail assurant la garde régulière et la garde à horaires non usuels.

4.2.3.1- Établissement de l'horaire du personnel de garde

Dans plusieurs projets-pilotes, l'établissement de l'horaire du personnel de garde a été mentionné par les gestionnaires comme étant la tâche de gestion la plus lourde en ce qui concerne la garde à horaires non usuels. Soulignons qu'il s'agit dans tous les cas de services qui offraient plus d'une plage horaire, dont notamment la garde de jour la fin de semaine.

Dans les deux CPE des employés de casino, la complexité des horaires de travail des parents rendait plus difficile, comme le disait une gestionnaire, la tâche de convertir les besoins de garde en places disponibles. Mais dans tous les services de garde concernés, c'était surtout la récurrence de la révision des horaires des éducatrices qui rendait la tâche accaparante. Si, pour la garde de jour en semaine, l'inscription de la vaste majorité des enfants se fait en septembre et l'horaire du personnel de garde est alors établi généralement pour toute l'année, il en va bien autrement quand il s'agit de garde à horaires non usuels. En effet, comme nous le soulignons précédemment, une caractéristique de la garde à horaires non usuels, du moins telle qu'elle a été dispensée dans le cadre des projets-pilotes, est d'avoir été plus ou moins disponible « à la pièce » pour les parents. Cette flexibilité dans l'acceptation des demandes nécessitait, en contrepartie, la même flexibilité au plan de la gestion du personnel : tant que le nombre exact d'enfants inscrits, de même que leur âge, n'étaient pas connus des gestionnaires, l'aménagement des horaires de travail des éducatrices ne pouvait être achevé (c'est-à-dire, le nombre d'éducatrices requis en fonction du nombre d'enfants prévus; leur nombre également, en fonction de l'âge des enfants compte tenu des ratios éducatrice-enfants exigés).

Il semble par ailleurs que ce soit principalement pour la garde de jour la fin de semaine que les horaires du personnel de garde aient été ainsi sujets à d'incessants réaménagements : l'offre de service, de même que la demande apparaissent en effet plus « élastiques » pour la garde de jour la fin de semaine que pour la garde de soir et de nuit. D'une part, en termes d'espace et d'aménagements physiques, la fréquentation de la garde de jour la fin de semaine pourrait, à la limite, être équivalente à celle de la fréquentation de jour en semaine; dans le cas de la garde de soir et de nuit par contre, l'offre est limitée à la

disponibilité des aménagements physiques existants (espace pour le coucher, nombre de lits). D'autre part, la fréquentation effective de la garde de jour la fin de semaine s'est révélée plus élevée que celle de la garde de soir ou de nuit dans tous les projets-pilotes qui offraient ces différentes plages horaires. En conséquence, le personnel de base requis, pour simplement pouvoir offrir le service le soir ou la nuit (une ou deux éducatrices, dépendant des projets), suffisait amplement dans la plupart des cas à répondre à la demande et ce, même si la fréquentation des enfants pouvait être variable. Pour la garde de jour la fin de semaine, compte tenu d'une plus grande affluence, un plus grand nombre d'éducatrices était généralement requis; d'où la complexité, dans le contexte d'un niveau de fréquentation variable d'une fin de semaine à l'autre, d'ajuster le bon nombre d'employés pour le bon nombre d'enfants. En bref, l'établissement de l'horaire de travail des éducatrices pour la garde de jour la fin de semaine exigeait, par souci de rentabilité, d'être réévalué à chaque fin de semaine : il s'agissait d'avoir assez de personnel, mais pas trop.

4.2.3.2- Encadrement du travail des éducatrices

Dans la plupart des projets-pilotes, la supervision du travail des éducatrices assignées à la garde à horaires non usuels ne s'effectuait pas au moment même de l'accomplissement du travail, mais plutôt en temps différé; dans certains cas, une seule plage horaire de l'ensemble des services offerts en garde à horaires non usuels (habituellement, la garde de jour la fin de semaine) était supervisée directement, les autres, en temps différé. Une gestionnaire mentionnait ainsi que chaque matin, en commençant sa journée, elle lisait le rapport des éducatrices qui avaient travaillé le soir précédent et procédait, si nécessaire, aux interventions requises (téléphone à certains parents, remplacement d'une éducatrice à prévoir, matériel à acheter, etc.).

Plus largement, l'encadrement du travail des éducatrices peut être entendu au sens de soutien des gestionnaires au travail de celles-ci et ce, en terme d'une disponibilité des gestionnaires pour parer à toutes sortes de situations complémentaires à l'action première des éducatrices, qui est de fournir des services éducatifs et de garde aux enfants. À ce chapitre, plusieurs gestionnaires ont mentionné que le soutien offert aux éducatrices de la garde à horaires non usuels leur apparaissait moins adéquat que celui dont pouvaient bénéficier les éducatrices de la garde régulière. Certaines gestionnaires regrettaient ainsi de ne pouvoir offrir à leur personnel de garde à horaires non usuels le même soutien pédagogique que celui assuré au personnel régulier. D'autres ont fait valoir que les éducatrices, notamment pour la garde de jour la fin de semaine, devaient assumer une plus grande responsabilité au plan administratif, car elles avaient souvent à prendre des décisions en l'absence des gestionnaires.

Dans un cas en particulier, la directrice considérait comme élément spécifique de la gestion d'un service de garde à horaires non usuels (en l'occurrence dans son cas, la garde de jour la fin de semaine), la permanence de sa présence au service de garde à ce moment-là, ne serait ce que pour une période de temps limitée, afin de motiver les éducatrices dans leur travail.

4.2.3.3- Difficulté spécifique : la coexistence de deux équipes de travail

Essentiellement, il y a deux types d'organisation du personnel de garde au sein des neuf services de garde en milieu collectif ayant participé aux projets-pilotes : 1) personnel polyvalent travaillant pour la plupart, ou dans une proportion assez importante, à la fois au

5.3- EXPÉRIENCE DES GESTIONNAIRES

Lors des rencontres, les gestionnaires ont été invitées à nous mentionner, par rapport à leur expérience de la garde à horaires non usuels, leurs trois principales sources de satisfaction, de même que les trois principales difficultés qu'elles ont rencontrées.

5.3.1- LES PRINCIPALES SOURCES DE SATISFACTION

Les principales sources de satisfaction des gestionnaires en regard de leur expérience ont trait à trois ou quatre grands thèmes : la réponse aux besoins figure en tête de liste, la qualité du service offert et la satisfaction du personnel de garde suivent et ont également été mentionnées fréquemment, alors que d'autres réussites diverses du point de vue de la gestion ont été rapportées par quelques-unes.

Les gestionnaires ont indiqué leur satisfaction d'avoir répondu à divers types de besoins, ceux-ci étant cependant plus ou moins liés les uns aux autres. Pour quelques gestionnaires, leur satisfaction est d'abord d'avoir bien répondu aux besoins des enfants : « de voir à quel point les enfants sont bien, en santé, heureux », ou encore « de voir que les enfants ont bien évolué dans le service, qu'on ne les a pas perturbés ».

Plus nombreuses cependant sont les gestionnaires qui ont mentionné leur satisfaction d'avoir répondu aux besoins des parents, ou encore, ce qui revient un peu au même, qui retireraient leur propre satisfaction de la satisfaction manifestée par les parents à l'égard du service. Ainsi, les unes ont fait valoir l'augmentation de la fréquentation des enfants au cours de la période du projet-pilote, ce qui témoigne, selon elles, de l'existence d'un besoin réel que le service offert est venu combler. Pour une autre, la première satisfaction est d'avoir réussi à faire en sorte que les parents sentent qu'ils peuvent compter sur le service. D'autres encore mentionnaient les propos des parents : « Les parents nous disent que le service est extraordinaire et qu'il est fiable et sécuritaire », l'une d'elles ajoutant : « Je trouve pourtant qu'ils ne sont pas exigeants par rapport aux parents de jour. On ne peut pas tout à fait offrir la même qualité de service que de jour en raison de la fluctuation plus grande du personnel ». Plus largement, cette gestionnaire se disait particulièrement contente « de répondre aux besoins particuliers de son milieu, en concordance avec les orientations de la politique familiale ».

La qualité du service de garde à horaires non usuels en comparaison de la garde de jour ou encore son amélioration au cours de la période du projet-pilote est source de satisfaction pour plusieurs gestionnaires. Ainsi en est-il pour ces deux gestionnaires offrant la garde de jour la fin de semaine, dont l'une était particulièrement fière de « donner un service de qualité équivalente au service régulier, que ce soit en termes de qualité de l'intervention, d'activités, de programme éducatif, d'aménagements ou de repas », alors qu'une autre soulignait qu'en raison d'une plus grande intégration de la dimension éducative, « les groupes de fins de semaine commencent à ressembler plus à un groupe de semaine ». Pour sa part, une gestionnaire offrant la garde de soir disait avoir remarqué que : « Les éducatrices réussissent à concilier le programme éducatif, la réalité de la garde à horaires non usuels et les particularités de la clientèle. On disait avant qu'il fallait que la garde de soir soit « mollo ». Mais les enfants qui arrivent à 15h30 ont de l'énergie et sont prêts à entreprendre des activités éducatives. Les éducatrices l'ont bien compris et organisent des activités en ce sens ».

De nombreux gestionnaires retirent une satisfaction de leur personnel de garde et ce, à différents égards. Le fait de constater que le personnel est content, que les éducatrices se sont impliquées et, dans certains cas à tout le moins, ont eu à cœur tout autant qu'elles la réussite du projet, que ce soit par leur volonté d'adaptation, leur coopération, leur poursuite dans le projet malgré des offres d'emploi venant d'ailleurs sont autant de sources de satisfaction pour les gestionnaires. Pour leur part, d'autres ont surtout attiré l'attention sur ce qu'on pourrait appeler une réussite en matière de gestion du personnel : d'avoir stabilisé une équipe de travail de fin de semaine ayant une formation en services de garde ou encore, d'avoir réussi à organiser les horaires des éducatrices de manière à former une seule équipe de travail au sein du CPE, intégrant la garde régulière et la garde à horaires non usuels et ce, à la satisfaction des éducatrices.

Certaines gestionnaires ont également exprimé leur satisfaction de manière plus globale : d'avoir réussi à organiser une garde à horaires non usuels bien structurée et bien organisée en un an, même si, comme le soulignait l'une d'elles : « il a fallu y mettre le temps et être assidue dans toutes les démarches ». L'impression d'avoir relevé certains défis au plan de la gestion (une façon de gérer l'occasionnel, le développement de certains « trucs » de gestion financière) représente pour une autre encore une grande source de satisfaction.

5.3.1- LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Parmi les principales difficultés que les gestionnaires ont dit avoir rencontrées dans l'exercice de la garde à horaires non usuels, quelques-unes ont déjà été abordées à la section précédente. Nous ne ferons donc que les nommer ici :

- ◆ le temps requis et la complexité des tâches reliées à la gestion de la garde à horaires non usuels, notamment en ce qui a trait à l'établissement des horaires du personnel de garde.
- ◆ l'encadrement des éducatrices : le regret, pour certaines gestionnaires, de ne pouvoir leur offrir plus de soutien; pour d'autres, une tâche de supervision plus lourde du fait de leur inexpérience; une fatigue accrue ou un certain essoufflement attribuable à l'ampleur de la disponibilité requise pour quelques autres.
- ◆ l'insatisfaction de certaines éducatrices, notamment en raison d'une coexistence parfois difficile avec le personnel de jour en semaine.

D'autres difficultés ont été rapportées par les gestionnaires. Le recrutement du personnel de garde pour des horaires non usuels et, plus encore, le recrutement de personnel qualifié s'est avéré une difficulté notable pour quelques gestionnaires, alors que pour une autre, c'était la question de la suppléance qui posait le plus de problème. Le temps requis pour se bâtir une clientèle a été souligné par deux gestionnaires, l'une d'elles précisant : « C'est très long de bâtir le réflexe d'utiliser un CPE pour les besoins de garde à horaires non usuels ». Le regret de ne pouvoir répondre aux besoins de garde d'un plus grand nombre de parents, le manque de disponibilité envers ceux-ci en raison de l'ampleur des plages horaire de garde offertes sont deux aspects qui ont également été mentionnés. Une gestionnaire pour sa part faisait valoir que le système de contributions parentales réduites (5 \$) pénalisaient les parents qui travaillent de façon concentrée, de même que les parents d'enfants d'âge scolaire. D'autres difficultés, mais chacune concernant plus directement un service de garde en particulier, ont aussi été signalées : le manque de sens de responsabilité de certains parents, un trop grand nombre d'enfants référés par les services sociaux, la faible fréquentation de la garde de soir qui empêchait d'assurer une intervention adéquate aux enfants.

De manière plus large et concernant plus spécifiquement la garde de soir et de nuit, trois gestionnaires ont relevé la difficulté d'avoir eu à faire face à de nombreux préjugés. Comme le disait l'une d'elles : « Il faut briser la pensée négative qui entoure la garde de soir et de nuit, l'idée que c'est horrible de " faire vivre ça aux enfants " ».

9- CPE Les joyeux câlinours

9.1- CONTEXTE ET SERVICES OFFERTS

Le CPE Les joyeux câlinours est situé à Saint-Hubert, dans un milieu très défavorisé. Il compte deux installations et 200 places en milieu familial. La première installation existe depuis 1989 et peut accueillir 80 enfants. La seconde installation a ouvert ses portes le 27 septembre 2000 et compte 70 places; c'est dans cette deuxième installation que s'est déroulé le projet-pilote,

Le CPE Les joyeux câlinours a débuté son projet-pilote le samedi 3 février 2001. On y offrait de la garde de jour la fin de semaine, de 7h à 17h en principe, l'horaire pouvant varier légèrement selon les besoins. L'âge des enfants visés par le projet était de 0 à 5 ans.

Auparavant, le CPE a déjà offert de la garde de soir en milieu familial. Selon les gestionnaires, en principe, la garde de soir est plus facile à implanter en milieu familial. Par ailleurs, les responsables de garde en milieu familial ne veulent pas offrir de la garde la fin de semaine.

9.2- FRÉQUENTATION DES ENFANTS

9.2.1- FRÉQUENTATION DE LA GARDE DE JOUR LA FIN DE SEMAINE

Le CPE Les joyeux câlinours a reçu 6 enfants en garde de jour la fin de semaine sur l'ensemble de la période du projet-pilote, ce qui représente 2,4 enfants par jour en moyenne. Les enfants ont passé en moyenne 8h08 par jour au CPE, cette durée moyenne étant à toutes fins pratiques identique le samedi et le dimanche.

Tableau 9.1
Caractéristiques d'ensemble de la fréquentation de la garde de jour la fin de semaine
CPE Les joyeux câlinours, 3 février 2001 au 31 août 2001

Jour concerné	Nombre moyen d'enfants par jour	Durée moyenne de séjour journalier	Fréquentations	
			Nombre	%
samedi	2,3	8h06	66	53,7%
dimanche	2,4	8h10	57	46,3%
Total	2,4	8h08	123	100,0%

Selon les fiches de fréquentation des enfants, le CPE aurait reçu au moins 2 enfants par jour à toutes les fins de semaine, que ce soit le samedi ou le dimanche, sauf à certains jours fériés (fin de semaine de Pâques, Saint-Jean-Baptiste et Fête du Canada) et deux semaines à la fin juillet. Bien que très faible, la fréquentation de la garde de jour du CPE Les joyeux câlinours aurait été constante sur toute la période. Rappelons toutefois que ces résultats peuvent être surestimés, les informations transmises s'appuyant sur la présence attendue

des enfants (les besoins de garde signifiés par les parents) et non sur leur présence réelle à chaque fois.

Sur l'ensemble de la période du projet-pilote, la durée moyenne des séjours semble avoir été plus stable le dimanche que le samedi. Dans les deux cas cependant, on observe une augmentation du temps journalier passé au CPE durant les deux mois d'été, soit juillet et août 2001.

9.2.2- RÉGULARITÉ ET INTENSITÉ DE LA FRÉQUENTATION DES ENFANTS

Sans tenir compte d'une éventuelle surestimation, les fiches de fréquentation montrent que deux enfants ont fréquenté la garde de fin de semaine de façon très régulière (excepté la fin de semaine de Pâques, en avril, et pendant deux semaines en juillet 2001, probablement en raison des vacances d'été). Sauf quelques exceptions, ces deux enfants ont fréquenté le CPE les deux jours de la fin de semaine à chaque semaine. Ils étaient âgés respectivement de 4 mois et 1 an.

Un enfant de 13 mois a fréquenté la garde de fin de semaine, une fin de semaine sur deux, pendant presque quatre mois, à raison de deux fois par fin de semaine de présence. Les trois autres enfants n'ont fréquenté la garde de jour la fin de semaine du CPE Les joyeux câlinours que quelques fois : 3 fois pour l'un d'eux, 1 fois chacun pour les deux autres.

9.3- PERSONNEL DE GARDE

Selon les fiches de fréquentation, 19 éducatrices ont travaillé à la garde de jour la fin de semaine du CPE Les joyeux câlinours. Durant les dix premières semaines du projet (jusqu'au début avril 2001), deux éducatrices ont assuré la garde très régulièrement, chacune d'elles ayant été présente neuf fins de semaine sur les dix, la plupart du temps, les deux jours. Une de ces éducatrices avait une formation dans le domaine, l'autre, non. Par la suite, ces deux éducatrices n'ont plus travaillé au projet.

À partir d'avril, une autre éducatrice, formée, a plus ou moins pris le relais (auparavant, elle avait travaillé deux fins de semaine). Jusqu'à la fin du projet, elle a en effet travaillé de façon assez régulière, puisqu'elle a été présente dix fins de semaine sur un total de dix-sept, et les deux jours de la fin de semaine six fois sur dix. Parmi les 15 autres éducatrices ayant assuré la garde durant cette période, six n'ont travaillé qu'une seule fois, quatre autres, deux ou trois seulement. Les cinq autres éducatrices ont travaillé entre quatre et huit fois chacune.

9.4- BILAN DE L'EXPÉRIENCE SELON LES GESTIONNAIRES

Deux faits ressortent de l'expérience : un volume de clientèle extrêmement faible, un roulement très important du personnel de garde à partir d'avril 2001. Mentionnons par ailleurs que le projet-pilote devait commencer plus tôt. Mais comme il prenait place dans une nouvelle installation, il y avait beaucoup de choses à entreprendre en même temps, il y a aussi eu des imprévus. De plus, comme il s'agissait d'un projet, il y avait plus d'attente et les gestionnaires voulaient s'assurer, avant de démarrer, de pouvoir offrir un service adéquat.

□ *Des besoins de garde réels la fin de semaine?*

L'évaluation des besoins au départ a été basée sur des demandes que recevait le CPE de la part de parents qui désiraient de la garde de fin de semaine et de soir, demandes nombreuses pour obtenir cette garde en milieu familial. Par ailleurs, le CPE avait une liste d'attente de 40 personnes pour de la garde de fin de semaine et de soir. À l'automne 2000, des démarches ont été entreprises pour recruter de la clientèle : les gestionnaires ont fait paraître un article au mois de septembre et une annonce publicitaire au début d'octobre, leur publicité mettant l'accent sur la garde à 5 \$ pour la fin de semaine.

Un mois avant le début du projet, au début de janvier 2001, les gestionnaires ont appelé les parents inscrits sur la liste d'attente. Le résultat a été décevant : les parents ne rappelaient pas, des parents qui travaillaient la fin de semaine avaient trouvé un emploi en semaine dans l'intervalle et n'avaient plus besoin du service, etc. Par ailleurs, des rencontres d'information ont attiré peu de parents.

En entrevue à la fin du projet, les gestionnaires faisaient le constat suivant : les parents expriment plus de besoins qu'ils n'ont de besoins réels. Les téléphones de parents pour obtenir des informations ont été nombreux, mais peu d'entre eux ont débouché sur le recours au service. Par ailleurs, un point positif peut-être : l'expérience semble montrer qu'il n'y a pas de besoins urgents.

Les besoins des parents pour de la garde de fin de semaine sont aussi très variables : lors de l'entrevue de départ, les gestionnaires mentionnaient le cas de parents dont les besoins étaient pour de la garde deux fins de semaine sur cinq ou encore, pour de la garde la fin de semaine mais avec complément de deux ou trois jours en semaine. Les besoins pour ce type de garde sont également changeants comme l'exemple présenté ci-dessus de parents qui obtiennent (et préfèrent) un travail en semaine.

Au terme de l'expérience, les gestionnaires concluaient que le projet avait peut-être manqué de publicité : mais encore là, devrait-on faire une relance et n'obtenir que la fréquentation de deux ou trois enfants? Selon elles, il s'agit d'un service qui nécessite d'être revu sans cesse pour être viable. Par ailleurs, elles mentionnaient qu'elles essayaient maintenant de sensibiliser leurs services de garde en milieu familial pour que, éventuellement, ce soit ces derniers qui offrent ce genre de services à horaires non usuels.

□ *L'irrégularité du personnel de garde*

Au départ, le recrutement du personnel de garde n'a pas posé de problème. Pour stimuler la motivation, le CPE offrait 1 \$ de plus de l'heure à ce personnel de garde. Suite à une annonce de poste, les gestionnaires avaient ainsi reçu une quarantaine de *curriculum vitae*. En janvier 2001, les gestionnaires mentionnaient que dans leur choix de personnel, elles avaient choisi la stabilité, ce qui s'est avéré jusqu'en avril, comme on l'a vu plus tôt.

Par la suite, l'instabilité du personnel de garde a été grande. Les gestionnaires expliquent le fait par un manque de motivation des éducatrices et ce, malgré la prime salariale accordée. Si la motivation de vouloir travailler la fin de semaine peut décliner après un certain temps, n'avoir à s'occuper que de deux enfants n'est guère stimulant non plus pour des éducatrices. Ce roulement du personnel de garde a amené les gestionnaires à se questionner sur la qualité du service offert : du point de vue des enfants, un minimum de

stabilité leur apparaissant nécessaire, le changement fréquent d'éducatrices n'a pu répondre adéquatement à ce besoin.

9.5- PARENTS UTILISATEURS

Deux parents ont répondu au questionnaire téléphonique. Compte tenu de la faible fréquentation, ils représentent néanmoins la moitié des parents des enfants ayant fréquenté la garde de jour la fin de semaine du CPE Les joyeux câlinours. Ces deux parents se sont dits très satisfaits de la plupart des points soumis à leur appréciation. Toutefois, reflétant ce qui vient d'être soulevé précédemment, les deux parents se sont déclarés insatisfaits de la stabilité du personnel de garde.

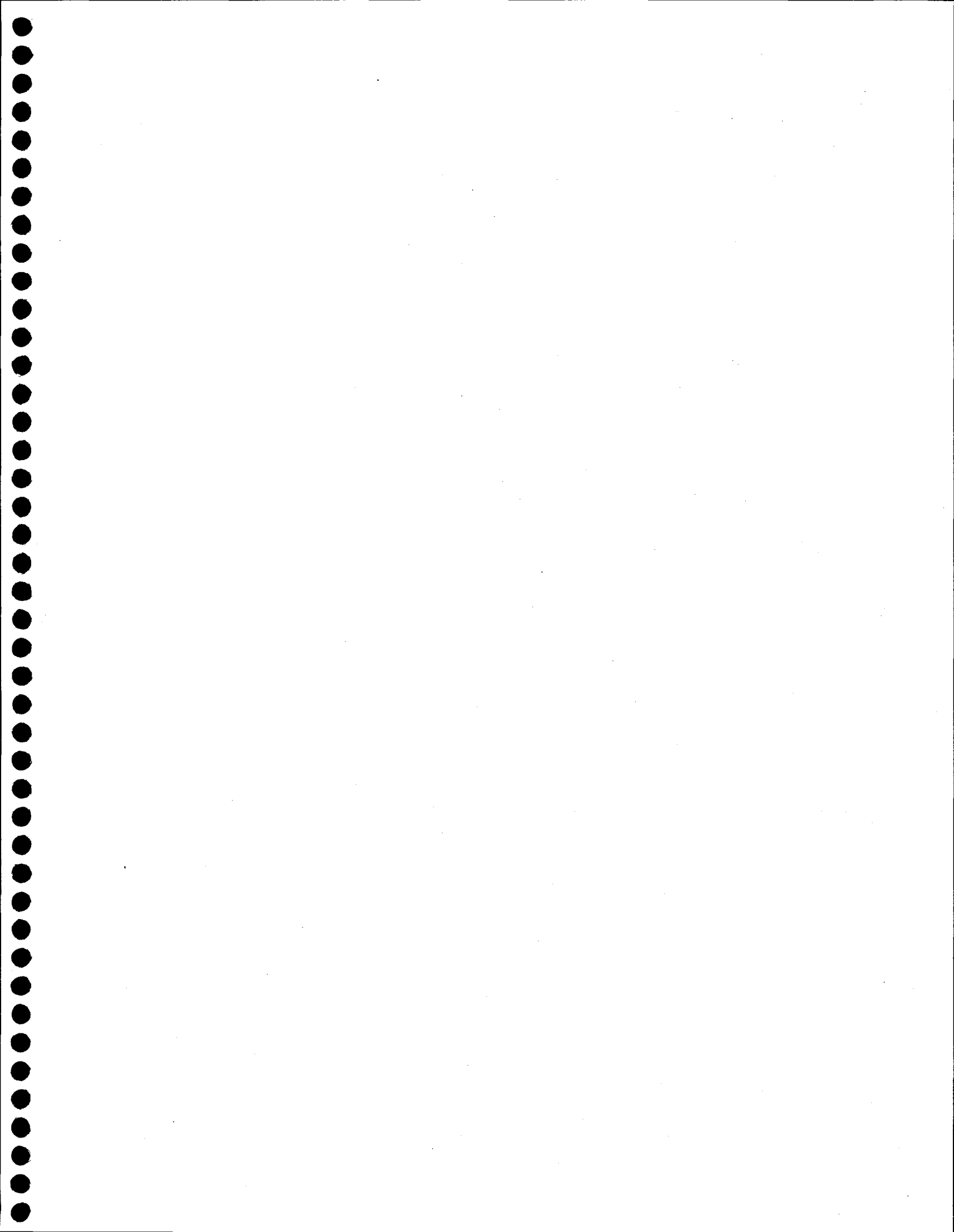


RAPPEL
DES DISPOSITIONS

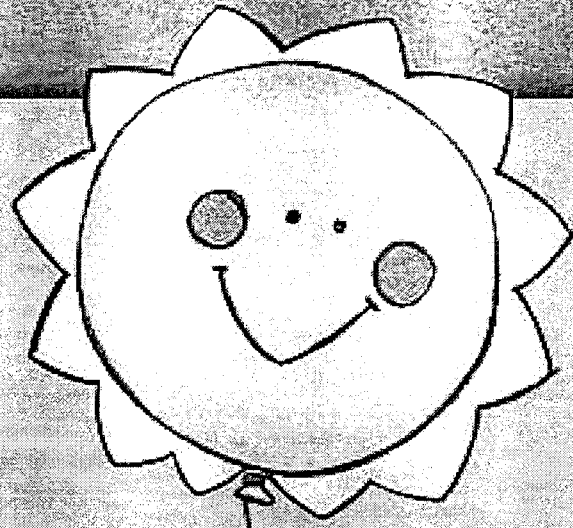
**DE LA LOI SUR LA PROTECTION
DU CONSOMMATEUR (L.R.Q., c. P-40.1)
APPLICABLES AUX ENTENTES
DE SERVICES DE GARDE**

OFFICE DE LA PROTECTION
DU CONSOMMATEUR
et
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DE L'ENFANCE

juin 2002

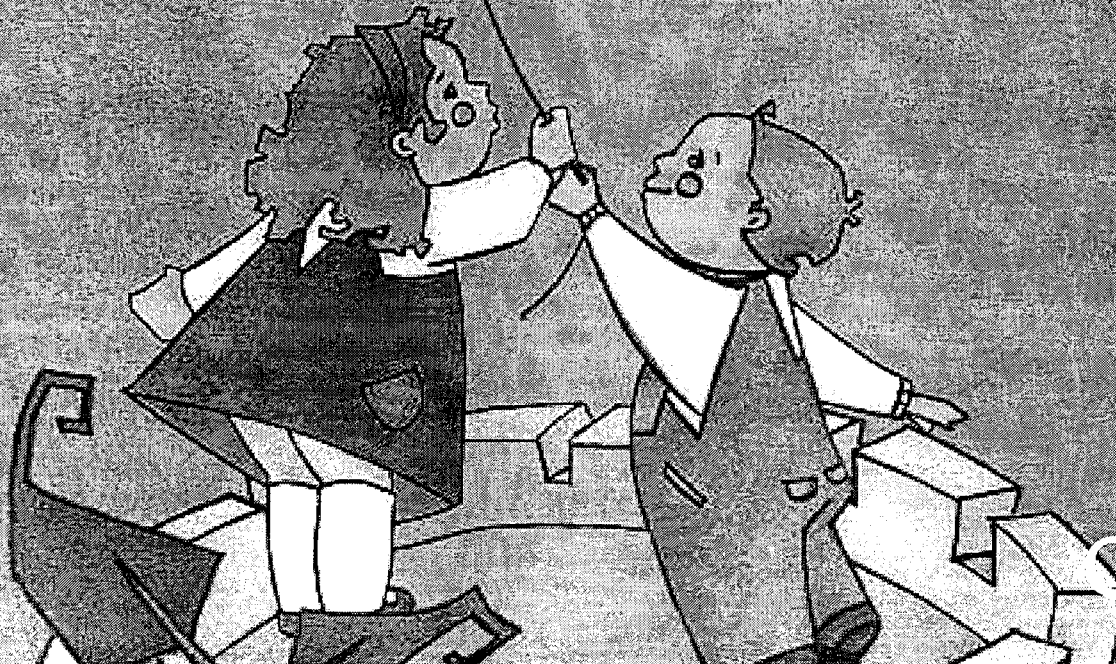


grandir
en qualité
2003



Qualité éducative dans les
GARDERIES PRIVÉES

ROSE SULLIVANT



Québec 

À QUOI SERAIT L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003?

Pour la première fois au Québec, l'Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs fournit un portrait détaillé et représentatif de la qualité de l'expérience quotidienne vécue par les enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent les services régis par le gouvernement. Cette enquête, aussi connue sous le nom de *Grandir en qualité 2003*, constitue une référence pour mieux définir les mesures susceptibles de soutenir et d'améliorer la qualité des services de garde éducatifs en fonction des forces et des lacunes constatées dans les services.

Les résultats de cette enquête tombent à point dans un contexte de développement rapide des services de garde à la petite enfance combiné avec l'implantation du programme éducatif promulgué par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF). D'une part, ils comblent un besoin d'information exprimé par l'ensemble du réseau et, d'autre part, ils donnent suite à la recommandation du Vérificateur général d'évaluer la qualité des services de garde offerts aux enfants et aux familles.

L'utilité et la pertinence des résultats de cette enquête sont renforcées par le fait que le rôle clé de la qualité des services de garde dans le développement harmonieux de l'enfant dès les premières années de sa vie tend à être démontré par plusieurs études spécialisées dans le domaine de la petite enfance.

Réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en partenariat avec des associations de services de garde éducatifs, le milieu de la formation et de la recherche ainsi que le MESSF, qui l'a financée, cette enquête a donné lieu à la publication d'un rapport détaillé en juin 2004.

La diffusion des résultats est également assurée par la production d'une série de trois fascicules soulignant les faits saillants de l'enquête sur la qualité éducative dans les garderies privées, dans les installations de centres de la petite enfance et dans les services de garde en milieu familial. La présente publication s'adresse en priorité aux intervenantes et aux intervenants travaillant dans les garderies privées, qu'ils soient propriétaires, gestionnaires, conseillères pédagogiques ou membres du personnel éducatif. Elle peut également servir à informer les parents qui confient leurs enfants à ces services.

Cette publication a été réalisée et produite par l'Institut de la statistique du Québec.
FOURNIER, Claire et Carl DROUIN (2004). « La qualité éducative dans les garderies privées – Faits saillants », fascicule n° 3, *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 16 pages.

© Gouvernement du Québec

An English version of this document is available upon request.

Le présent fascicule reprend les principaux résultats de l'enquête sur la qualité de l'expérience vécue par les enfants qui fréquentent les garderies privées régies par le gouvernement québécois. Dans un premier temps, il est question de la qualité éducative des services offerts aux enfants de moins de 18 mois (poupons), puis de ceux dispensés aux enfants de 18 mois à 5 ans (enfants d'âge préscolaire). Quelques pistes d'action sont proposées en conclusion.

La façon de mesurer la qualité éducative dans cette étude est présentée dans l'encadré de la page 5, lequel fournit également un guide d'interprétation des résultats. Cette information est très utile à la bonne compréhension des résultats figurant dans le présent fascicule. De plus, quelques aspects méthodologiques de l'enquête sont décrits à la page 15.

LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX POUpons

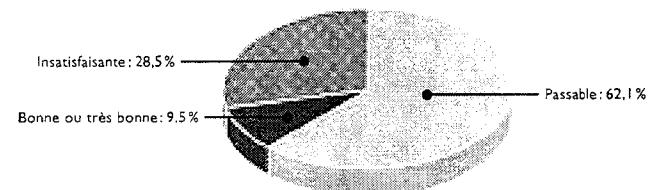
LA QUALITÉ D'ENSEMBLE EST PASSABLE DANS LES POUponNIÈRES

Les poupons qui fréquentent les garderies privées au Québec reçoivent en moyenne des services dont la qualité d'ensemble est jugée *passable*, si l'on fait référence aux principes de base du programme éducatif. C'est ce que permet de constater l'enquête puisqu'on note un score moyen total estimé à 2,62 sur une échelle de 1,00 à 4,00. Le calcul tient compte de tous les items de l'outil d'observation de la qualité éducative utilisé dans les pouponnières.

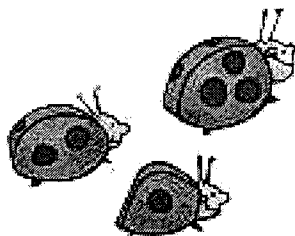
Dans cette étude, l'atteinte d'un niveau de qualité *passable* signifie que l'environnement de garde offert aux enfants répond généralement aux principes du programme éducatif sans que l'on puisse toutefois le qualifier de *bon* ou *très bon*.

Ce résultat étant une moyenne, il est par ailleurs intéressant d'examiner comment se répartissent les poupons si l'on tient compte de la qualité d'ensemble notée dans les services qu'ils fréquentent. La figure 1 montre que la majorité des enfants (62%) se trouvent dans des pouponnières de garderies privées où la qualité d'ensemble est considérée comme étant *passable*. Par contre, le fait de recevoir des services jugés *insatisfaisants* est le lot de près de trois poupons sur dix (29%), alors qu'en proportion, moins d'enfants de cette catégorie d'âge reçoivent des services qualifiés de *bons* ou *très bons* dans l'ensemble (10%).

FIGURE 1 – QUALITÉ D'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERTS AUX POUpons DANS LES GARDERIES PRIVÉES, QUÉBEC, 2003



Source : Institut de la statistique du Québec. *Grandir en qualité 2003*.



LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DE FAIBLE À PASSABLE SELON LES DIMENSIONS

Pour comprendre de façon plus concrète ce que signifient les résultats d'ensemble, il est utile d'analyser les données selon les quatre différentes dimensions de la qualité étudiées dans le cadre de l'enquête. Cela permet de cerner les principaux points forts de même que les points faibles présents dans les pouponnières de garderies privées.

En moyenne, on constate que la qualité des services offerts aux poupons est *passable* pour trois des quatre dimensions de la qualité; il s'agit de la structuration et la variation des types d'activités (2,66), de l'interaction de l'éducatrice avec les poupons (2,76) et de l'interaction avec les parents (2,96) (tableau 1). Cela étant dit, si on compare les dimensions entre elles, celle de l'interaction de l'éducatrice avec les parents présente l'estimation la plus élevée, d'ailleurs située près du seuil de 3,00 définissant l'atteinte d'une *bonne* qualité.

TABLEAU 1 – QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX POUpons DANS LES GARDERIES PRIVÉES SELON LES DIMENSIONS, QUÉBEC, 2003

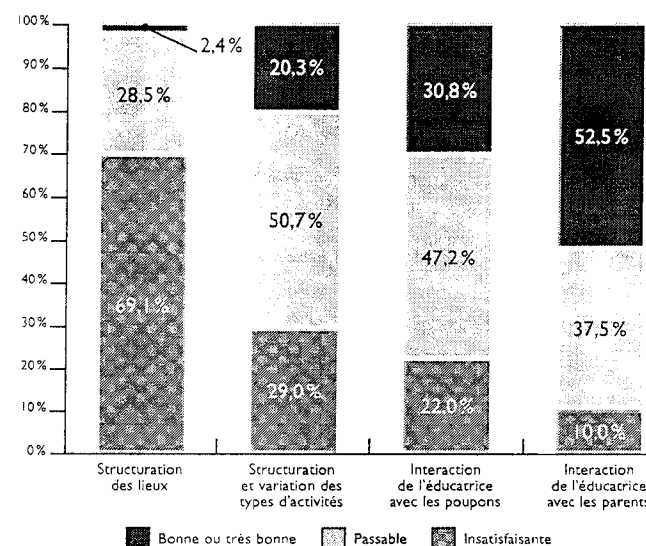
	Scores moyens (de 1,00 à 4,00)	Qualité éducative
Structuration des lieux	2,33	Faible
Structuration et variation des types d'activités	2,66	Passable
Interaction de l'éducatrice avec les poupons	2,76	Passable
Interaction de l'éducatrice avec les parents	2,96	Passable

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

La situation relativement positive dépeinte sur le plan de l'interaction de l'éducatrice avec les parents résulte notamment du fait qu'environ la moitié des poupons (53%) se trouvent dans un environnement de garde éducatif où la qualité pour cette dimension est *bonne* ou *très bonne* et qu'en proportion, ils sont beaucoup moins nombreux à recevoir des services jugés *insatisfaisants* (10%) (figure 2). Pour la structuration et la variation des types d'activités ainsi que l'interaction de l'éducatrice avec les poupons, c'est la catégorie *passable* de l'indice de

qualité qui regroupe approximativement la moitié des enfants en pouponnière (51% et 47%, respectivement).

FIGURE 2 – RÉPARTITION DES POUpons DANS LES GARDERIES PRIVÉES SELON LE NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR DIMENSION, QUÉBEC, 2003



Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

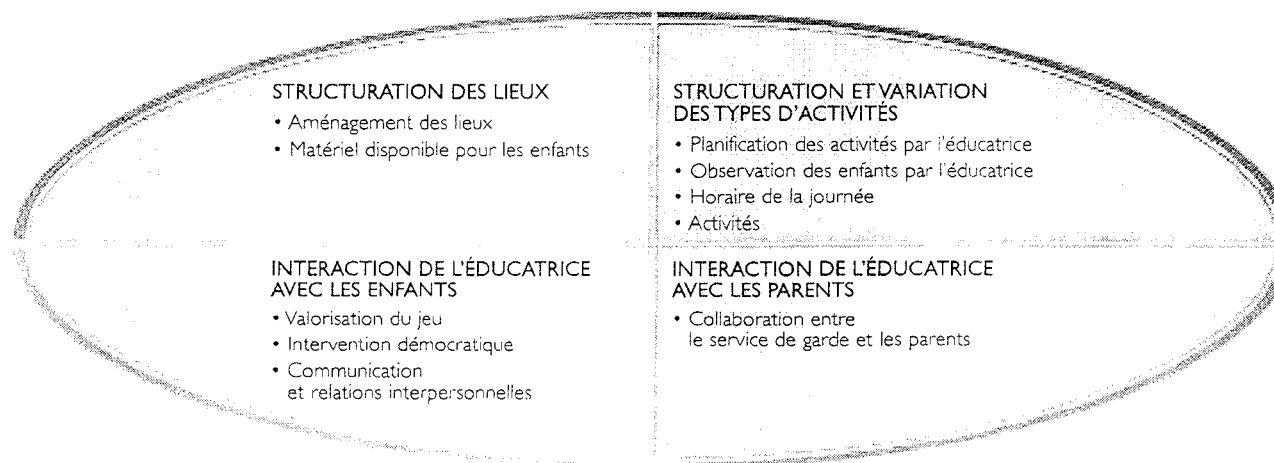
Enfin, la dimension de la structuration des lieux dans les pouponnières affiche un niveau de qualité *faible*, avec un score moyen de 2,33 (tableau 1). Ce résultat tient entre autres au fait que, parmi les poupons en garderie, les deux tiers (69%) fréquentent un service où la qualité pour cette dimension ne correspond pas de manière satisfaisante aux principes du programme éducatif ni aux pratiques qui en découlent (figure 2).

MESURE DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DANS LES GARDERIES PRIVÉES

La mesure de la qualité utilisée dans l'enquête repose sur l'approche préconisée par le programme éducatif mis de l'avant dans le réseau des services de garde éducatifs du Québec. Suivant cette perspective, deux échelles d'observation adaptées aux particularités des groupes de poupons et des groupes d'enfants d'âge préscolaire ont été créées par des spécialistes du domaine. Ces échelles, de même que les guides de cotation qui les accompagnent, permettent d'évaluer environ 120 items de l'environnement de garde éducatif des enfants et, ainsi, de produire des données sur la qualité des services de garde dans leur ensemble et en fonction de quatre dimensions et de leurs sous-dimensions.

LES QUATRE DIMENSIONS DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE, ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

QUALITÉ D'ENSEMBLE



Les scores moyens de qualité, c'est-à-dire les mesures de qualité calculées pour l'ensemble des groupes appartenant à une même catégorie d'âge, sont classés selon un indice à six catégories (de médiocre à très bonne) permettant de qualifier les services offerts. Les trois niveaux inférieurs de l'indice reflètent une qualité *insatisfaisante* par rapport aux principes de base du programme éducatif (scores moyens sous le seuil de 2,50). À partir du seuil de 2,50, jugé minimal en vertu de ces mêmes principes, on retrouve consécutivement le niveau de qualité *passable* (2,50 à 2,99) et une *bonne* ou *très bonne* qualité éducative, qui renvoie aux deux niveaux supérieurs de l'indice (3,00 à 4,00). L'emploi des couleurs rouge, jaune et verte permet de distinguer ces regroupements selon les trois catégories de l'indice utilisées pour la présentation des résultats.

GRILLE D'INTERPRÉTATION DES SCORES MOYENS DE QUALITÉ DE L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

SCORE MOYEN	QUALITÉ ÉDUCATIVE	CORRESPONDANCE AUX PRINCIPES DU PROGRAMME ÉDUCATIF
3,50 à 4,00	Très bonne	SATISFAISANTE
3,00 à 3,49	Bonne	
2,50 à 2,99	Passable	
2,00 à 2,49	Faible	INSATISFAISANTE
1,50 à 1,99	Très faible	
1,00 à 1,49	Médiocre	

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

DES POINTS FORTS À SIGNALER...

Les observations détaillées dans les pouponnières ont permis d'identifier les principaux points forts caractérisant les services offerts aux enfants de moins de 18 mois dans les garderies privées du Québec. Ces aspects positifs sont définis par l'atteinte d'une *bonne* ou *très bonne* qualité selon les moyennes obtenues pour l'ensemble des services. Ils peuvent servir de points d'appui pour les garderies dans leur volonté de maintenir et d'améliorer la qualité éducative dans les pouponnières. En voici des exemples :

■ Des forces sur le plan de l'aménagement des lieux

- Dans les pouponnières, la façon dont les lieux sont aménagés les rend très accueillants (score moyen de 3,87).
- En moyenne, les éducatrices travaillent dans des services où l'aménagement tient bien compte de leurs besoins (3,53).
- Pendant la période du dîner, l'aménagement des lieux favorise un climat détendu (3,60).

■ Des activités favorables à la qualité

- La possibilité est offerte aux poupons de faire des choix, tant au moment de l'accueil (3,56) qu'à la fin de la journée (3,69) (p. ex. choix d'une activité, d'un jouet parmi le matériel disponible, d'un compagnon de jeu).
- Les membres du personnel font preuve de beaucoup de professionnalisme à l'égard des poupons ou entre collègues pendant les périodes de groupes jumelés ou fusionnés (3,60) et les rassemblements (3,63). Concrètement, cela peut se manifester chez eux par le soutien mutuel, par la capacité d'intervenir adéquatement et de façon cohérente et par le respect des règles de confidentialité pendant les échanges.
- Les activités proposées aux poupons par les éducatrices sont généralement appropriées pour cette catégorie d'âge (3,33). De plus, les périodes de jeux libres sont valorisées (3,38).

■ De bonnes habiletés relationnelles chez les éducatrices en pouponnière

- Les éducatrices utilisent un langage approprié pour s'adresser aux poupons (3,53). De plus, elles décodent efficacement leurs messages (3,45).

- Elles possèdent généralement les qualités personnelles favorables à l'établissement de relations interpersonnelles solides avec les poupons, telles que l'enthousiasme, la patience, l'attention, la chaleur et la disponibilité (3,51).

■ Des aspects du mode d'intervention démocratique bien maîtrisés

- Les consignes sont formulées d'une façon adaptée pour les poupons (3,57) et sont appliquées avec constance et impartialité par les éducatrices (3,42).
- Les éducatrices s'assurent bien d'avoir une vue d'ensemble du groupe de poupons (3,47).

■ Des résultats positifs pour l'interaction des éducatrices avec les parents

- En moyenne, les éducatrices en pouponnière sont capables d'établir des relations constructives avec les parents, en particulier à la fin de la journée quand ceux-ci viennent chercher leur enfant (3,32).
- Dans le but de favoriser la collaboration entre le service et les familles, à la fin de la journée, les éducatrices mettent des moyens de communication à la disposition des parents permettant d'échanger de l'information au sujet de leur enfant (3,29). Il s'agit de moyens tels un bilan des activités de la journée affiché au babillard, une lettre dans le casier ou une fiche d'observation propre à chaque enfant.

Outre les points positifs qui viennent d'être soulignés, l'enquête met en lumière plusieurs aspects de l'environnement de garde des poupons en garderie privée dont la qualité s'avère *insatisfaisante* au regard des principes du programme éducatif. Ces aspects concernent notamment le matériel disponible pour les poupons et la planification des activités par l'éducatrice. On relève aussi des faiblesses du côté de la valorisation du jeu dans le processus d'apprentissage des poupons et concernant le mode d'intervention démocratique. Pour finir, il importe de souligner la présence de failles en matière de santé et de sécurité. Parmi les lacunes notées dans les pouponnières, les exemples qui suivent suggèrent des pistes d'amélioration de la qualité des services offerts aux poupons.

■ Quelques aspects à améliorer dans l'aménagement des lieux

- Malgré les aspects positifs relevés précédemment quant à l'aménagement physique des pouponnières, certains points à ce chapitre requièrent aussi des améliorations selon l'enquête. En particulier, l'aménagement des lieux ne permet pas assez d'accès direct au matériel pour les poupons (1,57) et ne répond pas de manière satisfaisante à leurs intérêts et à leurs besoins (1,99), notamment leurs besoins moteurs (1,47).
- On relève également que l'ameublement et l'équipement ne sont pas jugés suffisamment mobiles et polyvalents (1,61).
- Finalement, l'aménagement de la cour extérieure est en moyenne peu adéquat (1,97) soit parce qu'on y observe peu de variété dans les formes d'aménagement (section de carré de sable, section gazonnée, section «secrète», mobilier d'enfants, etc.) ou parce que la cour extérieure présente certains dangers (accès à l'extérieur de la cour, présence d'objets dangereux, surface de jeu inadéquate, etc.).

■ Des manques sur le plan du matériel

- Dans son ensemble, le matériel n'est pas assez adapté aux besoins des poupons (1,79), soit parce qu'il n'est pas sécuritaire ou en bon état, qu'il est insuffisant ou qu'il n'est pas assez varié dans sa composition.
- Le matériel mis à la disposition des poupons ne permet pas de stimuler toutes les dimensions de leur développement (1,71), principalement en raison de sa quantité insuffisante. La dimension socio-affective est particulièrement touchée par cette lacune (1,71). Pour atteindre la qualité recherchée à cet égard, il importe que les poupons aient accès à du matériel

suffisant et varié. Par exemple, les poupées, les accessoires de maquillage ou de déguisement, les coussins et les objets en peluche sont différents jouets favorisant le développement socio-affectif.

- L'équipement et le matériel mis à la disposition des poupons pour les jeux dans la cour ou au parc sont aussi insuffisants pour stimuler leur développement sur le plan sensori-moteur (1,63) ou d'autres aspects du développement (1,07). Ces faiblesses sont aussi observées lorsque des conditions hivernales prévalent (neige au sol).
- L'enquête démontre en outre que le matériel disponible reflète rarement la diversité des réalités familiales ou culturelles présentes dans la société (p. ex. musique du monde, poupées des deux sexes) (1,19).

■ Des lacunes dans la planification des activités par l'éducatrice

- Dans les groupes de poupons, la planification des activités est peu adéquate en moyenne (1,64). Pour atteindre le niveau de qualité recherché sur ce plan, il est prôné que le programme des activités soit rédigé sur une base journalière ou hebdomadaire et soit accessible aux autres membres du personnel et aux parents.
- On relève aussi un manque de souplesse dans l'application de la planification des activités par les éducatrices, par exemple, pour tenir compte d'événements imprévus ou des intérêts ponctuels des poupons (1,86).

ET DES LACUNES À COMBLER (SUITE)

- S'ajoute à ces lacunes le fait que les ressources humaines et matérielles ne sont pas suffisamment mises à profit dans la planification des activités (p. ex. programme éducatif, bulletin d'association professionnelle, échanges avec les collègues ou avec les parents) (1,82). De plus, les éducatrices ne s'appuient pas assez sur des sources d'inspiration pertinentes, comme les thèmes de prédilection ou les besoins des poupons (1,67), pour guider leurs choix d'activités.
 - Enfin, on observe que près de la moitié des poupons (45%) sont sous la responsabilité d'éducatrices déclarant ne faire aucune planification informelle ou écrite, ce qui explique en partie la faiblesse des résultats pour les aspects relatifs à la planification des activités. Or, l'utilisation de cette méthode de travail facilite l'atteinte d'une bonne qualité éducative, entre autres parce qu'elle permet la prise en compte des intérêts et des besoins des enfants qui fréquentent la pouponnière.
- **Des déficiences sur le plan de la valorisation du jeu**
- Bien que les éducatrices en pouponnière de garderie privée favorisent la tenue de périodes de jeux libres, comme nous le mentionnons précédemment, il ressort par ailleurs qu'elles ne soutiennent pas adéquatement les initiatives des poupons dans leurs jeux (1,80). Une bonne ou très bonne qualité à cet égard peut être atteinte lorsque l'éducatrice demeure active auprès des enfants, notamment en les incitant à innover et à tester leurs jeux, en jouant le rôle que les poupons lui proposent dans leurs activités ou encore en procurant le matériel nécessaire afin d'enrichir le jeu.
 - De plus, les éducatrices interviennent peu pour organiser l'espace et le matériel dans le but de faciliter les jeux des poupons (1,81) et ces derniers ne sont pas suffisamment soutenus dans la prise de conscience de leurs réalisations (2,01).
- **Quelques difficultés dans l'application du mode d'intervention démocratique**
- En moyenne, les éducatrices fournissent peu d'occasions aux poupons de résoudre des problèmes et d'agir par eux-mêmes (1,78). Dans la même veine, les éducatrices utilisent peu de stratégies pour soutenir les poupons dans la résolution de leurs conflits interpersonnels (2,19), soit, par exemple, en leur démontrant qu'elles sont attentives et disponibles pour régler la situation, en prenant le temps nécessaire pour que les enfants en cause expriment leur point de vue et leurs sentiments et en s'assurant que la solution choisie convient à chacun.
 - Lorsqu'un poupon se comporte de façon dérangeante dans le groupe, les éducatrices ne le soutiennent pas suffisamment pour l'aider à modifier son comportement (2,10).
- **Des éléments de santé et de sécurité déficients**
- On note des faiblesses concernant certains aspects liés aux soins personnels. Par exemple, les éducatrices ne se lavent pas les mains assez fréquemment (1,40). De plus, pendant les changements de couche, les pratiques saines sont peu appliquées (1,96). Parmi les actions prônées en cette matière, on retrouve les changements de couche des enfants rapidement dès que le besoin est présent, la désinfection de la table à langer après chaque changement de couche et le rangement des débarbouillettes souillées dans un endroit approprié, hors d'atteinte des poupons.
 - Enfin, en moyenne, la qualité sur le plan du caractère sain des lieux est insatisfaisante dans les pouponnières (1,91). Ce résultat peu favorable tient notamment au fait que la majorité des poupons (59 %) fréquentent des garderies privées où l'on note la présence d'au moins un élément pouvant mettre en cause leur santé et leur sécurité (p. ex. armoire à roulettes sans frein, cordon électrique non enroulé accessible aux enfants, prise électrique non protégée) ou encore le non-respect des normes concernant le ratio enfants/éducatrice à certains moments de la journée.

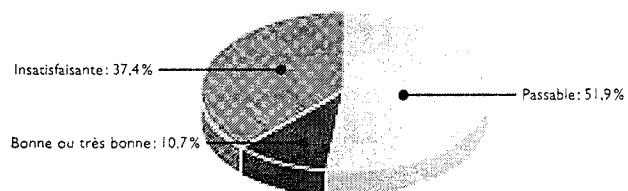
LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

UNE QUALITÉ D'ENSEMBLE PASSABLE DANS LES GROUPES D'ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

En moyenne, dans les groupes d'enfants d'âge préscolaire dans les garderies privées du Québec, la qualité éducative mesurée à partir de tous les items de l'échelle d'observation est d'environ 2,58, ce qui est considéré comme étant *passable* au regard des principes du programme éducatif. Rappelons qu'il est utile de se référer à l'encadré de la page 5 pour mieux comprendre la signification des scores de qualité et des termes qui leurs sont associés.

Comme pour les services offerts aux poupons, il s'avère intéressant de s'attarder à la répartition des enfants d'âge préscolaire selon le niveau de qualité d'ensemble noté dans la garderie qu'ils fréquentent (figure 3). Ainsi, environ la moitié des enfants de cette catégorie d'âge (52%) évoluent dans un environnement éducatif où la qualité d'ensemble est *passable*. Par ailleurs, soulignons que les enfants recevant des services jugés *insatisfaisants* représentent plus du tiers (37%) de tous les enfants concernés. Enfin, un pourcentage moindre d'enfants (11%) bénéficient de services qualifiés de *bons* ou *très bons* dans l'ensemble.

FIGURE 3 – QUALITÉ D'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE DANS LES GARDERIES PRIVÉES, QUÉBEC, 2003



Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.



UNE QUALITÉ ÉDUCATIVE PASSABLE POUR TROIS DES QUATRE DIMENSIONS

À l'instar des résultats notés en pouponnière, les scores moyens mesurés dans les groupes d'âge préscolaire en garderie privée correspondent au niveau *passable* de l'indice de qualité pour trois des quatre dimensions étudiées : l'interaction de l'éducatrice avec les parents (2,83), la structuration et la variation des types d'activités (2,69) et l'interaction de l'éducatrice avec les enfants (2,54) (tableau 2). Pour cette dernière dimension, on remarque toutefois que le score moyen est près du seuil de 2,50 délimitant la correspondance minimale avec les principes du programme éducatif.

TABEAU 2 – QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE DANS LES GARDERIES PRIVÉES SELON LES DIMENSIONS, QUÉBEC, 2003

	Scores moyens (de 1,00 à 4,00)	Qualité éducative
Structuration des lieux	2,47	Faible
Structuration et variation des types d'activités	2,69	Passable
Interaction de l'éducatrice avec les enfants	2,54	Passable
Interaction de l'éducatrice avec les parents	2,83	Passable

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

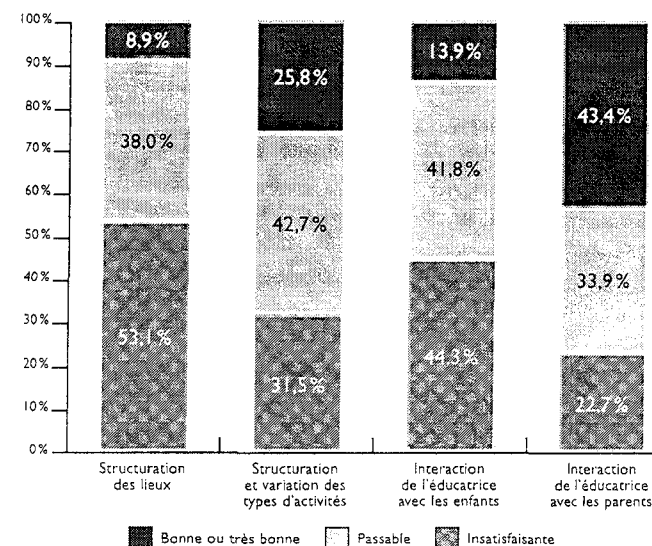
À l'inverse, la dimension de la structuration des lieux affiche une qualité éducative *faible*, donc *insatisfaisante*. Cependant, avec une estimation de 2,47, la qualité mesurée pour cette dimension se situe tout de même près du seuil minimal de 2,50 définissant l'atteinte d'une qualité *passable*.

Au-delà des résultats basés sur le calcul de moyennes, la figure 4 permet de constater que les proportions d'enfants qui reçoivent des services de *bonne* ou *très bonne* qualité varient d'une dimension à l'autre. D'abord, il est intéressant de souligner qu'à peu près 43% des enfants bénéficient d'une qualité éducative *bonne* ou *très bonne* sur le plan de l'interaction de l'éducatrice avec les parents, ce qui reflète bien la moyenne plus élevée notée pour cette dimension. Par ailleurs, la qualité de la structuration et de la variation des activités est également jugée

bonne ou *très bonne* pour environ le quart des enfants (26%), quoique la proportion de ceux qui fréquentent un service qualifié *d'insatisfaisant* sur ce point soit relativement élevée (32%).

À l'inverse, la proportion d'enfants exposés à une *bonne* ou *très bonne* qualité est faible (14%) en ce qui concerne l'interaction de l'éducatrice avec les enfants et la part d'enfants qui reçoivent des services *insatisfaisants* à cet égard est plutôt grande (44%). Enfin, la faiblesse déjà signalée pour la structuration des lieux tient au fait que seulement un enfant sur dix (9%) bénéficie d'une *bonne* ou *très bonne* qualité alors qu'au contraire environ la moitié des enfants (53%) évoluent dans un environnement de garde ne satisfaisant pas aux principes du programme éducatif sur ce plan.

FIGURE 4 – RÉPARTITION DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE DANS LES GARDERIES PRIVÉES SELON LE NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR DIMENSION, QUÉBEC, 2003



Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

AU RANG DES FORCES...

Au-delà de ces résultats généraux, on peut aussi cerner de manière plus détaillée et concrète les principaux points forts généralement observés dans les groupes d'enfants d'âge préscolaire en garderie privée, à l'aide des données par item. Ces forces sont autant d'aspects positifs sur lesquels les services peuvent s'appuyer pour consolider leurs acquis. Elles relèvent de différentes dimensions et sous-dimensions de la qualité, comme l'illustrent les exemples suivants.

■ Des aspects positifs dans l'aménagement des lieux

- L'enquête montre qu'en moyenne, les lieux dans lesquels évoluent les enfants d'âge préscolaire sont aménagés de manière flexible permettant de varier les formes de regroupement, notamment grâce à la présence d'espaces pour réaliser des activités de groupe ou des rassemblements (3,77).
- De plus, l'aménagement des lieux dans le vestiaire facilite l'accueil des familles (3,50).
- Des résultats positifs sont notés pour différents aspects relatifs aux repas. Ainsi, le caractère sain de la collation (3,38) et du dîner (3,21) offerts aux enfants est généralement confirmé par les données de l'enquête. Ces items renvoient, par exemple, à des éléments tels que les portions adéquates, la variété des aliments, la grosseur des bouchées adaptée et les pratiques saines touchant la consommation d'aliments. Le climat détendu pendant le dîner favorisé par un aménagement des lieux adéquat (3,61) s'ajoute au nombre des forces dans les garderies privées fréquentées par les enfants d'âge préscolaire.

■ Des activités propices à la qualité

- La possibilité est offerte aux enfants d'âge préscolaire de faire des choix significatifs au moment de l'accueil (3,25) et à la fin de la journée (3,40).
- En outre, les activités proposées par les éducatrices aux enfants d'âge préscolaire sont généralement appropriées (3,15) et les périodes de rangement sont organisées de façon à être stimulantes pour eux (3,21).
- On note également que les membres du personnel se comportent de manière professionnelle entre eux et à l'égard des enfants pendant les périodes de groupes jumelés ou fusionnés (3,46) et les rassemblements (3,23).

■ De bonnes habiletés relationnelles chez les éducatrices

- Au moment de l'accueil, les éducatrices aident les enfants à bien vivre la transition entre la famille et le service de garde (3,25).
- Les éducatrices savent généralement exprimer leurs besoins, leurs sentiments, leurs attentes et leurs limites à l'égard des enfants (3,26).
- À la fin de la journée, elles sont capables de maintenir un bon climat dans le groupe (3,20) et accordent de l'attention à tous les enfants (3,15).

■ Des points forts pour l'intervention démocratique

- Les éducatrices formulent des consignes bien adaptées aux enfants; celles-ci sont notamment courtes, claires, concrètes et positives (3,75). De plus, ces mêmes consignes sont appliquées avec constance et impartialité par les éducatrices (3,20).
- Les éducatrices s'assurent généralement d'avoir une vue d'ensemble de leur groupe d'enfants (3,40).

■ L'interaction avec les parents: des aspects positifs

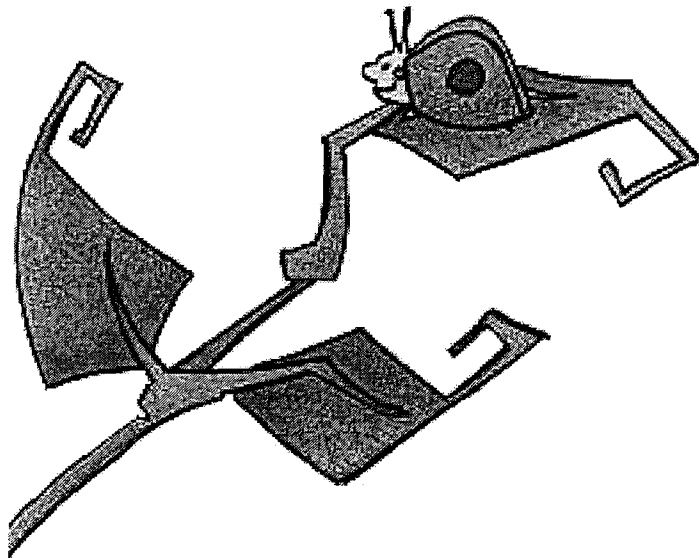
- Les échanges entre les éducatrices et les parents favorisent la continuité de l'intervention entre le service de garde et la famille (3,22). Ces échanges peuvent prendre la forme de conversations informelles, de communications écrites, de réunions individuelles statutaires, etc.
- Toujours dans le but d'assurer la collaboration avec les parents, ceux-ci disposent de divers moyens de communication leur permettant d'échanger de l'information concernant leur enfant à la fin de la journée (3,31).

DU CÔTÉ DES FAIBLESSES

L'enquête révèle aussi certaines lacunes généralement présentes dans les garderies privées du Québec fréquentées par les enfants d'âge préscolaire. Sans les reprendre toutes, voici quelques exemples permettant d'identifier des cibles pour l'amélioration de la qualité éducative dans ces services.

■ Du matériel adéquat insuffisant

- En moyenne, le matériel dont disposent les enfants d'âge préscolaire dans les garderies privées est insuffisant pour favoriser le développement de toutes les dimensions de leur développement (1,65), particulièrement en ce qui concerne le matériel visant le développement psychomoteur (2,02) (p. ex. balles, blocs de différentes tailles, cerceaux, pelles et seaux, etc.), le développement intellectuel (2,22) (p. ex. casse-tête, dominos, objets à classer, etc.) et le développement du langage (2,21) (p. ex. affiches, livres, téléphone réel ou réplique, jeux de lettres, marionnettes, etc.). On constate aussi le manque de matériel pour stimuler les sens des enfants (1,99).
- Pour les jeux extérieurs dans la cour ou au parc, l'enquête démontre, là encore, un manque d'équipement et de matériel, que ce soit pour favoriser le développement psychomoteur (1,84) ou pour les autres aspects du développement (1,15). Notons que ce problème est observé qu'il y ait ou non de la neige au sol.



- De plus, le matériel reflète rarement la diversité des réalités familiales ou culturelles (1,21). Or, la possibilité offerte aux enfants d'écouter de la musique du monde, de jouer avec des poupées des deux sexes, de disposer de livres présentant des réalités familiales et culturelles diverses contribue à la qualité éducative.

■ Une planification déficiente des activités

- De façon générale, l'enquête révèle que les éducatrices n'utilisent pas suffisamment des sources d'inspiration pertinentes pour guider leur planification des activités (2,29).

■ Des lacunes sur le plan de la valorisation du jeu dans le processus d'apprentissage des enfants

- En moyenne, les éducatrices ne soutiennent pas adéquatement les enfants dans leurs initiatives de jeux personnelles (1,59) ni dans le processus au moyen duquel ils élaborent eux-mêmes leur projet d'atelier (atelier libre) ou choisissent un atelier à partir d'une liste d'ateliers proposés (1,59).
- Par ailleurs, on constate que les éducatrices organisent rarement des périodes de réflexion ou des retours agréables pour permettre aux enfants de prendre conscience des activités qu'ils ont réalisées (1,33).

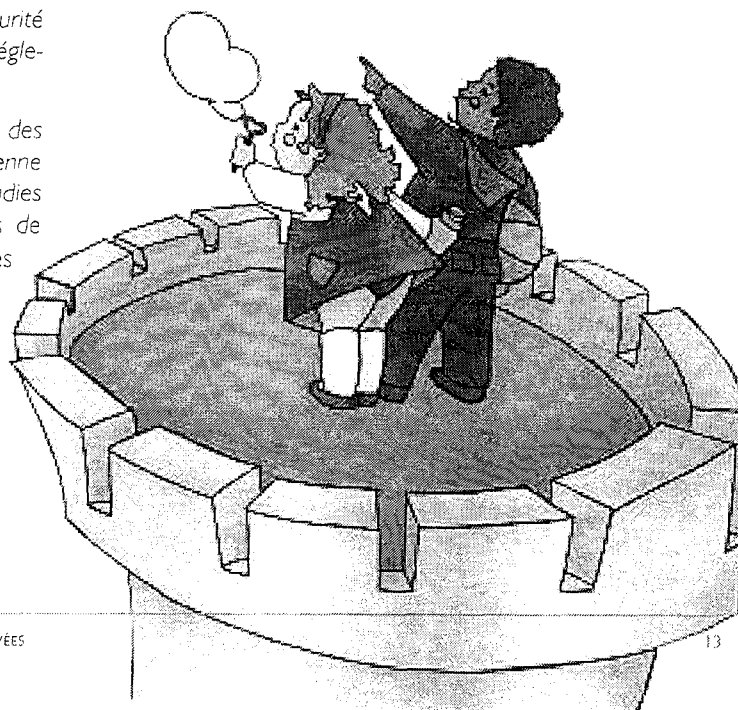
■ Des failles concernant l'intervention démocratique

- Les éducatrices ne fournissent pas suffisamment d'occasions aux enfants d'âge préscolaire de résoudre des problèmes et d'agir de façon autonome (1,68). De plus, le partage de la prise de décision avec eux n'est pas appliqué de façon adéquate (1,84). Pour ce faire, les enfants pourraient être davantage consultés au sujet du déroulement des activités ou être associés à des décisions collectives.

- Par ailleurs, les éducatrices ne parviennent généralement pas à créer un climat propice au développement de la coopération entre les enfants (1,75), soit en valorisant l'entraide et le partage, en organisant des jeux coopératifs ou en fournissant le matériel pour le faire.
- Lorsqu'un enfant présente un comportement dérangeant dans le groupe, les éducatrices n'interviennent pas de façon appropriée, par exemple, pour faire cesser le comportement (2,22). De plus, elles ne soutiennent pas suffisamment l'enfant pour l'aider à modifier sa façon d'agir (2,04).

■ Des manquements sur le plan de la santé et de la sécurité

- Le caractère sain des lieux n'est pas assuré en pleine conformité avec la réglementation et les pratiques saines prônées en la matière (1,55). Ce faible résultat traduit notamment le fait que la grande majorité des enfants (76 %) fréquentent des services où l'on constate la présence d'au moins un élément pouvant mettre en cause leur santé ou leur sécurité ou encore le non-respect du ratio enfants/éducatrice réglementaire à certains moments de la journée.
- Enfin, l'enquête démontre que la fréquence du lavage des mains par les éducatrices n'est pas adéquate en moyenne aux moments jugés propices à la transmission de maladies ou à la contamination (p. ex. après les changements de couche ou avoir mouché un enfant, avant et après les repas) (1,86). De plus, on note que dans les groupes où il y a au moins un enfant aux couches, les règles sanitaires entourant les changements de couche ne sont pas suffisamment respectées (1,82).

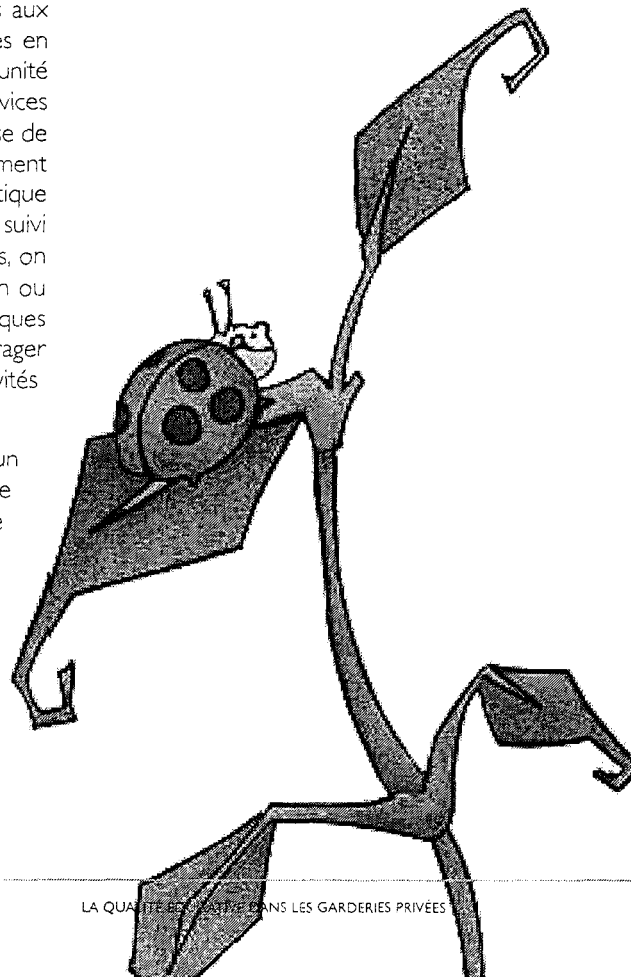


RENFORCER L'APPROPRIATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF DANS LES GARDERIES PRIVÉES

En moyenne, la qualité d'ensemble des services de garde éducatifs offerts poupons et aux enfants d'âge préscolaire est jugée *passable* dans les garderies privées du Québec. Comme l'indiquent les données de l'enquête *Grandir en qualité 2003*, cela signifie que les services y sont satisfaisants au regard des principes du programme éducatif prôné par le MESSF, sans que l'on puisse toutefois les qualifier de *bons*. Ce portrait général traduit la présence de plusieurs points forts dans ces services, mais aussi de nombreuses lacunes suggérant la nécessité de déployer des efforts pour y améliorer la qualité.

L'enquête démontre que les pouponnières et les services aux groupes d'âge préscolaire ont plusieurs forces et faiblesses en commun. Ce constat appelle une réflexion quant à l'opportunité d'élaborer des stratégies d'action élargies ciblant les services offerts aux enfants de ces deux catégories d'âge, qu'il s'agisse de l'ajout de matériel adéquat pour favoriser le développement global des enfants, de mesures favorables à une pratique adéquate de la planification des activités ou encore d'un suivi plus étroit des aspects de santé et de sécurité. Par ailleurs, on note également la présence de points faibles propres à l'un ou l'autre des types de services. Des interventions plus spécifiques pourraient alors être envisagées, par exemple, pour encourager la tenue de périodes de réflexion ou de retour sur les activités dans les groupes d'enfants d'âge préscolaire.

Les résultats de l'enquête illustrent toute la pertinence d'un renforcement du processus d'appropriation du programme éducatif pour l'atteinte d'une *très bonne* qualité éducative dans les garderies privées. Ce défi pourra être relevé grâce à l'implication soutenue non seulement du personnel éducateur, des gestionnaires et des propriétaires de services, mais aussi des associations, des ministères et autres organismes gouvernementaux concernés et des milieux de formation. À cet égard, le rapport de l'enquête constitue un outil de référence puisqu'il fournit un portrait détaillé de la qualité éducative dans les garderies privées et souligne les caractéristiques de l'environnement de garde susceptibles de la favoriser.



MÉTHODOLOGIE EN BREF

POPULATION VISÉE

Elle est constituée de l'ensemble des enfants fréquentant les services de garde éducatifs à la petite enfance régis par l'État québécois, exception faite des services ayant débuté leurs opérations après le 15 octobre 2001 et de certains autres (exclusions mineures). Ces exclusions prises en compte, la population visée représente environ 89 % de tous les enfants qui fréquentaient les services de garde éducatifs régis au moment de l'enquête, soit un peu plus de 145 000 enfants.

ÉCHANTILLON ET TAUX DE RÉPONSE

L'échantillon comptait 905 groupes d'enfants dans environ 650 établissements sélectionnés au hasard parmi la liste des services de garde éducatifs répartis selon cinq types de services:

1. Volet installation de CPE accueillant les enfants de moins de 18 mois (128 groupes);
2. Volet installation de CPE accueillant les enfants de 18 mois à 5 ans (228 groupes);
3. Volet milieu familial coordonné par un CPE (200 groupes);
4. Garderies privées accueillant les enfants de moins de 18 mois (124 groupes);
5. Garderies privées accueillant les enfants de 18 mois à 5 ans (225 groupes).

En tout, 87,8 % des groupes d'enfants sélectionnés ont participé à l'enquête.

PRÉCISION DES RÉSULTATS

Ainsi que nous l'évoquons plus haut, l'enquête *Grandir en qualité 2003* permet de produire des données représentatives de l'expérience vécue par les enfants qui fréquentent un service de garde éducatif régi du Québec. Toutefois, comme tous les enfants de ces services n'ont pas pris part à l'enquête, les résultats exposés dans le présent fascicule sont des estimations, c'est-à-dire qu'ils comportent une certaine marge d'erreur. Pour plus de détails sur la précision des résultats, le lecteur est invité à consulter le rapport de l'enquête.

INSTRUMENTS ET MODE DE COLLECTE

Trois échelles d'observation de la qualité éducative conçues par des spécialistes du domaine de la petite enfance et adaptées selon la catégorie d'âge des enfants et les particularités des types de services ont été utilisées dans l'enquête. La mesure de la qualité éducative selon ces échelles repose sur de nombreux aspects de l'environnement de garde et tient compte des principes du programme éducatif mis de l'avant par le MESSF de même que des pratiques qui en découlent.

L'observation de l'environnement de garde éducatif des groupes d'enfants sélectionnés a été effectuée au cours d'une journée complète par des observatrices accréditées et dûment formées.

Des questionnaires autoadministrés ou téléphoniques adressés aux gestionnaires, aux éducatrices ou aux responsables de services en milieu familial ont permis de compléter la collecte d'information.

PÉRIODE DE COLLECTE

De la fin de mars au début de juin 2003.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

- Les **trois fascicules** sur les faits saillants de l'enquête sont disponibles en version téléchargeable sur le site Internet de l'enquête (www.grandirenqualite.gouv.qc.ca). Ce site présente également plusieurs renseignements relatifs au déroulement de l'enquête de même que des **tableaux** regroupant tous les scores moyens des items évalués.
- Le **rapport de l'enquête** est aussi disponible gratuitement sur le site Internet de l'ISQ (www.stat.gouv.qc.ca). La version imprimée du rapport est en vente aux Publications du Québec. On peut également la commander au Centre d'information et de documentation de l'ISQ en composant le 1 877 677-2087.
- Les **échelles d'observation** et les guides de cotation ayant permis d'évaluer la qualité éducative dans les services de garde sont disponibles sur le site Internet du MESSF (www.messf.gouv.qc.ca) sous la rubrique « Publications ».

Institut
de la statistique

Québec



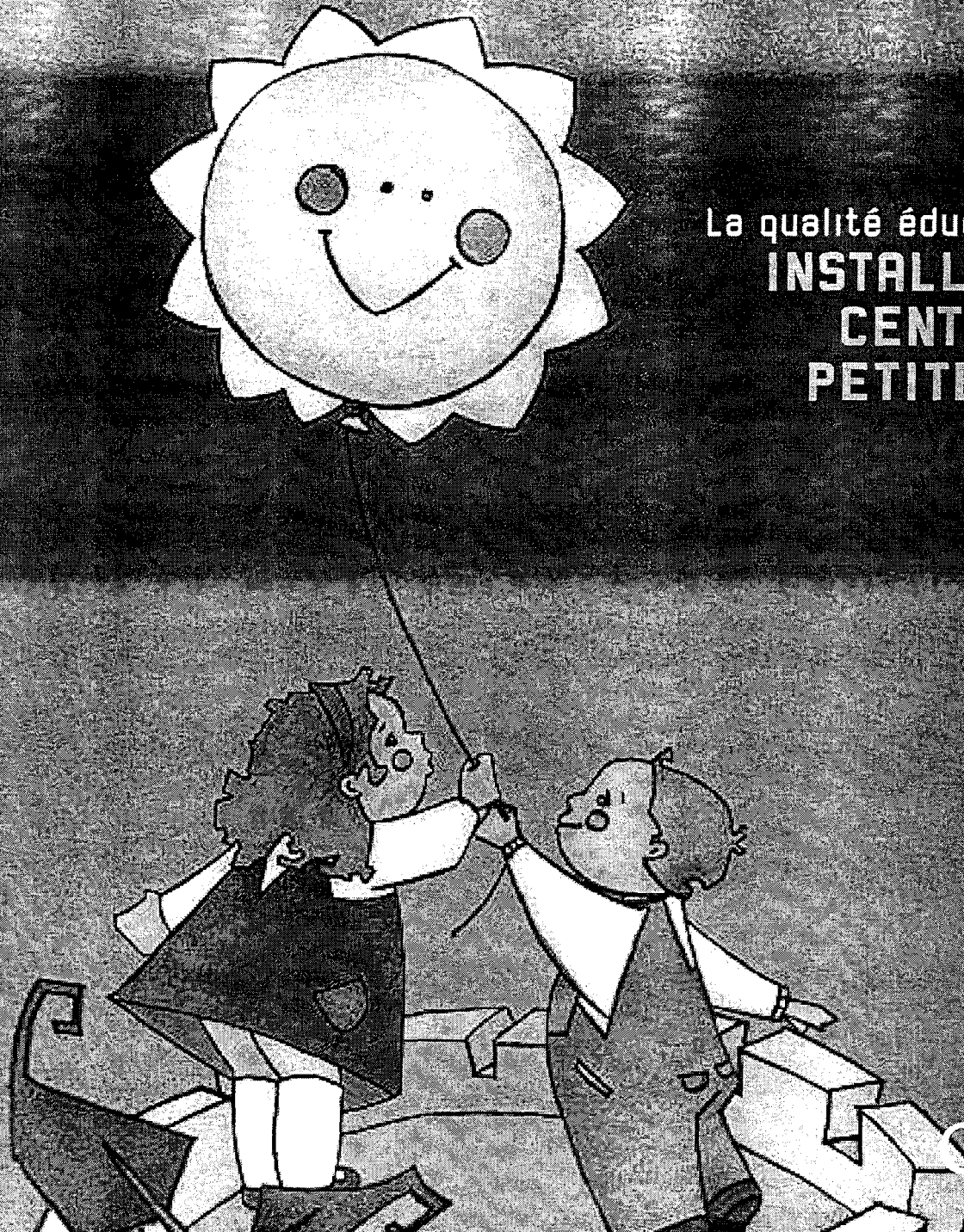


grandin
en qualité

2003

La qualité éducative dans les
**INSTALLATIONS DE
CENTRES DE LA
PETITE ENFANCE**

FAITS SAILLANTS



Québec 

À QUOI SERA L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003 ?

Pour la première fois au Québec, l'*Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs* fournit un portrait détaillé et représentatif de la qualité de l'expérience quotidienne vécue par les enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent les services régis par le gouvernement. Cette enquête, aussi connue sous le nom de *Grandir en qualité 2003*, constitue une référence pour mieux définir les mesures susceptibles de soutenir et d'améliorer la qualité des services de garde éducatifs en fonction des forces et des lacunes constatées dans les services.

Les résultats de cette enquête tombent à point dans un contexte de développement rapide des services de garde à la petite enfance combiné avec l'implantation du programme éducatif promulgué par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF). D'une part, ils comblent un besoin d'information exprimé par l'ensemble du réseau et, d'autre part, ils donnent suite à la recommandation du Vérificateur général d'évaluer la qualité des services de garde offerts aux enfants et aux familles.

L'utilité et la pertinence des résultats de cette enquête sont renforcées par le fait que le rôle clé de la qualité des services de garde dans le développement harmonieux de l'enfant dès les premières années de sa vie tend à être démontré par plusieurs études spécialisées dans le domaine de la petite enfance.

Réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en partenariat avec des associations de services de garde éducatifs, le milieu de la formation et de la recherche ainsi que le MESSF, qui l'a financée, cette enquête a donné lieu à la publication d'un rapport détaillé en juin 2004.

La diffusion des résultats est également assurée par la production d'une série de trois fascicules soulignant les faits saillants de l'enquête sur la qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance (CPE), dans les services de garde en milieu familial et dans les garderies privées. La présente publication s'adresse en priorité aux intervenantes et aux intervenants travaillant dans les installations de CPE, qu'ils soient administrateurs, gestionnaires, conseillères pédagogiques ou membres du personnel éducateur. Elle peut également servir à informer les parents qui confient leurs enfants à ces services.

Cette publication a été réalisée et produite par l'Institut de la statistique du Québec.
FOURNIER, Claire et Carl DROUIN (2004). «La qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance – Faits saillants», fascicule n° 1, *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 16 pages.

© Gouvernement du Québec

An English version of this document is available upon request.

Le présent fascicule expose les principaux résultats de l'enquête concernant la qualité de l'expérience quotidienne vécue par les enfants qui fréquentent les installations de centres de la petite enfance (CPE) au Québec. Il se divise en deux parties: la première porte sur les services offerts aux enfants âgés de moins de 18 mois (poupons) et la seconde, sur ceux dispensés aux enfants de 18 mois à 5 ans (enfants d'âge préscolaire).

La façon dont la qualité éducative est mesurée dans cette étude est présentée dans l'encadré de la page 5. Cette information est très utile à la bonne compréhension des résultats figurant dans le présent fascicule. Quelques aspects méthodologiques de l'enquête sont par ailleurs décrits à la page 15.

LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX POUPONS

UNE BONNE QUALITÉ D'ENSEMBLE DANS LES POUPONNIÈRES

En moyenne, les poupons en installation de CPE reçoivent des services dont la qualité d'ensemble est jugée *bonne* si l'on fait référence aux principes de base du programme éducatif. C'est ce que révèle l'enquête, avec un score moyen total de 3,05 sur une échelle de 1,00 à 4,00. Le calcul tient compte de l'ensemble des items de l'outil d'observation de la qualité utilisé auprès des groupes de poupons.

Ce résultat étant une moyenne, il convient d'examiner comment se répartissent les poupons selon la qualité d'ensemble notée dans les services qu'ils fréquentent. D'après la figure 1, la majorité des enfants qui fréquentent les pouponnières en CPE (61 %) bénéficient d'une qualité d'ensemble *bonne* ou *très bonne*.

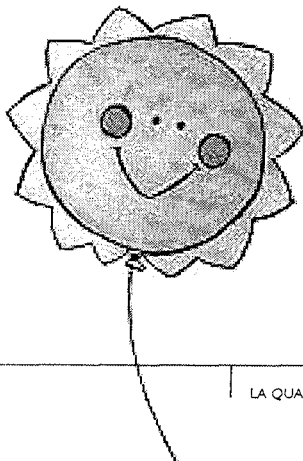
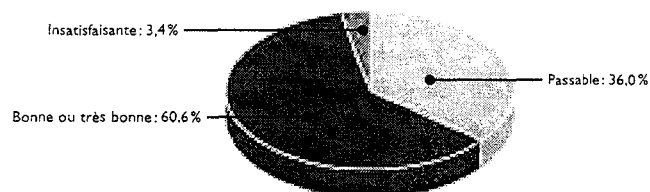


FIGURE 1 – QUALITÉ D'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERTS AUX POUPONS EN INSTALLATION DE CPE, QUÉBEC, 2003



Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

Par contre, environ un enfant sur trois de cette catégorie d'âge (36 %) reçoit des services considérés *passables*. Selon l'enquête, l'atteinte du niveau de qualité *passable* signifie que l'environnement de garde des enfants satisfait généralement aux principes du programme éducatif sans que l'on puisse toutefois le qualifier de *bon* ou *très bon*. Enfin, en proportion, très peu de poupons fréquentent des installations où la qualité d'ensemble est jugée *insatisfaisante* (3,4%).

POUR TROIS DES QUATRE DIMENSIONS DE LA QUALITÉ, LES SERVICES SONT JUGÉS BONS EN MOYENNE

Au-delà du portrait d'ensemble, il est intéressant de se pencher sur la qualité éducative dans les pouponnières de CPE en tenant compte des quatre dimensions couvertes dans l'enquête. Cela permet de situer les points forts et les lacunes, ces dernières appelant des modifications dans les services pour atteindre le niveau de qualité recherché.

En moyenne, une *bonne* qualité éducative est observée dans les pouponnières de CPE pour les trois dimensions suivantes: l'interaction de l'éducatrice avec les parents (3,38), l'interaction de l'éducatrice avec les poupons (3,12) et la structuration et la variation des types d'activités (3,02) (tableau 1). Dans ce dernier cas, on note toutefois que le score moyen est près de 3,00, soit la limite avec le niveau de qualité *passable*.

TABLEAU 1 – QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX POUpons EN INSTALLATION DE CPE SELON LES DIMENSIONS, QUÉBEC, 2003

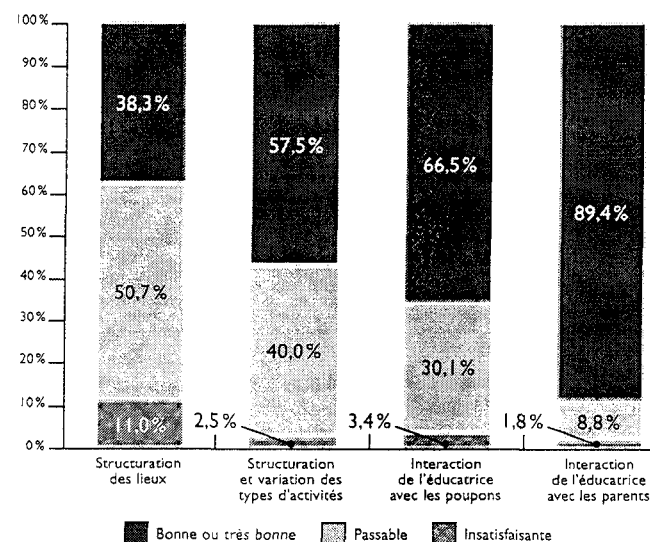
	Scores moyens (de 1,00 à 4,00)	Qualité éducative
Structuration des lieux	2,91	Passable
Structuration et variation des types d'activités	3,02	Bonne
Interaction de l'éducatrice avec les poupons	3,12	Bonne
Interaction de l'éducatrice avec les parents	3,38	Bonne

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

Tel que le montre la figure 2, la majorité des poupons se trouvent dans un service où la qualité est *bonne* ou *très bonne* pour ces trois dimensions. Plus particulièrement, l'évaluation de la dimension de l'interaction entre l'éducatrice et les parents s'avère très positive puisque c'est environ neuf enfants sur dix (89%) qui bénéficient de *bons* ou *très bons* services sur ce plan.

En contrepartie, les services offerts dans les pouponnières de CPE au Québec sont en moyenne jugés *passables* sur le plan de la structuration des lieux (2,91) (tableau 1). En fait, cette moyenne traduit le fait qu'environ la moitié des enfants de cette catégorie d'âge (51%) évoluent dans un service dont la qualité sur ce plan est *passable* alors qu'un peu plus d'un tiers (38%) se trouvent dans un environnement qualifié de *bon* ou *très bon* (figure 2).

FIGURE 2 – RÉPARTITION DES POUpons EN INSTALLATION DE CPE SELON LE NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR DIMENSION, QUÉBEC, 2003



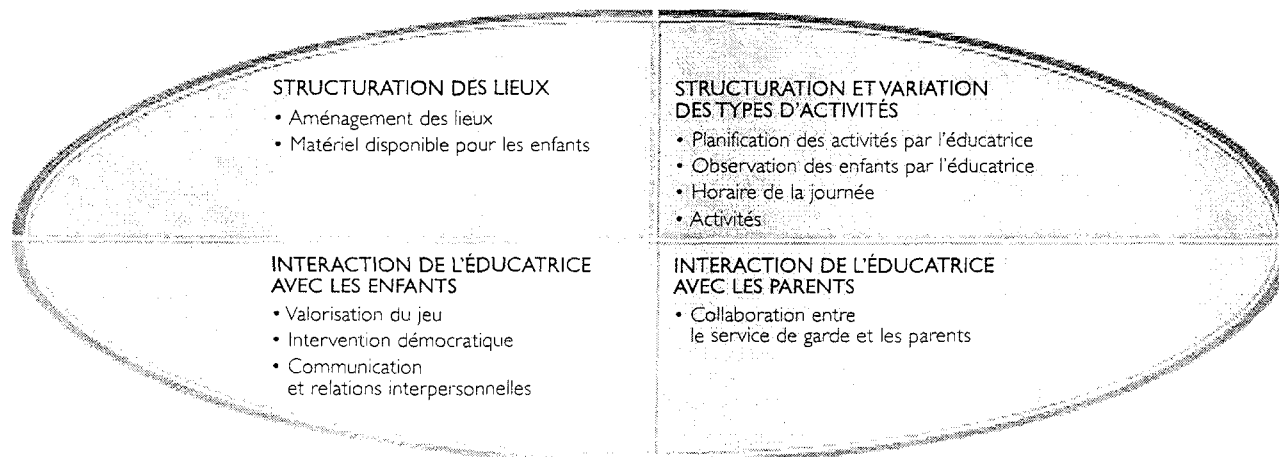
Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

MESURE DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DANS LES INSTALLATIONS DE CPE

La mesure de la qualité utilisée dans l'enquête repose sur l'approche préconisée par le programme éducatif mis de l'avant dans le réseau des services de garde éducatifs du Québec. Suivant cette perspective, deux échelles d'observation adaptées aux particularités des groupes de poupons et des groupes d'enfants d'âge préscolaire ont été créées par des spécialistes du domaine. Ces échelles, de même que les guides de cotation qui les accompagnent, permettent d'évaluer environ 120 items de l'environnement de garde éducatif des enfants et, ainsi, de produire des données sur la qualité des services de garde dans leur ensemble et en fonction de quatre dimensions et de leurs sous-dimensions.

LES QUATRE DIMENSIONS DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE, ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

QUALITÉ D'ENSEMBLE



Les scores moyens de qualité, c'est-à-dire les mesures de qualité calculées pour l'ensemble des groupes appartenant à une même catégorie d'âge, sont classés selon un indice à six catégories (de médiocre à très bonne) permettant de qualifier les services offerts. Les trois niveaux inférieurs de l'indice reflètent une qualité *insatisfaisante* par rapport aux principes de base du programme éducatif (scores moyens sous le seuil de 2,50). À partir du seuil de 2,50, jugé minimal en vertu de ces mêmes principes, on retrouve consécutivement le niveau de qualité *passable* (2,50 à 2,99) et une *bonne* ou *très bonne* qualité éducative, qui renvoie aux deux niveaux supérieurs de l'indice (3,00 à 4,00). L'emploi des couleurs rouge, jaune et verte permet de distinguer ces regroupements selon les trois catégories de l'indice utilisées pour la présentation des résultats.

GRILLE D'INTERPRÉTATION DES SCORES MOYENS DE QUALITÉ DE L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

SCORE MOYEN	QUALITÉ ÉDUCATIVE	CORRESPONDANCE AUX PRINCIPES DU PROGRAMME ÉDUCATIF
3,50 à 4,00	Très bonne	} SATISFAISANTE
3,00 à 3,49	Bonne	
2,50 à 2,99	Passable	
2,00 à 2,49	Faible	} INSATISFAISANTE
1,50 à 1,99	Très faible	
1,00 à 1,49	Médiocre	

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

DE NOMBREUX POINTS FORTS...

La qualité des services atteint un bon ou très bon niveau pour la majorité des items évalués au moyen de l'échelle d'observation utilisée dans les pouponnières en installation de CPE. Les exemples qui suivent permettent de signaler plusieurs forces sur lesquelles les services peuvent s'appuyer pour consolider les acquis et poursuivre leurs objectifs de qualité.

■ Des caractéristiques positives sur le plan de l'aménagement des lieux

- L'aménagement des lieux tient très bien compte des besoins des éducatrices pour leur travail (score moyen de 3,98).
- De plus, les lieux sont très accueillants en moyenne dans les services (3,94), notamment dans le vestiaire, où il favorise l'accueil des familles (3,62).
- Le caractère sain du repas servi au dîner (3,66) et de la collation (3,56) de même que le respect des règles sanitaires pendant le dîner (3,49) sont aussi confirmés par les données. Précisons que ces trois items renvoient à des éléments tels que les portions adéquates, la variété des aliments, la grosseur des bouchées adaptée et certaines pratiques saines entourant la consommation d'aliments. On note également que l'aménagement des lieux pendant le dîner favorise un climat détendu (3,80).
- Au moment de l'accueil, l'organisation des lieux facilite une transition harmonieuse entre la famille et le service de garde (3,46).

■ Des activités favorisant la qualité

- Que ce soit au moment de l'accueil (3,93) ou à la fin de la journée (3,83), la possibilité est offerte aux poupons de faire des choix significatifs, par exemple, ils peuvent choisir un jouet parmi le matériel disponible ou leurs compagnons de jeu.
- Par ailleurs, les activités proposées aux poupons sont appropriées et tiennent compte notamment de leur niveau de développement, de leurs intérêts et de leurs besoins (3,79). De plus, les périodes de jeux libres sont très valorisées (3,75).

- Enfin, le professionnalisme des membres du personnel pendant les périodes de groupes jumelés ou fusionnés (3,79) et de rassemblement (3,74) est à souligner. Concrètement, ces résultats renvoient entre autres au soutien mutuel entre les membres du personnel, à leur capacité d'intervenir adéquatement et de façon cohérente de même qu'au respect des règles de confidentialité dans leurs échanges.

■ De bonnes habiletés relationnelles chez les éducatrices en pouponnière

- Les éducatrices ont en moyenne une bonne capacité d'écoute envers les poupons (3,47). Elles décodent efficacement leurs messages (3,82) et utilisent un langage très approprié pour s'adresser à eux (3,73).
- Des qualités personnelles favorables à l'établissement de relations solides avec les poupons sont présentes chez les éducatrices, par exemple, la chaleur, l'attention, la patience, la disponibilité et l'enthousiasme (3,65).
- Les éducatrices suscitent bien l'expression des sentiments et des besoins de la part des poupons (3,44).
- À la fin de la journée, elles interviennent pour maintenir un bon climat (3,40) et accordent de l'attention à tous les poupons (3,76).

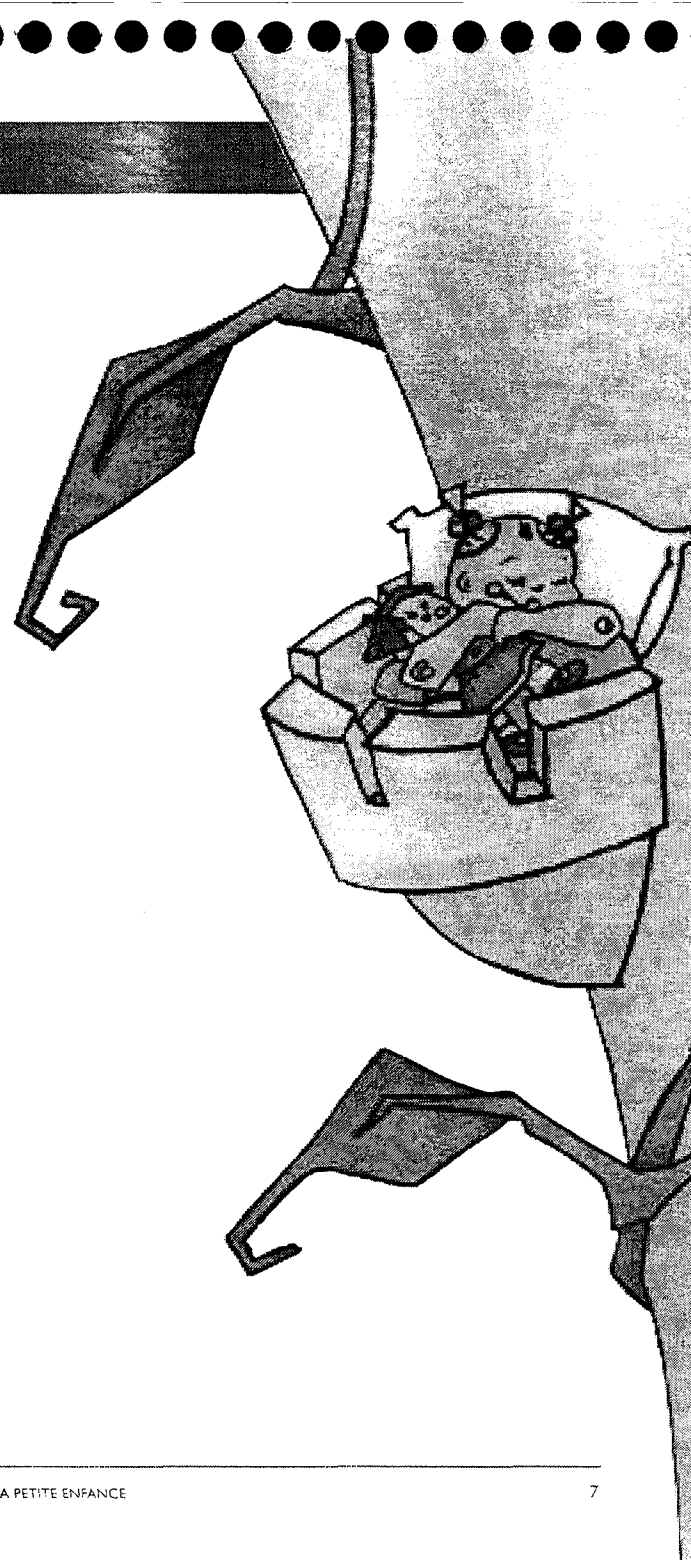
■ Des forces du côté de l'intervention démocratique

- Les éducatrices partagent la prise de décision avec les poupons tout en tenant compte de leurs capacités (3,57). Ce niveau de qualité est atteint notamment parce que les éducatrices respectent les intérêts, les besoins et le rythme des poupons.

- Les aptitudes des éducatrices pour formuler des consignes adaptées aux poupons (3,83) et faire preuve de constance et d'impartialité dans l'application de celles-ci (3,76) sont aussi démontrées par les résultats de l'enquête.
- De plus, les éducatrices savent s'organiser pour avoir une vue d'ensemble du groupe de poupons dont elles ont la responsabilité (3,71).

■ Une bonne interaction entre l'éducatrice et les parents

- La continuité de l'intervention entre le service et la famille est privilégiée grâce aux échanges entre les éducatrices et les parents (p. ex. échanges informels, communications écrites, rencontres individuelles statutaires) (3,51).
- Dans la même veine, différents moyens de communication sont mis à la disposition de ces derniers à la fin de la journée pour leur permettre d'échanger de l'information sur leur enfant: ses activités, son développement, ce qu'il a mangé, son humeur, etc. (3,75). Il s'agit, par exemple, d'un bilan des activités de la journée affiché au babillard, d'une lettre dans le casier ou encore d'une fiche d'observation propre à l'enfant.
- De plus, en moyenne, les éducatrices des pouponnières de CPE établissent des relations interpersonnelles constructives avec les parents, tant au moment de l'accueil (3,45) qu'à la fin de la journée (3,62).



MAIS AUCI DES LACUNES À SIGNALER

Des faiblesses ont aussi pu être mises en évidence à partir des données sur la qualité observée en moyenne dans les groupes de poupons en CPE au Québec. En voici quelques exemples, qui sont autant de pistes pour guider les milieux de garde éducatifs dans leurs efforts pour améliorer la qualité des services.

■ Un manque de matériel

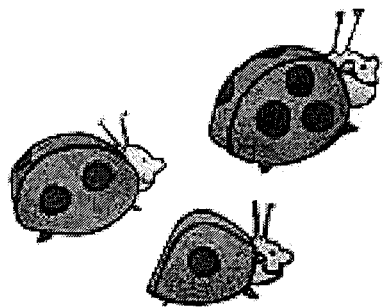
- L'équipement disponible pour les jeux dans la cour ou au parc ne favorise pas adéquatement le développement des poupons, que ce soit sur le plan sensori-moteur (2,33) ou pour d'autres dimensions du développement (1,19), principalement parce qu'il est insuffisant. Ce manque est aussi relevé en présence de conditions hivernales (neige au sol). Précisons que l'atteinte d'une bonne ou très bonne qualité éducative requiert que les enfants aient accès à du matériel varié et en quantité appropriée, non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur (p. ex. balançoires adaptées, seaux et pelles, ballons, cerceaux, voitures, blocs, figurines, etc.).
- Par ailleurs, le matériel disponible dans les pouponnières reflète rarement la diversité des réalités familiales et culturelles (p. ex. musique du monde, affiches illustrant des situations familiales ou culturelles diverses, poupées des deux sexes) (1,57).
- D'autre part, signalons également que l'aménagement des lieux ne permet pas assez aux poupons d'avoir un contact direct avec le matériel pour le choisir, le manipuler et le ranger (1,71).

■ Un lavage des mains par l'éducatrice peu fréquent

- La fréquence du lavage des mains par les éducatrices s'avère inadéquate en moyenne dans les pouponnières en installation de CPE (1,70). Soulignons que l'évaluation de cet item a été réalisée à partir de la fréquence du lavage des mains par les éducatrices à des moments jugés propices à la transmission de maladies ou à la contamination comme, par exemple, après les changements de couche ou avoir mouché un enfant, avant et après les repas.

■ Des failles dans la planification des activités

- Enfin, la planification des activités par les éducatrices s'avère en moyenne peu adéquate (2,00). Ce faible résultat tient notamment au fait qu'environ 25 % des poupons ont une éducatrice déclarant ne faire aucune planification des activités informelle ou écrite. Le fait pour une éducatrice d'établir elle-même la planification journalière ou hebdomadaire des activités et de la rendre accessible aux collègues et aux parents figure parmi les éléments favorables à la qualité.



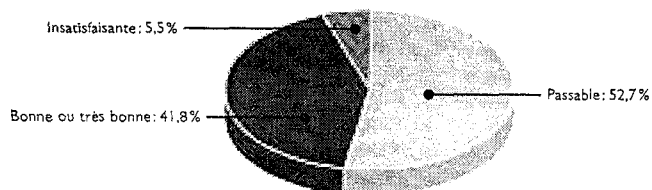
LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

L'ENVIRONNEMENT DE GARDE ÉDUCATIF DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE: UNE QUALITÉ D'ENSEMBLE PASSABLE

Pour ce qui est des groupes d'âge préscolaire, la qualité éducative est évaluée comme *passable* puisque l'ensemble des installations de CPE du Québec qu'ils fréquentent obtiennent un score moyen total de 2,93. Rappelons qu'il est utile de se référer à l'encadré de la page 5 pour mieux comprendre la signification des scores de qualité et des termes qui leurs sont associés.

Comme cela a été fait dans la section sur les services en pouponnière, il est utile d'examiner la répartition des enfants d'âge préscolaire selon le niveau de qualité d'ensemble noté dans leur installation de CPE. À cet égard, la figure 3 montre qu'environ la moitié des enfants de cette catégorie d'âge (53%) fréquentent des services qualifiés de *passables* et qu'ils sont 42% à bénéficier d'une qualité d'ensemble jugée *bonne* ou *très bonne*. Parallèlement, assez peu d'enfants, en proportion, se trouvent dans des installations où les services dans l'ensemble ne satisfont pas aux principes du programme éducatif (6%).

**FIGURE 3 – QUALITÉ D'ENSEMBLE DES SERVICES
OFFERTS AUX ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE
EN INSTALLATION DE CPE, QUÉBEC, 2003**



Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.



UNE QUALITÉ VARIABLE SELON LES QUATRE DIMENSIONS

La qualité de l'environnement de garde éducatif des enfants d'âge préscolaire dans les installations de CPE du Québec diffère selon les dimensions. Elle est jugée bonne en moyenne pour deux des quatre dimensions examinées dans l'enquête: l'interaction de l'éducatrice avec les parents (3,18) et la structuration et la variation des types d'activités (3,02) (tableau 2). On remarque cependant que pour la dimension portant sur les activités, le score moyen dépasse de peu le seuil de 3,00 délimitant l'atteinte d'une bonne qualité.

TABLEAU 2 – QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE EN INSTALLATION DE CPE SELON LES DIMENSIONS, QUÉBEC, 2003

	Scores moyens (de 1,00 à 4,00)	Qualité éducative
Structuration des lieux	2,89	Passable
Structuration et variation des types d'activités	3,02	Bonne
Interaction de l'éducatrice avec les enfants	2,85	Passable
Interaction de l'éducatrice avec les parents	3,18	Bonne

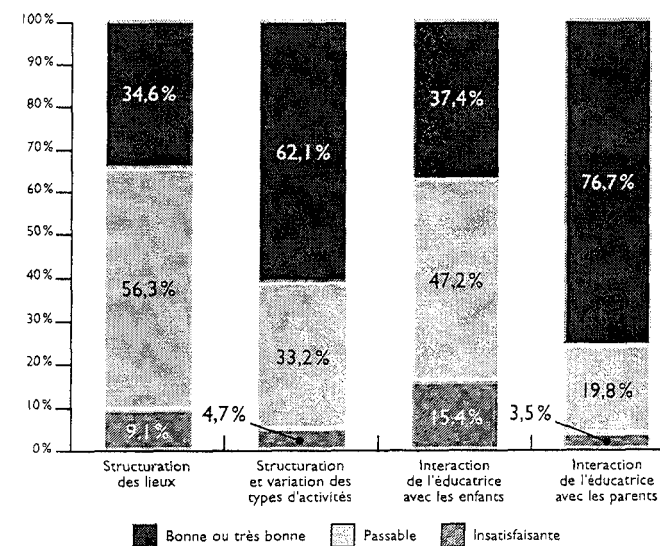
Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

Par contre, une qualité éducative de niveau *passable* est notée en ce qui concerne la structuration des lieux (2,89) et l'interaction de l'éducatrice avec les enfants (2,85).

Plus précisément, la figure 4 montre que les deux dimensions qui obtiennent des moyennes supérieures à 3,00 comportent des proportions élevées d'enfants qui reçoivent des services qualifiés de bons ou très bons. Pour la dimension de l'interaction avec les parents, 77% des enfants bénéficient d'un environnement de garde éducatif de *bonne* ou *très bonne* qualité, tandis que cette part est de 62% pour la dimension de la structuration et de la variation des activités.

À l'inverse, les pourcentages d'enfants qui reçoivent des services jugés *bons* ou *très bons* sont d'environ le tiers en ce qui concerne la structuration des lieux (35%) et l'interaction de l'éducatrice avec les enfants (37%).

FIGURE 4 – RÉPARTITION DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE EN INSTALLATION DE CPE SELON LE NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR DIMENSION, QUÉBEC, 2003



Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

DES FORCES...

Comme dans la section portant sur les pouponnières, l'examen des données par item permet de situer de manière plus concrète les principales forces des services offerts aux enfants d'âge préscolaire en installation de CPE. En effet, dans les groupes d'âge préscolaire, plusieurs aspects de l'environnement de garde éducatif des enfants présentent une *bonne* ou *très bonne* qualité, comme en témoignent les exemples ci-dessous.

■ L'aménagement des lieux : des points positifs

- Les lieux dans lesquels évoluent les groupes d'âge préscolaire sont accueillants en général dans les installations de CPE (3,34). C'est le cas également du vestiaire, ce qui facilite l'arrivée des familles le matin (3,66).
- L'aménagement tient très bien compte des besoins des éducatrices pour leur travail (3,71).
- Les lieux sont généralement aménagés de manière flexible permettant de varier les formes de regroupement, notamment en raison des espaces pouvant être utilisés pour réaliser des activités de groupes ou des rassemblements (3,73).
- Le caractère sain des repas (3,66) et des collations (3,69) offerts aux enfants est bien assuré. Ainsi en est-il du respect des règles sanitaires entourant le dîner (3,48). S'ajoute à ces résultats positifs le fait que l'aménagement favorise un climat détendu pendant le dîner (3,86).

■ Des activités aux caractéristiques appropriées

- Les enfants se voient offrir la possibilité de faire des choix significatifs dans leurs jeux, tant au moment de l'accueil (3,77) que pendant les activités de la journée (3,60) et à la fin de la journée (3,72).
- Les périodes de jeux libres sont très valorisées (3,75) et les activités proposées aux enfants par les éducatrices sont appropriées (3,45). De plus, les périodes de rangement sont organisées de manière à être stimulantes pour les enfants (3,48).
- Les membres du personnel font preuve de beaucoup de professionnalisme à l'égard des enfants ou entre collègues pendant les périodes de groupes jumelés ou fusionnés (3,61) et les rassemblements (3,46).

■ Des habiletés relationnelles favorables chez les éducatrices

- Les éducatrices possèdent une bonne capacité d'écoute envers les enfants (3,50). Elles utilisent un langage approprié pour s'adresser à eux (3,32).
- Elles manifestent plusieurs qualités personnelles favorables au développement de relations solides avec les enfants, par exemple, en étant attentives, enthousiastes, chaleureuses, disponibles et patientes (3,49).
- Elles savent exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs sentiments et leurs limites à l'égard des enfants (3,56).
- Au moment de l'accueil, les éducatrices aident les enfants à vivre la transition entre la famille et le service de façon harmonieuse (3,61).

■ Des aspects du mode d'intervention démocratique bien appliqués

- Les éducatrices savent formuler des consignes adaptées aux enfants (3,90) et font preuve de constance et d'impartialité dans leur application (3,66).
- Les éducatrices s'organisent pour avoir une vue d'ensemble du groupe d'enfants dont elles ont la charge (3,52).
- Des responsabilités sont attribuées aux enfants par les éducatrices, par exemple, en tenant compte de leurs capacités et afin de contribuer à développer leur sentiment de fierté (3,47).

■ Une bonne interaction des éducatrices avec les parents

- La continuité de l'intervention entre les éducatrices et les familles est privilégiée par des échanges avec les parents (3,66).
- Les éducatrices sont capables d'établir des relations interpersonnelles constructives avec les parents, tant au moment de l'accueil (3,12) qu'à la fin de la journée (3,19).
- À la fin de la journée, les parents disposent de différents moyens de communication leur permettant d'échanger de l'information sur leur enfant (3,59).

... ET DES FAIBLESSES

Les aspects pour lesquels la qualité s'avère *insatisfaisante* en moyenne dans les installations de CPE fréquentées par les groupes d'âge préscolaire relèvent principalement du matériel disponible et de la valorisation du jeu dans le processus d'apprentissage des enfants. Parallèlement, des lacunes sont aussi notées pour certains items relatifs à l'intervention démocratique et à la santé et la sécurité des enfants. Plusieurs de ces items défaillants sont repris ici, suggérant ainsi des avenues pour des améliorations dans les installations.



■ Trop peu de matériel pour favoriser le développement des enfants

- Le matériel mis à la disposition des enfants d'âge préscolaire dans les installations ne permet pas de favoriser toutes les dimensions du développement des enfants (1,99). De plus, il ne permet pas de stimuler adéquatement les sens des enfants (2,35).
- Le manque de matériel pour soutenir le développement global des enfants est noté pendant les périodes de jeux dans la cour et au parc, en particulier celui permettant de favoriser des aspects du développement autres que psychomoteur (1,60). Ce résultat est également faible lorsque les conditions sont hivernales (neige au sol).
- La diversité des réalités familiales et culturelles est rarement représentée dans le matériel en place pour les enfants (1,20).

■ La valorisation du jeu est peu soutenue

- Le soutien des éducatrices aux initiatives personnelles des enfants dans leurs jeux s'avère peu adéquat (1,91). Pour atteindre une bonne ou très bonne qualité sur ce plan, des stratégies telles que mettre en œuvre les suggestions des enfants pour faire évoluer le jeu, inciter les enfants à innover et à tester leurs idées ou leur demander de décrire les règles des jeux qu'ils inventent seraient à développer.
- Les éducatrices organisent rarement des périodes de réflexion ou de retours agréables sur les activités permettant aux enfants de prendre conscience de leurs réalisations (1,48). De plus, elles ne soutiennent pas adéquatement les enfants afin qu'ils planifient eux-mêmes leurs ateliers ou choisissent un atelier parmi une liste de propositions (1,95).

■ **Quelques faiblesses du côté de l'intervention démocratique**

- *Le climat dans le groupe n'est pas suffisamment propice au développement de la coopération entre les enfants (1,98). Notamment, les éducatrices ne valorisent pas assez fréquemment l'entraide ou le partage entre les enfants et n'organisent pas suffisamment de jeux coopératifs.*
- *Les éducatrices ne partagent pas suffisamment la prise de décision avec les enfants (2,25) et ne fournissent pas assez d'occasions à ces derniers de résoudre des problèmes et d'agir avec autonomie (2,09).*

■ **Des manquements sur le plan de la santé et de la sécurité**

- *Le caractère sain des lieux n'est pas assuré en pleine conformité avec la réglementation et les pratiques saines prônées dans les installations de CPE fréquentées par les groupes d'âge préscolaire (1,77). Ce faible résultat renvoie notamment au fait que la majorité des enfants (71 %) sont dans des services où on note la présence d'un ou de plusieurs éléments pouvant mettre en cause leur santé ou leur sécurité (p. ex. armoire à roulettes sans frein, cordon électrique non enroulé accessible aux enfants, prise électrique non protégée) ou encore le non-respect des normes concernant le ratio enfants/éducatrice à certains moments de la journée.*
- *Enfin, on constate que la fréquence du lavage des mains par les éducatrices est insuffisante (2,30).*

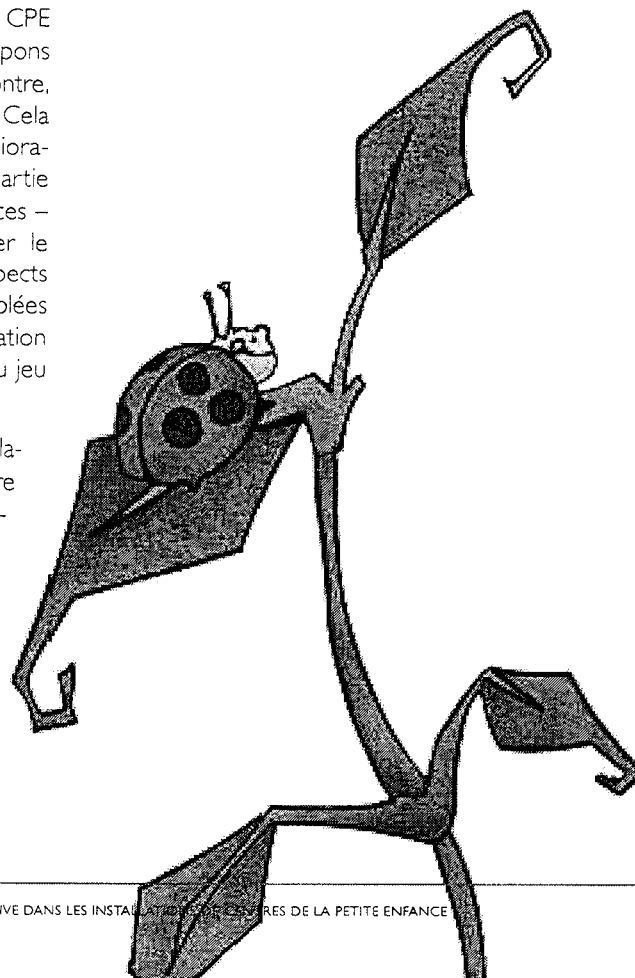


L'APPROPRIATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF : UN PROCESSUS À SOUTENIR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE

Grâce à l'enquête *Grandir en qualité 2003*, on constate en moyenne que les services en installation de CPE satisfont aux principes du programme éducatif promulgué par le MESSF, la qualité d'ensemble étant jugée *bonne* dans les pouponnières et *passable* dans les groupes d'âge préscolaire. Ce portrait général résulte de la présence, d'une part, de nombreux aspects positifs dans l'environnement de garde éducatif offert aux enfants, notamment chez les poupons, et, d'autre part, de points faibles appelant des améliorations.

Comme en témoignent les résultats de l'enquête, la plupart des forces et des lacunes relevées dans les installations de CPE caractérisent tant les services offerts aux groupes de poupons que ceux dispensés aux enfants d'âge préscolaire. Par contre, quelques-unes sont spécifiques aux uns ou aux autres. Cela suggère que, parmi les mesures visant le maintien et l'amélioration de la qualité éducative, certaines pourraient faire partie d'une stratégie d'ensemble visant ces deux types de services – par exemple, l'ajout de matériel adéquat pour stimuler le développement des enfants ou un suivi plus étroit des aspects de santé et de sécurité. Par ailleurs, des actions plus ciblées seraient aussi bienvenues, tel un soutien accru de la planification des activités dans les pouponnières et de la valorisation du jeu dans les groupes d'âge préscolaire.

L'atteinte d'une très bonne qualité éducative dans les installations de CPE passe par l'appropriation et la mise en œuvre des nombreux éléments compris dans le programme éducatif. Les progrès futurs sur ce plan dépendent de l'implication non seulement des éducatrices et des gestionnaires de services mais aussi de nombreux autres intervenants, que ce soient des associations de services de garde, des ministères et organismes gouvernementaux concernés ou des milieux de formation. À cet égard, le rapport de l'enquête représente un outil de référence utile puisqu'il fournit un portrait détaillé de la qualité éducative dans les services et souligne les caractéristiques de l'environnement de garde susceptibles de la favoriser.



MÉTHODOLOGIE EN BRIEF

POPULATION VISÉE

Elle est constituée de l'ensemble des enfants fréquentant les services de garde éducatifs à la petite enfance régis par l'État québécois, exception faite des services ayant débuté leurs opérations après le 15 octobre 2001 et de certains autres (exclusions mineures). Ces exclusions prises en compte, la population visée représente environ 89% de tous les enfants qui fréquentaient les services de garde éducatifs régis au moment de l'enquête, soit un peu plus de 145 000 enfants.

ÉCHANTILLON ET TAUX DE RÉPONSE

L'échantillon comptait 905 groupes d'enfants dans environ 650 établissements sélectionnés au hasard parmi la liste des services de garde éducatifs répartis selon cinq types de services :

1. Volet installation de CPE accueillant les enfants de moins de 18 mois (128 groupes);
2. Volet installation de CPE accueillant les enfants de 18 mois à 5 ans (228 groupes);
3. Volet milieu familial coordonné par un CPE (200 groupes);
4. Garderies privées accueillant les enfants de moins de 18 mois (124 groupes);
5. Garderies privées accueillant les enfants de 18 mois à 5 ans (225 groupes).

En tout, 87,8 % des groupes d'enfants sélectionnés ont participé à l'enquête.

PRÉCISION DES RÉSULTATS

Ainsi que nous l'évoquons plus haut, l'enquête *Grandir en qualité 2003* permet de produire des données représentatives de l'expérience vécue par les enfants qui fréquentent un service de garde éducatif régi du Québec. Toutefois, comme tous les enfants de ces services n'ont pas pris part à l'enquête, les résultats exposés dans le présent fascicule sont des estimations, c'est-à-dire qu'ils comportent une certaine marge d'erreur. Pour plus de détails sur la précision des résultats, le lecteur est invité à consulter le rapport de l'enquête.

INSTRUMENTS ET MODE DE COLLECTE

Trois échelles d'observation de la qualité éducative conçues par des spécialistes du domaine de la petite enfance et adaptées selon la catégorie d'âge des enfants et les particularités des types de services ont été utilisées dans l'enquête. La mesure de la qualité éducative selon ces échelles repose sur de nombreux aspects de l'environnement de garde et tient compte des principes du programme éducatif mis de l'avant par le MESSF de même que des pratiques qui en découlent.

L'observation de l'environnement de garde éducatif des groupes d'enfants sélectionnés a été effectuée au cours d'une journée complète par des observatrices accréditées et dûment formées.

Des questionnaires autoadministrés ou téléphoniques adressés aux gestionnaires, aux éducatrices ou aux responsables de services en milieu familial ont permis de compléter la collecte d'information.

PÉRIODE DE COLLECTE

De la fin de mars au début de juin 2003.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENQUÊTE *GRANDIR EN QUALITÉ 2003*

- Les **trois fascicules** sur les faits saillants de l'enquête sont disponibles en version téléchargeable sur le site Internet de l'enquête (www.grandirenqualite.gouv.qc.ca). Ce site présente également plusieurs renseignements relatifs au déroulement de l'enquête de même que des **tableaux** regroupant tous les scores moyens des items évalués.
- Le **rapport de l'enquête** est aussi disponible gratuitement sur le site Internet de l'ISQ (www.stat.gouv.qc.ca). La version imprimée du rapport est en vente aux Publications du Québec. On peut également la commander au Centre d'information et de documentation de l'ISQ en composant le | 877 677-2087.
- Les **échelles d'observation** et les guides de cotation ayant permis d'évaluer la qualité éducative dans les services de garde sont disponibles sur le site Internet du MESSF (www.messf.gouv.qc.ca) sous la rubrique « Publications ».

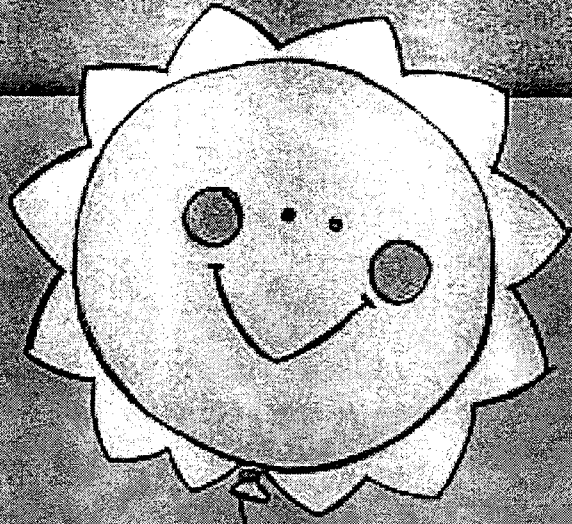
Institut
de la statistique

Québec



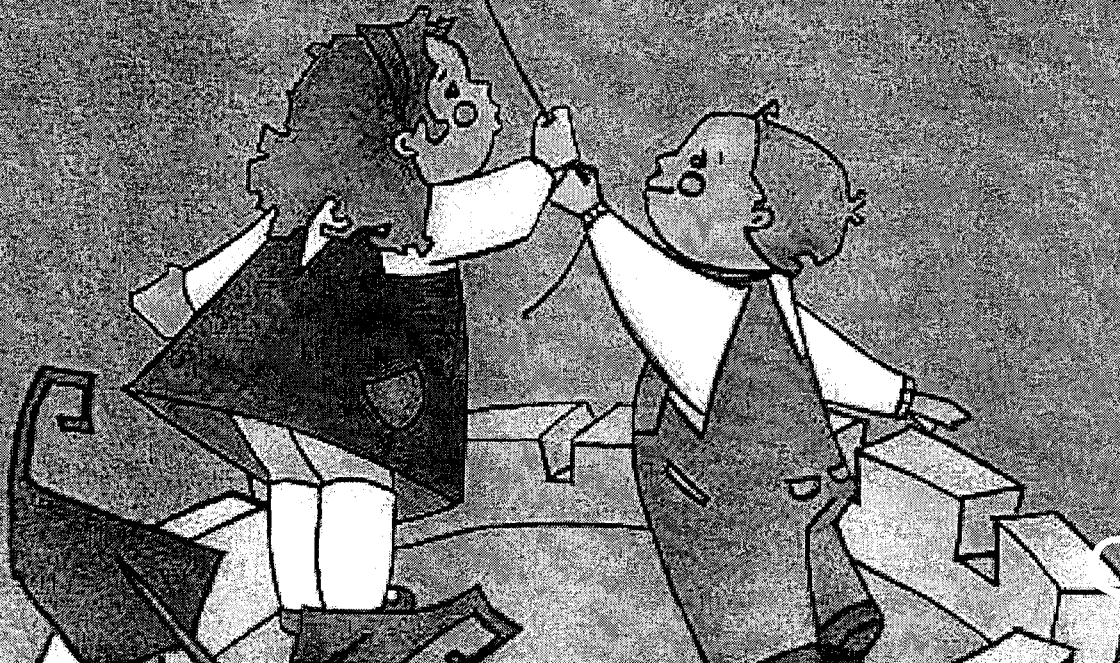


grandin
en qualité
2003



La qualité éducative dans les
SERVICES DE GARDE
EN MILIEU FAMILIAL
coordonnés par les centres
de la petite enfance

FAITS SAILLANTS



Québec 

À QUOI SERT L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003 ?

Pour la première fois au Québec, l'*Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs* fournit un portrait détaillé et représentatif de la qualité de l'expérience quotidienne vécue par les enfants âgés de 0 à 5 ans qui fréquentent les services régis par le gouvernement. Cette enquête, aussi connue sous le nom de *Grandir en qualité 2003*, constitue une référence pour mieux définir les mesures susceptibles de soutenir et d'améliorer la qualité des services de garde éducatifs en fonction des forces et des lacunes constatées dans les services.

Les résultats de cette enquête tombent à point dans un contexte de développement rapide des services de garde à la petite enfance combiné avec l'implantation du programme éducatif promulgué par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF). D'une part, ils comblent un besoin d'information exprimé par l'ensemble du réseau et d'autre part, ils donnent suite à la recommandation du Vérificateur général d'évaluer la qualité des services de garde offerts aux enfants et aux familles.

L'utilité et la pertinence des résultats de cette enquête sont renforcées par le fait que le rôle clé de la qualité des services de garde dans le développement harmonieux de l'enfant dès les premières années de sa vie tend à être démontré par plusieurs études spécialisées dans le domaine de la petite enfance.

Réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en partenariat avec des associations de services de garde éducatifs, le milieu de la formation et de la recherche ainsi que le MESSF, qui l'a financée, cette enquête a donné lieu à la publication d'un rapport détaillé en juin 2004.

La diffusion des résultats est également assurée par la production d'une série de trois fascicules présentant les faits saillants de l'enquête sur la qualité éducative dans les services de garde en milieu familial, dans les installations de centres de la petite enfance et dans les garderies privées. La présente publication s'adresse aux responsables de services de garde en milieu familial (RSG) ainsi qu'aux conseillères pédagogiques et aux gestionnaires des CPE qui assurent la coordination de ce volet de services. Elle peut également servir à informer les parents qui confient leurs enfants à ces services.

Cette publication a été réalisée et produite par l'Institut de la statistique du Québec.
FOURNIER, Claire et Carl DROUIN (2004), « La qualité éducative dans les services de garde en milieu familial coordonnés par les centres de la petite enfance – Faits saillants », fascicule n° 2, *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 12 pages.

© Gouvernement du Québec

An English version of this document is available upon request.

UNE QUALITÉ D'ENSEMBLE DE NIVEAU PASSABLE

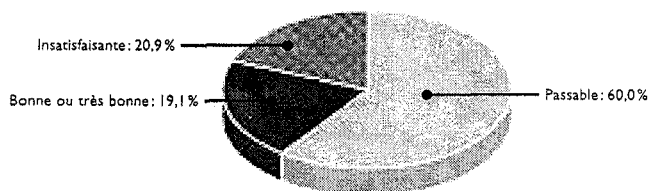
Dans les services de garde éducatifs en milieu familial au Québec, les enfants reçoivent en moyenne des services dont la qualité d'ensemble est évaluée comme étant *passable*, si l'on fait référence aux principes de base du programme éducatif. Voilà ce que démontrent les données de l'enquête, avec un score moyen total de 2,75 sur une échelle de 1,00 à 4,00. Ce résultat est calculé en tenant compte de tous les items de l'outil d'observation de la qualité éducative adapté aux services en milieu familial.

Notons que la façon de mesurer la qualité éducative dans cette étude est présentée dans l'encadré de la page 5, lequel fournit des informations très utiles pour la bonne compréhension des résultats figurant dans le présent fascicule. De plus, quelques aspects méthodologiques de l'enquête sont décrits en page 11.

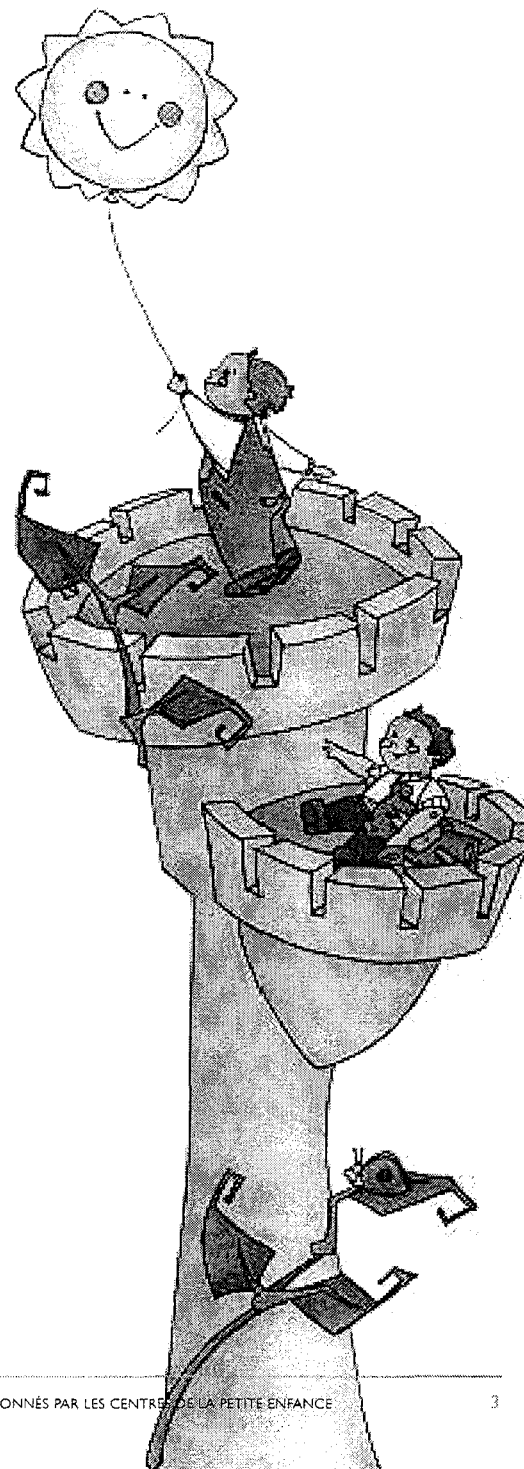
Au sens de l'enquête, l'atteinte d'un niveau de qualité *passable* signifie que l'environnement de garde offert aux enfants répond généralement aux principes du programme éducatif sans que l'on puisse toutefois le qualifier de *bon* ou *très bon*.

Cela étant dit, puisque cette mesure est une moyenne, elle traduit des réalités diverses ainsi que le montre la figure 1. En effet, si la majorité des enfants fréquentent des services en milieu familial où la qualité d'ensemble est jugée *passable* (60%), on note par ailleurs qu'environ 19% bénéficient de services de *bonne* ou *très bonne* qualité. Toutefois, soulignons que la part des enfants qui reçoivent des services ne satisfaisant pas aux principes du programme éducatif s'élève à près de 21%.

FIGURE 1 – QUALITÉ D'ENSEMBLE DES SERVICES OFFERTS
AUX ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL, QUÉBEC, 2003



Source : Institut de la statistique du Québec. *Grandir en qualité* 2003.



LA QUALITÉ ÉDUCATIVE VARIE LÉGÈREMENT SELON LES DIMENSIONS

Pour compléter ce portrait général basé sur la mesure de la qualité d'ensemble, il convient d'examiner les données en se penchant cette fois sur les quatre dimensions de la qualité couvertes par l'enquête. Cela permet de mieux cerner les forces et les faiblesses dans les services offerts aux enfants québécois en milieu familial.

Pour chacune des quatre dimensions de la qualité, l'enquête révèle un niveau de qualité *passable* en vertu de scores moyens estimés entre 2,50 et 2,99 (tableau 1). On constate cependant des différences selon les dimensions. Ainsi, le score moyen le plus élevé est estimé pour la qualité de l'interaction entre la responsable de service de garde en milieu familial (RSG) et les parents (2,97). Il est intéressant de noter que cette estimation se situe non loin du seuil de 3,00 définissant l'atteinte d'une *bonne* qualité. À l'opposé, la structuration des lieux présente le résultat le plus faible (2,65).

Quant aux autres dimensions, soit la structuration et la variation des types d'activités et l'interaction de la RSG avec les enfants, elles occupent toutes deux une position intermédiaire avec un score moyen de qualité de 2,78 dans chacun des cas.

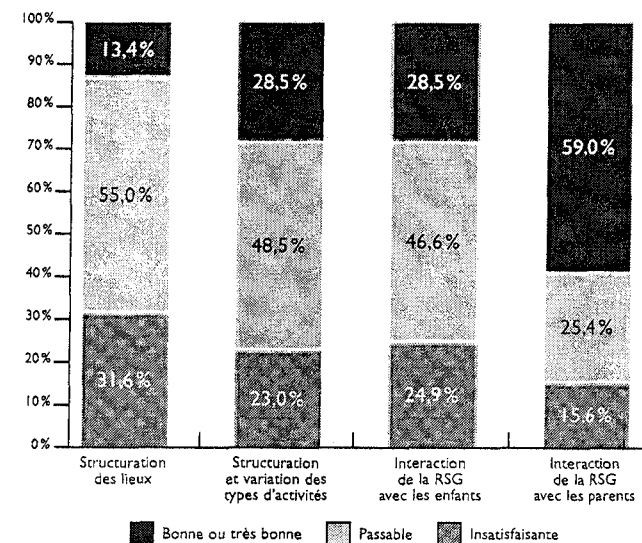
TABLEAU 1 - QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL SELON LES DIMENSIONS, QUÉBEC, 2003

	Scores moyens (de 1,00 à 4,00)	Qualité éducative
Structuration des lieux	2,65	Passable
Structuration et variation des types d'activités	2,78	Passable
Interaction de la RSG avec les enfants	2,78	Passable
Interaction de la RSG avec les parents	2,97	Passable

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

Tel que l'illustre la figure 2, la situation relativement favorable constatée en moyenne pour l'interaction avec les parents s'explique entre autres par la présence d'une majorité d'enfants en milieu familial (59%) bénéficiant de conditions jugées *bonnes* ou *très bonnes* à cet égard de même que d'une assez faible proportion d'enfants (16%) pour qui la qualité éducative pour cette dimension est *insatisfaisante*. En contrepartie, la faiblesse notée pour la structuration des lieux reflète en partie le fait qu'un peu plus de la moitié des enfants (55%) reçoivent des services qualifiés de *passables* sur ce plan et que, pour près du tiers (32%), les services ne satisfont pas aux principes du programme éducatif ni aux pratiques qui en découlent.

FIGURE 2 - RÉPARTITION DES ENFANTS EN MILIEU FAMILIAL SELON LE NIVEAU DE QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR DIMENSION, QUÉBEC, 2003



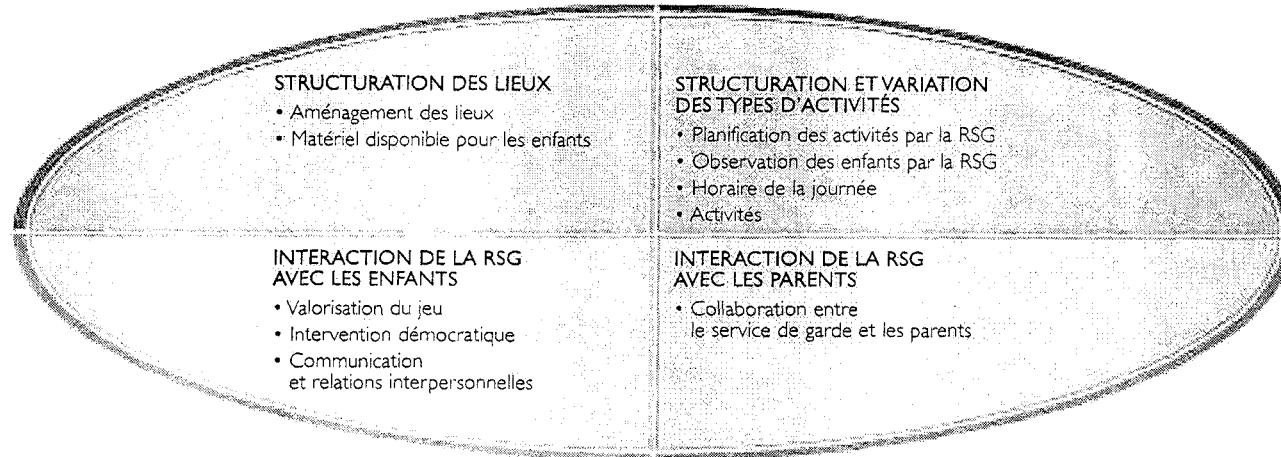
Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

MESURE DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

La mesure de la qualité utilisée dans l'enquête repose sur l'approche préconisée par le programme éducatif mis de l'avant dans le réseau des services de garde éducatifs du Québec. Suivant cette perspective, l'échelle d'observation créée par des spécialistes du domaine de la petite enfance a été adaptée aux particularités des services en milieu familial, notamment en tenant compte du caractère multiâge des groupes d'enfants qui les fréquentent et du fait que les services sont dispensés dans une résidence privée. Cette échelle, de même que le guide de cotation qui l'accompagne, permettent d'évaluer environ 120 aspects de l'environnement de garde éducatif des enfants et, ainsi, de produire des données sur la qualité d'ensemble des services en milieu familial et en fonction de quatre dimensions et de leurs sous-dimensions.

LES QUATRE DIMENSIONS DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE, ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

QUALITÉ D'ENSEMBLE



Les scores moyens de qualité, c'est-à-dire les mesures de qualité calculées pour l'ensemble des groupes d'enfants en milieu familial, sont classés selon un indice à six catégories (de médiocre à très bonne) permettant de qualifier les services offerts. Les trois niveaux inférieurs de l'indice reflètent une qualité *insatisfaisante* par rapport aux principes de base du programme éducatif (scores moyens sous le seuil de 2,50). À partir du seuil de 2,50, jugé minimal en vertu de ces mêmes principes, on retrouve consécutivement le niveau de qualité *passable* (2,50 à 2,99) et une *bonne* ou *très bonne* qualité éducative, qui renvoie aux deux niveaux supérieurs de l'indice (3,00 à 4,00). L'emploi des couleurs rouge, jaune et verte permet de distinguer ces regroupements selon les trois catégories de l'indice utilisées pour la présentation des résultats.

GRILLE D'INTERPRÉTATION DES SCORES MOYENS DE QUALITÉ DE L'ENQUÊTE GRANDIR EN QUALITÉ 2003

SCORE MOYEN	QUALITÉ ÉDUCATIVE	CORRESPONDANCE AUX PRINCIPES DU PROGRAMME ÉDUCATIF
3,50 à 4,00	Très bonne	} SATISFAISANTE
3,00 à 3,49	Bonne	
2,50 à 2,99	Passable	
2,00 à 2,49	Faible	} INSATISFAISANTE
1,50 à 1,99	Très faible	
1,00 à 1,49	Médiocre	

Source: Institut de la statistique du Québec, *Grandir en qualité 2003*.

DES POINTS FORTS À SOULIGNER

L'examen des résultats pour chacun des items de l'échelle d'observation permet d'identifier ceux présentant une bonne ou très bonne qualité éducative par rapport aux principes du programme éducatif. Ces forces constituent autant d'aspects sur lesquels les RSG du Québec peuvent compter pour maintenir les acquis et atteindre leurs objectifs de qualité. En voici quelques exemples :

■ Des forces du côté de l'aménagement des lieux

- L'enquête révèle que les lieux publics, communs et privés sont très clairement définis dans les services en milieu familial fréquentés par les enfants (score moyen de 3,97). Étant donné que les RSG dispensent les services dans leur résidence privée, il importe en effet que ces différents espaces soient faciles à repérer. Précisons que les lieux dits « publics » sont ceux réservés aux usagers et à la RSG, les lieux dits « communs » sont partagés entre les usagers, la RSG et les membres de sa famille, et ceux dits « privés » sont à l'usage exclusif de la RSG et des membres de sa famille.
- L'aménagement des lieux facilite les activités de groupe (3,80) et contribue au maintien d'un climat détendu pendant le dîner (3,84). De plus, il favorise la transition harmonieuse entre la famille et le service, tant au moment de l'accueil (3,51) qu'à la fin de la journée (3,49).
- Des résultats positifs sont aussi notés en ce qui concerne le caractère sain des repas (3,63) et des collations (3,24). Ces deux items renvoient à des éléments tels que les portions adéquates, la variété des aliments, la grosseur des bouchées adaptée et des pratiques saines touchant la consommation d'aliments.

■ Des résultats positifs du côté des activités

- Lorsque la RSG travaille avec une assistante, toutes deux font preuve de beaucoup de professionnalisme (3,67). Cela signifie entre autres qu'en général, elles partagent les responsabilités de façon équitable, échangent les informations entre elles tout en respectant les règles de confidentialité à l'égard des enfants et des parents et se soutiennent mutuellement dans leurs interventions.

- Les périodes de jeux libres sont très valorisées en moyenne dans les services en milieu familial (3,74).
- Les RSG proposent aux enfants des activités qui sont appropriées, en particulier pour ceux de 18 mois à 5 ans (3,41). Ce résultat reflète notamment le fait que les RSG stimulent la créativité des enfants, font appel à leur imaginaire et tiennent compte du stade de développement et des intérêts des enfants.
- Les enfants se voient offrir la possibilité de faire des choix significatifs (choix d'une activité, d'un jouet parmi le matériel disponible, d'un compagnon de jeu) tant au moment de l'accueil (3,43) qu'à la fin de la journée (3,73). Ainsi en est-il pendant les activités de la journée, qu'il s'agisse des poupons (3,34) ou de ceux plus âgés (3,36).

■ De bonnes habiletés relationnelles chez les RSG

- Les RSG manifestent généralement une bonne capacité d'écoute envers les enfants (3,38). Elles démontrent aussi des qualités personnelles favorables au développement de relations solides avec les enfants; par exemple, elles sont attentives, enthousiastes, disponibles, chaleureuses et patientes envers eux (3,53).
- Les RSG possèdent de bonnes habiletés pour décoder efficacement les messages des poupons (3,48) et utilisent un langage approprié pour s'adresser aux enfants (3,33).
- Les RSG aident les enfants à bien vivre la transition entre la famille et le service de garde au moment de l'accueil (3,57). Elles accordent aussi de l'attention à tous les enfants quand vient la fin de la journée (3,65).

■ Des points positifs sur le plan de l'intervention démocratique

- La formulation des consignes par les RSG est très adaptée aux enfants (3,78). De plus, ces consignes sont appliquées avec constance et impartialité (3,55).
- En moyenne, les RSG attribuent des responsabilités aux enfants en tenant compte, entre autres, de leurs capacités (3,23). En outre, elles s'assurent d'avoir une vue d'ensemble du groupe d'enfants (3,30).

■ L'interaction des RSG avec les parents : des forces

- Les RSG sont capables d'établir des relations constructives avec les parents, tant au moment de l'accueil (3,41) qu'à la fin de la journée (3,43).
- De plus, la continuité de l'intervention entre le service et les familles est généralement bien assurée grâce à des échanges entre la RSG et les parents, comme les conversations informelles, les communications écrites et les contacts téléphoniques (3,09).



DES LACUNES À PRENDRE EN COMPTE

Plusieurs aspects de l'environnement de garde des enfants présentent une qualité éducative insatisfaisante en moyenne dans les services en milieu familial. C'est ce que révèle l'enquête, notamment en ce qui concerne le matériel mis à la disposition des enfants. De faibles résultats sont aussi notés du côté de la planification des activités et de l'observation des enfants par la RSG. Parallèlement, on constate des failles du côté de la valorisation du jeu dans le processus d'apprentissage des enfants et de l'application du mode d'intervention démocratique. Enfin, des manquements sont observés en matière de santé et de sécurité des enfants. Parmi ces faiblesses, voici des exemples appelant des modifications majeures pour accéder au niveau minimal de qualité recherché.

■ Du matériel insuffisant pour favoriser le développement des enfants

- De façon générale, le matériel n'est pas assez adapté aux besoins des enfants (2,11), soit parce qu'il n'est pas sécuritaire ou en bon état, qu'il est insuffisant ou qu'il n'est pas assez varié dans sa composition.
- La quantité de matériel psychomoteur mis à la disposition des enfants tels des blocs, des cerceaux, des ballons ou des petites autos est insuffisante pour favoriser leur développement à cet égard (2,22). On observe d'ailleurs une situation semblable pour le matériel permettant une stimulation adéquate des sens (2,29), soit, par exemple, des crayons odorants, des clochettes, des peluches, des jouets permettant d'explorer les couleurs.
- En ce qui concerne le matériel disponible pour les jeux extérieurs, l'enquête démontre que celui-ci est insuffisant pour stimuler la dimension psychomotrice (2,24) ou d'autres dimensions du développement des enfants (p. ex. dimension intellectuelle, dimension socio-affective) (1,43). Ces faibles résultats sont observés qu'il y ait ou non de la neige au sol.
- Enfin, l'enquête révèle que les services en milieu familial ne mettent pas de matériel reflétant la diversité des réalités familiales et culturelles à la disposition des enfants (cassettes de musique du monde, livres présentant des situations familiales ou culturelles diverses, poupées des deux sexes) (1,02).

■ Des améliorations à considérer au plan de l'aménagement des lieux

- Malgré les aspects positifs relevés précédemment quant à l'aménagement des lieux en milieu familial, l'enquête révèle

que celui-ci ne répond pas adéquatement aux besoins et aux intérêts des enfants (1,70). Soulignons qu'un mobilier à la taille des enfants, des éléments décoratifs placés à leur hauteur et des endroits réservés pour mettre leurs effets personnels sont des aspects ayant été pris en compte dans l'évaluation de cet item.

- L'aménagement de la cour extérieure est en moyenne peu adéquat (2,05) soit parce qu'on y observe peu de variété dans les formes d'aménagement (section de carré de sable, section gazonnée, section «secrète», mobilier d'enfants, etc.) ou parce que la cour extérieure présente certains dangers (accès à l'extérieur de la cour, présence d'objets dangereux, surface de jeu inadéquate, etc.). Ce constat est valable aussi lorsque les conditions sont hivernales (présence de neige au sol).

■ Des déficiences en matière de planification des activités et d'observation des enfants

- En moyenne, les enfants fréquentent des services en milieu familial où les activités ne sont pas planifiées adéquatement par la RSG (1,56). Ce résultat est en partie attribuable au fait que près du quart des enfants (24%) ont une RSG déclarant ne faire aucune planification (informelle ou écrite). Or, la planification des activités constitue l'un des éléments de base d'un environnement de garde éducatif facilitant la prise en compte des intérêts et des besoins des enfants. Elle peut être rédigée sur une base hebdomadaire ou journalière, et devrait être disponible pour les parents et, le cas échéant, l'assistante.
- Parallèlement, les résultats sont faibles aussi en ce qui concerne le nombre et la variété des sources d'inspiration

utilisées par les RSG pour planifier leurs activités (2,27). Ces dernières font donc en général peu appel à des sources telles que les intérêts particuliers des enfants, les fêtes traditionnelles ou les événements saisonniers pour prévoir le programme d'activités.

- Par ailleurs, on constate que les RSG ne s'organisent pas pour pouvoir bien observer les enfants (2,36), c'est-à-dire, par exemple, en se ménageant un espace dans la pièce de façon à voir la majorité des enfants, en ayant recours à des méthodes d'observation appropriées ou encore en utilisant des moyens mnémotechniques pour se rappeler les faits importants de la journée.
- De plus, les RSG prennent peu de notes après leurs observations (2,02) et n'y donnent pas suite de façon appropriée (2,33).

■ Peu de soutien pour la valorisation du jeu

- S'il est démontré que les périodes de jeux libres sont valorisées, on constate cependant que les RSG ne soutiennent pas suffisamment les enfants dans leurs initiatives de jeu (2,14). Soulignons que pour atteindre une bonne ou très bonne qualité sur ce plan, l'enquête considérerait le fait d'être active auprès des enfants, notamment en les incitant à innover et à tester leurs jeux, en leur demandant de préciser les règles des jeux de leur cru ou en mettant en application leurs suggestions pour faire évoluer le jeu.
- Dans la même veine, le soutien offert aux enfants de 18 mois à 5 ans pour les aider à planifier ou à choisir des ateliers s'avère insuffisant (1,41). De plus, les RSG organisent rarement des périodes de réflexion ou des retours agréables permettant aux enfants de cette catégorie d'âge de prendre conscience de leurs réalisations (1,50).

■ Quelques faiblesses du côté de l'intervention démocratique

- En moyenne, les enfants fréquentent des services où le climat n'est pas suffisamment propice au développement de la coopération (1,93). Ce résultat implique, par exemple, que les

RSG ne valorisent pas assez fréquemment l'entraide ou le partage entre les enfants et n'organisent pas suffisamment de jeux coopératifs.

- Les RSG ne fournissent pas suffisamment d'occasions aux enfants de résoudre des problèmes et d'agir de façon autonome (2,07).
- Les enfants qui présentent un comportement dérangeant ne sont pas soutenus de manière adéquate pour modifier leur comportement (1,89), soit, notamment, en les invitant à réparer les torts causés, en les aidant à trouver des moyens concrets de modifier leur comportement et en leur rappelant les solutions choisies.

■ Des aspects à corriger sur le plan de la santé et de la sécurité

- Le caractère sain des lieux n'est pas assuré en pleine conformité avec la réglementation et les pratiques saines prônées dans les services en milieu familial (1,67). Cela s'explique entre autres par le fait que pour une majorité d'enfants (68%), on note la présence d'éléments pouvant mettre en cause leur santé ou leur sécurité dans les services qu'ils fréquentent (p. ex. une prise électrique non protégée, un cordon électrique non enroulé ou un sac de plastique à la portée des enfants) ou encore le non-respect du ratio enfants/adulte à certains moments de la journée.
- Par ailleurs, les conditions dans lesquelles se font les changements de couche des enfants ne respectent pas suffisamment les pratiques saines prônées à cet égard (1,29).
- Enfin, on observe que les RSG ne se lavent pas les mains assez fréquemment en moyenne (1,98). Soulignons que l'évaluation de cet item a été réalisée à partir de la fréquence du lavage des mains par les RSG à des moments jugés propices à la transmission de maladies ou à la contamination (p. ex. après les changements de couche ou avoir mouché un enfant, avant et après les repas).

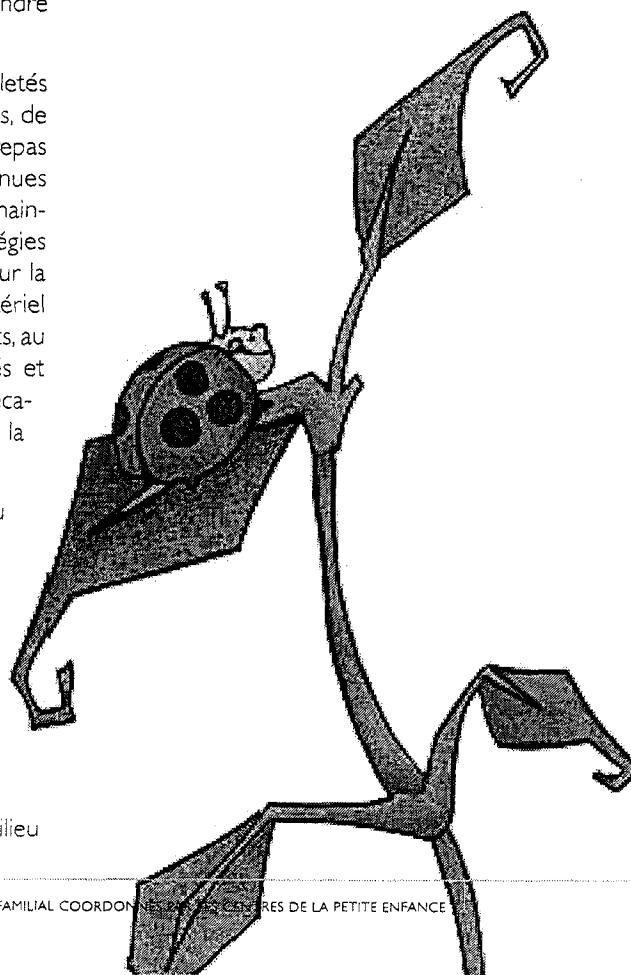
VERS UNE MEILLEURE APPROPRIATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

L'enquête *Grandir en qualité 2003* a permis de constater que la qualité d'ensemble des services de garde offerts aux enfants en milieu familial est *passable* par rapport aux principes véhiculés par le programme éducatif mis de l'avant par le MESSF. Ce résultat indique qu'en général, les services sont jugés satisfaisants sans que l'on puisse toutefois les qualifier de bons. Il traduit la présence, d'une part, de plusieurs points forts sur lesquels les RSG pourront miser dans le futur et, d'autre part, de lacunes nécessitant des mesures correctives pour atteindre les objectifs de qualité.

Ainsi, parmi les forces, celles notées sur le plan des habiletés relationnelles des RSG avec les enfants et avec les parents, de même que le respect des aspects sanitaires entourant les repas et les collations des enfants, pourraient être soutenues par des mesures d'incitation ou des activités favorisant le maintien des compétences. Quant aux faiblesses, diverses stratégies pourraient être envisagées, avec un effet positif attendu sur la qualité. Pensons par exemple à l'acquisition de matériel adéquat pour favoriser le développement global des enfants, au soutien offert aux RSG pour la planification des activités et l'observation des enfants ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de suivi plus étroit de certains aspects relatifs à la santé et à la sécurité.

Les résultats suggèrent qu'une meilleure appropriation du programme éducatif et de son adaptation aux particularités des services de garde en milieu familial ferait en sorte de maintenir les acquis dans ce type de services et d'améliorer la qualité éducative offerte aux enfants. Les progrès dans ce sens pourront se concrétiser dans l'avenir grâce à l'implication des différents intervenants concernés. Bien sûr, les RSG, ainsi que leurs assistantes, ont un rôle important à jouer. Mais les défis se posent également aux gestionnaires de CPE responsables du volet familial, aux associations de services de garde en milieu

familial, aux ministères et organismes gouvernementaux concernés et aux milieux de formation. À cet égard, le rapport de l'enquête représente un outil de référence utile puisqu'il fournit un portrait détaillé de la qualité éducative dans les services et souligne les caractéristiques de l'environnement de garde susceptibles de la favoriser.

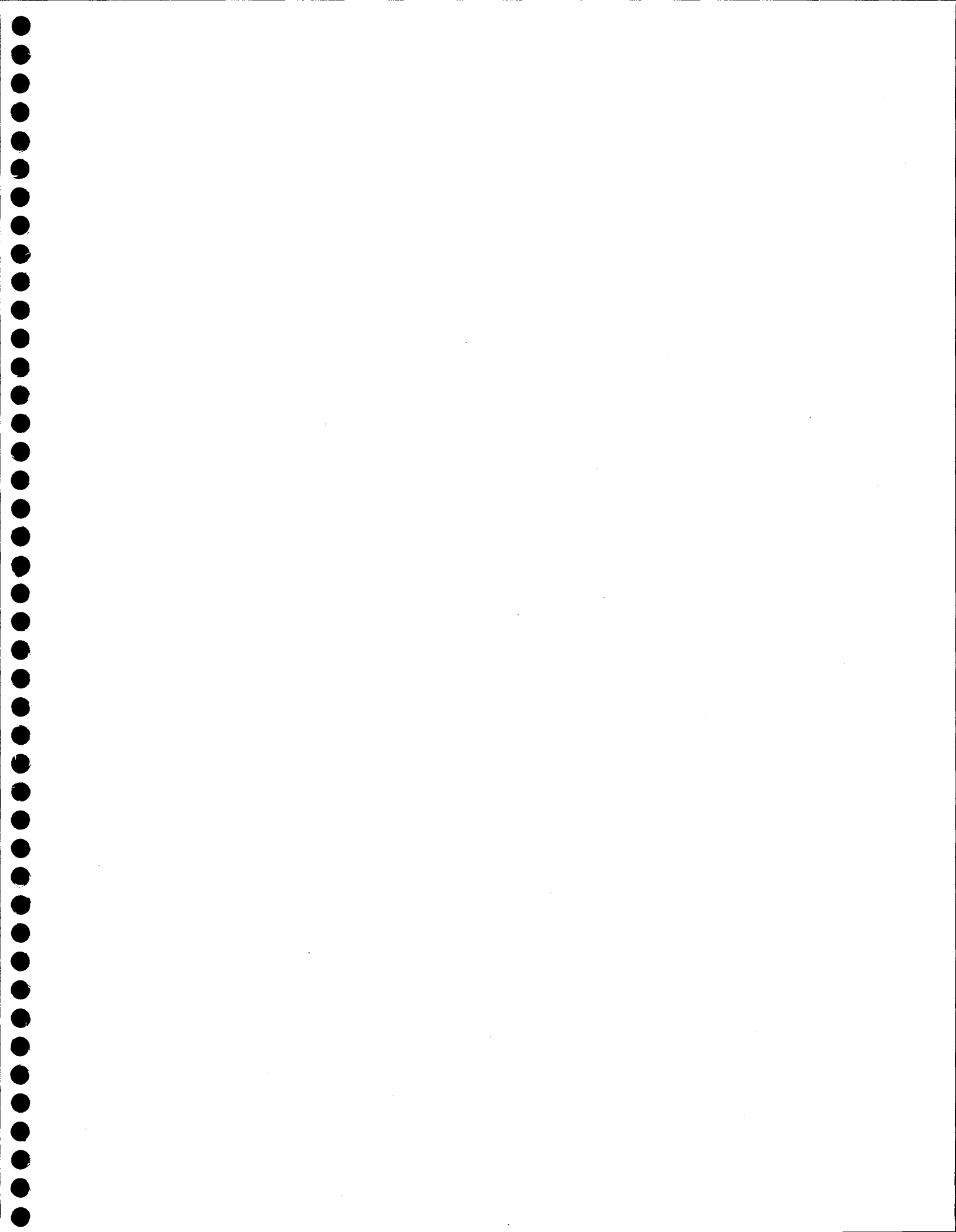


POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENQUÊTE *GRANDIR EN QUALITÉ 2003*

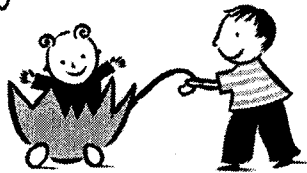
- Les **trois fascicules** sur les faits saillants de l'enquête sont disponibles en version téléchargeable sur le site Internet de l'enquête (www.grandirenqualite.gouv.qc.ca). Ce site présente également plusieurs renseignements relatifs au déroulement de l'enquête de même que des **tableaux** regroupant tous les scores moyens des items évalués.
- Le **rapport de l'enquête** est aussi disponible gratuitement sur le site Internet de l'ISQ (www.stat.gouv.qc.ca). La version imprimée du rapport est en vente aux Publications du Québec. On peut également la commander au Centre d'information et de documentation de l'ISQ en composant le 1 877 677-2087.
- Les **échelles d'observation** et les guides de cotation ayant permis d'évaluer la qualité éducative dans les services de garde sont disponibles sur le site Internet du MESSF (www.messf.gouv.qc.ca) sous la rubrique « Publications ».

Institut
de la statistique

Québec 



Centre de la petite enfance Les Poussineaux



COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

DE LA VALLÉE DES FORTS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE LES POUSSINEAUX

Président : Louis-Philippe Pleau
Profession : Ébéniste
Formation : Secondaire V, DEP en ébénisterie

Vice-président : Yves Barrette
Profession : Technicien en travaux pratiques
Formation : DEC en Technique agricole

Secrétaire : Hélène Morazain
Profession : Directrice en fiscalité chez Deloitte
Formation : Comptable agréée (C.A.) et
Maîtrise en fiscalité (LL.M.Fisc)

Trésorière : Martine Clément
Profession : Aide-cuisinière
Formation : DEC en photographie

Administrateur : Marc Jetten
Profession : Secrétaire exécutif, Comité consultatif pour
l'environnement de la Baie James
Formation : Bacc. en sociologie, Maîtrise en histoire

Administratrice : Manon Lecavalier
Profession : Éducatrice
Formation : AEC service à la petite enfance

Administratrice : Karine Parent
Profession : Éducatrice
Formation : DEC en Technique en service de garde

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE LES CHAMPIGNOLES

Présidente : Sylvie L'Espérance
Profession : Infirmière bachelière

Vice-président : Patrick Lima
Profession : Responsable contrôle de la qualité

Secrétaire : Nathalie Dauphinais
Profession : Assistante de recherche en nématologie
(Biologie) pour agriculture et agro alimentaire
(Canada)

Trésorière : Isabelle Moreau
Profession : Directrice des communications, MARCON-DDM

Administratrice : Diane Dubois
Profession : Superviseure de caisse de sortie

Administratrice : Carmen Paquin
Profession : Coordinatrice, maison d'aide et d'hébergement
pour femmes victimes de violence conjugale

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE JOIE DE VIVRE

Nom et prénom : Martin Lassonde

Profession : Opérateur de machine à usiner les aiguilles

Formation : DEP Électricité

Nom et prénom : Julie Ouellette

Profession : Conseillère en orientation

Formation : Maîtrise

Nom et prénom : Marie-France Daunais

Profession : Assistante-gérante en formation

Formation : Secondaire V

Nom et prénom : Diane Tremblay

Profession : Chocolatière

Formation : Secondaire V

Nom et prénom : Claudine Langlois

Profession : Agent d'aide socio-économique

Formation : Baccalauréat

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CPE L'UNIVERS DES PETITS**

Nom et prénom : Pierre St-Onge

Nom et prénom : Julie St-Germain

Nom et prénom : Charles Gadeyne

Nom et prénom : Marylène Bernier

Nom et prénom : Dominic Choquette

Nom et prénom : Kim Cloutier

Nom et prénom : Julie Lecavalier

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE LE PETIT MONDE DE CALIMÉRO

Nom et prénom : Anne-Marie Ménard
Profession : Directrice d'école au primaire

Nom et prénom : Michel Pardiac
Profession : Photographe

Nom et prénom : Sarah Laramée
Profession : Étudiante

Nom et prénom : Jessie Brunelle
Profession : Étudiante en psycho-éducation et intervenante dans
une maison d'hébergement

Nom et prénom : Karine McCaughy
Profession : Professeur de français dans un centre fermé
(Centre Jeunesse/CSDM)

Nom et prénom : Caroline Deschênes
Profession : Conseillère en emploi, Coffre

Nom et prénom : Isabelle Lavigne
Profession : Chargée de cours au Cégep et superviseure de
stages (Technique de garde à l'enfance)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE LA P'TITE CABOCHE

Présidente : Josée Guy
Profession : Directrice en télécommunication
Formation : Plusieurs certificats en lien avec l'emploi

Vice-présidente : Sévrine Douet
Profession : Technicienne en administration
Formation : AEC en bureautique

Secrétaire : Mélanie Guay
Profession : Propriétaire et gestionnaire d'une ferme, propriétaire d'un bar laitier
Formation : DEP production porcine

Administratrice : Louise Lemieux
Profession : Administratrice d'une entreprise dans le domaine de la santé
Formation : Certificat en français écrit

Administratrice : Sonia Courtemanche
Profession : Éducatrice en CPE
Formation : DEC en soins infirmiers

Administratrice : Caroline Benoît
Profession : Enseignante
Formation : Bac en enseignement

Nom et prénom : Ginette Archambault
Profession : Directrice générale CPE
Formation : AEC technique de services de garde, certificat post-collégial en administration services de garde, certificat universitaire en administration service de garde

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE DU HAUT-RICHELIEU

Présidente : Louise Montminy
Profession : Travailleuse sociale

Vice-président : Christian Lavoie
Profession : Inhalothérapeute

Secrétaire : Karen Simard
Profession : Infirmière auxiliaire

Trésorière : Julie Demers
Profession : Pharmacienne

Administrateur : Germain Cajolais
Profession : Enquêteur

Administrateur : Marc Bernard
Profession : Ajusteur monteur en aéronautique

Administratrice : Pascale Constant
Profession : Coordonnatrice

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE DE ST-LUC

Président : Stéphane Roy
Profession : Ingénieur

Vice-présidente : Anne-Marie Biage
Profession : Consultante gestion invalidité en assurance-vie

Trésorière : Isabelle Janelle
Profession : Comptable (CGA)

Secrétaire : Marie-Ève Salvail
Profession : Éducatrice

Administrateur : André Marquis
Profession : Régisseur aux Loisirs

Administrateur : Jacques Samuel
Profession : Agent d'intervention

Administratrice : Sylvie Martel
Profession : Éducatrice

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE O MILLE BALLONS

Président : Jean-Stéphane Bourgeois
Profession : Directeur Général Perfectionnement des conseillers
Centre financier Rive-Sud/Estrie, Liberté 55

Vice-présidente : Sonia Sirois
Profession : Conseillère en prévention du harcèlement

Trésorière : Chantal Ménard
Profession : Infirmière

Administrateur : Éric Lavallière
Profession : Coordonnateur de projet

Administratrice : Mélanie Plante
Profession : Agronome

Administrateur : David Chiasson
Profession : Militaire

Administratrice : Isabelle Côté
Profession : Directrice de Succursale services financiers

Administratrice : Nancy Duff
Profession : Technicienne en bureautique

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE CHEZ FANFAN

Nom et prénom : Salomé Guy

Profession : Enseignante langue seconde

Formation : Scolarité doctorale terminée en éducation

Nom et prénom : Lucie Dubuc

Profession : Analyste – chercheuse à la caisse de dépôt et de placements

Formation : Maîtrise en science de l'information, option stratégique

Nom et prénom : Vicky Legault

Profession : Administratrice de régime de retraite

Formation : BAC CB b.sc.

Nom et prénom : Isabelle Fournier

Profession : Contrôleur financier

Formation : CMA

Nom et prénom : Dominique Gauthier

Profession : Travailleuse sociale CSSS

Formation : Bac en service social

Nom et prénom : Gilles Lefebvre

Profession : Enseignant, coordonnateur et gestionnaire de programme d'étude collégial

Nom et prénom : Sandra Toucado

Profession : Directrice des ventes

Formation : Technique juridique

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPE L'ARC EN JOIE

Président : François Massé
Profession : Enseignant au secondaire
Formation : Il a étudié en musique au Cegep, Bac en éducation
adaptation scolaire et des études en planification
financière

Vice-président : Pierre Hamelin
Profession : Opérateur en finition et chef relieur chez Imprimerie
Transcontinental

Secrétaire –
trésorière : Isabelle Prud'homme
Profession : Adjointe administrative chez Radio-Canada

Administratrice : Christine Carrière
Profession : Assistante orthodontiste
Formation : 1 an en administration, par la suite elle a fait un
DEP en assistance dentaire.

Administratrice : Nancy Bossé
Profession : Conseillère en fragrances et compte plus de 100
heures de perfectionnement et de formation
Formation : AEC en gestion financière informatisée

Administratrice : Mireille Perron
Profession : Responsable de garde en milieu familial
Formation : DEP en coiffure, 45 heures de formation obligatoire
pour devenir RSG, 27 heures de perfectionnement

Administratrice : Annette Cédras
Profession : Responsable de garde en milieu familial
Formation : 45 heures en formation obligatoire pour devenir
RSG et compte plus de 100 heures de
perfectionnement

POUR INFORMATIONS

Paule Laprise

Centre de la petite enfance Les Poussineaux

(450) 357-1164 poste 22

Ghislaine Pion

Centre de la petite enfance Le Petit Monde de Caliméro

(450) 346-6626